

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

19^e SÉANCE

Séance du mardi 12 mai 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 1049).
2. **Eloge funèbre de Robert Pontillon, sénateur des Hauts-de-Seine** (p. 1049).
MM. le président, Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances.

Suspension et reprise de la séance (p. 1050)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

3. **Rappel au règlement** (p. 1050).
MM. Emmanuel Hamel, le président.
4. **Presse et audiovisuel.** - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 1051).
MM. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication ; Ivan Renar, Adrien Gouteyron, Jean Cluzel, Pierre-Christian Taittinger, Pierre Laffitte.

Suspension et reprise de la séance (p. 1069)

MM. François Autain, Jacques Habert, André Diligent, Ambroise Dupont, Mme Maryse Bergé-Lavigne.

MM. le secrétaire d'Etat, Adrien Gouteyron, Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.

Clôture du débat.

5. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 1085).
6. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 1085).
7. **Dépôt de rapports** (p. 1085).
8. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 1086).
- *
9. **Ordre du jour** (p. 1086).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

ÉLOGE FUNÈBRE DE ROBERT PONTILLON, SÉNATEUR DES HAUTS-DE-SEINE

M. le président. Mes chers collègues, un citoyen de l'Europe et du monde vient de disparaître. (*MM. les ministres, M. le secrétaire d'Etat, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

Infatigable artisan d'une meilleure compréhension entre les hommes, Robert Pontillon, sénateur des Hauts-de-Seine, est resté jusqu'au bout un homme passionné par les relations internationales.

L'action de notre collègue, militant convaincu de la construction européenne, expert des questions de défense, a trouvé son accomplissement dans son élection, en juin 1990, à la présidence de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale.

Robert Pontillon est né à Paris, le 4 décembre 1921, dans une famille aux profondes racines provinciales. Il aimait à rappeler que deux de ses ancêtres paternels, originaires de Saint-Valery-en-Caux, avaient perdu la vie en accomplissant leur dur métier de pêcheur. L'établissement de sa famille à Suresnes remonte à son grand-père maternel, qui tenait un commerce à l'octroi de Paris.

Après de solides études secondaires et une licence en droit, Robert Pontillon est pris dans la tourmente du deuxième conflit mondial. Appelé sous les drapeaux à dix-neuf ans, il est fait prisonnier et interné en Tchécoslovaquie. Il s'évade de son camp et anime un des réseaux les plus actifs de la résistance tchécoslovaque. Il reçoit, à ce titre, la médaille de la résistance tchèque, décoration dont il était légitimement fier.

Au lendemain de la Libération, il entre comme journaliste au *Populaire*, au côté de Léon Blum, qui a repris la direction de cet organe de presse de la S.F.I.O. C'est au sein de ce parti politique, dont il devient « permanent », qu'il s'initie aux questions internationales.

Dans son expérience de résistant, puis de journaliste engagé, il puise une inébranlable foi dans la liberté.

Parallèlement à une brillante carrière professionnelle, Robert Pontillon assume d'importantes responsabilités politiques.

En 1956 et 1957, il est chef de cabinet puis directeur de cabinet de Gérard Jacquet, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, chargé de l'information. De juin à septembre 1957, il est directeur adjoint du cabinet du ministre de la France d'outre-mer. Il est ensuite nommé directeur général de la Radiodiffusion d'outre-mer et de l'Office de

coopération radiophonique, dont la mission était d'assister, dans le domaine radiophonique, les anciens pays membres de la Communauté venant d'accéder à l'indépendance. A son grand regret, il devra quitter son poste en 1963.

Il entame alors une nouvelle carrière au sein d'un des plus grands groupes privés du secteur de la communication. Directeur des activités éducatives de la compagnie Thomson Houston à partir de 1964, il est président de la société Inter vidéo de 1973 à 1977.

Sa connaissance et son intérêt constant pour les questions internationales en font un des experts les plus reconnus dans ce domaine au sein de la S.F.I.O. Il milite pour une Europe unie, seule capable de garantir la paix et de favoriser le développement économique. Mais son attention se porte aussi au-delà du vieux continent.

Il tisse, au fil des ans, des relations d'une rare qualité avec le peuple d'Israël et ses principaux dirigeants, David Ben Gourion et Golda Meir.

Qu'il s'agisse de sécurité collective, de relations Est-Ouest ou des droits de l'homme, Robert Pontillon aborde ces sujets non seulement en spécialiste mais en acteur.

En 1971, après le congrès d'Épinay, la responsabilité du secrétariat pour les relations internationales du parti socialiste lui est confiée. A ce poste, il contribue à l'évolution de la doctrine de ce parti en matière de défense.

Élu maire de Suresnes en 1965, il s'emploie à donner à sa ville un véritable rayonnement international. C'est à Suresnes que Felipe Gonzales a été élu secrétaire général du parti socialiste espagnol, alors clandestin. C'est dans sa ville que Robert Pontillon accueillait, chaque année, les ambassadeurs de nombreux pays amis.

En 1983, n'ayant pas été reconduit à la tête de sa cité, c'est avec énergie qu'il remplit son mandat de conseiller général d'un canton qui recouvrait les limites de sa ville.

Dès son entrée au palais du Luxembourg, où il est élu en 1977, il choisit la commission des affaires étrangères et de la défense, au sein de laquelle il siègera pendant plus de quinze ans. Il y rapporte de nombreuses autorisations de ratification de conventions, accords et traités.

En octobre 1979, il est nommé membre de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes.

Parlementaire chargé d'une mission temporaire auprès du Premier ministre en 1981, Robert Pontillon contribue à donner aux relations avec le Royaume-Uni une dimension nouvelle, qu'allait concrétiser la réalisation du tunnel sous la Manche. Son expérience le désigne alors pour présider la section française du conseil franco-britannique.

Enfin, membre de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale depuis 1988, il accède à la présidence de cette dernière en juin 1990, au moment où la crise du Golfe confère aux pays signataires du traité de Bruxelles une responsabilité particulière.

La passion de Robert Pontillon pour les relations internationales le conduit à présider le groupe d'amitié France-Portugal ainsi que la section France-Cuba du groupe d'amitié France-Amérique latine.

Il sera également vice-président du groupe français de l'Union interparlementaire et de la section française de l'Association internationale des parlementaires de langue française.

Robert Pontillon n'oublie pas pour autant ses deux anciens centres d'intérêt que sont le journalisme et la communication.

En 1979, il participe activement aux travaux de la commission d'enquête sur les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision. De 1988 à 1989, il est membre de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qui étudie notamment les nouvelles technologies de communication.

Robert Pontillon formait encore beaucoup de projets. Même la maladie, qu'il affrontait avec courage et dignité, n'avait pas affecté ses activités, tout juste peut-être leur rythme. Comme le rappelait à ses obsèques M. Goerens, ancien président de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, Robert Pontillon avait pris une part déterminante dans l'organisation de l'important colloque sur le nouvel ordre de sécurité en Europe, qui s'est tenu au début du mois d'avril, à Berlin, et qui fut une incontestable réussite. Il y voyait l'aboutissement de son œuvre politique.

Les engagements de Robert Pontillon s'inscrivaient dans une tradition familiale marquée par le mouvement anarchiste du début du siècle, mouvement que fréquentait son grand-père, très lié à Victor Serge. Profondément laïque et athée, il a toujours été inspiré par des idéaux de justice et de liberté.

A ses amis du groupe socialiste et à ses collègues de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, j'exprime ma profonde sympathie.

Que sa famille, ses deux enfants, déjà frappés voilà sept ans par la brutale disparition de leur mère, et ses petits-enfants soient assurés que Robert Pontillon laisse, dans ce palais, le souvenir d'un grand serviteur du peuple et d'un humaniste toujours attentif à l'évolution de notre monde.

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, vous venez d'évoquer la mémoire de Robert Pontillon, décédé le 20 mars dernier. Au nom du Gouvernement, je voudrais, à mon tour, rendre un hommage tout particulier non seulement au parlementaire qu'il fut, mais aussi à l'élu local de mon département, les Hauts-de-Seine, et de la ville de Suresnes, qu'il aimait tant.

L'ayant connu dans ce département, où il m'a en quelque sorte accueilli à mon arrivée, vous comprendrez l'émotion que j'éprouve en cet instant.

Robert Pontillon aura été toute sa vie un homme d'engagement. Licencié en droit et diplômé en économie politique et en histoire, il s'oriente rapidement vers le journalisme auquel cette formation polyvalente le prédestinait.

Durant la seconde guerre mondiale, il s'engage courageusement dans la résistance tchèque. Il sera d'ailleurs décoré, à cette occasion, de la médaille de la résistance tchèque.

De 1948 à 1954, il collabore aux quotidiens *le Populaire* et *le Franc-Tireur*, dans le droit-fil de son engagement politique.

Son goût pour la vie publique l'amènera à être successivement chef, puis directeur du cabinet du secrétaire d'Etat à l'information, Gérard Jacquet, de février 1956 à juin 1957, puis directeur adjoint du cabinet du ministre de la France d'outre-mer. Il abandonne les cabinets ministériels pour diriger la radiodiffusion d'outre-mer en 1957, puis l'Office de coopération radiophonique jusqu'en 1963.

En 1965, il devient maire de Suresnes, ville qu'il administrera pendant dix-huit ans.

Soucieux de promouvoir un urbanisme équilibré, d'associer l'ensemble de la population au développement de cette cité, il reprit l'héritage municipal de Henri Sellier, qui fut son inspirateur et sa référence permanente dans l'exercice de sa responsabilité de maire.

Il est élu conseiller général du canton de Suresnes en 1967, et le restera jusqu'en 1988. Seule la maladie l'empêchera de solliciter le renouvellement de son mandat.

Elu sénateur en 1977, il met sa passion, son engagement et son enthousiasme au service de la Haute Assemblée.

Au cours de son mandat de parlementaire, il multipliera les initiatives en faveur de son autre passion, de son autre engagement : les relations internationales. Robert Pontillon fut un diplomate aux formules parfois abruptes ; il rechercha l'adhésion du plus grand nombre sans rien concéder sur l'essentiel, tant il croyait à la force des idées et à la justesse des causes qu'il défendait.

Il participera activement, au sein du Sénat, à de nombreux débats où il sut, je crois, être écouté ; ainsi, il intervint notamment lors des débats sur les problèmes de l'audiovisuel et il s'impliqua dans les questions de défense et de sécurité, qui lui tenaient particulièrement à cœur.

En 1981, il devient, en accord avec le Premier ministre de l'époque, M. Pierre Mauroy, dont il était très proche, président de la section française du conseil franco-britannique.

Mettant son expérience et son talent au service de l'amitié franco-britannique, il devient, en 1984, président de l'association Transmanche.

Il ne pourra, hélas ! voir l'entrée en service du tunnel sous la Manche qui devait, à ses yeux, incarner une dimension nouvelle dans les relations franco-britanniques.

En 1990, le sénateur des Hauts-de-Seine accède à la présidence de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, au moment où la volonté européenne, l'actualité internationale, puis la guerre du Golfe donnent à cette organisation une importance et un rôle particuliers. Robert Pontillon réussira, là encore, par son exceptionnel dynamisme, à renforcer les liens entre l'U.E.O. et la Communauté européenne.

Travailleur infatigable, homme pressé, toujours en instance d'une rencontre internationale, il aura, jusqu'au bout, lutté contre la maladie avec un courage et une détermination remarquables.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le président, avec lui, la France perd un ardent ambassadeur de l'union européenne, de la paix et du progrès.

Permettez que, au nom du Gouvernement, je m'associe à la peine qu'éprouvent tous ceux qui l'ont connu et aimé.

A sa famille, à ses amis, au président de son groupe et à l'ensemble de ses collègues, qui ont tous perdu un être cher, je veux dire que le Gouvernement, par ma voix, s'associe à leur chagrin.

M. le président. Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux quelques instants en signe de deuil.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRÉSIDENT DE M. ETIENNE DAILLY

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, le respect que je vous porte m'amène à vous demander instamment de bien vouloir saisir le bureau du Sénat de la protestation que j'exprime à la suite des déclarations du président de la Commission des Communautés européennes, rapportées par *le Journal du Dimanche* daté du 10 mai 1992.

En effet, un homme qui s'affirme chrétien utilise les fonctions qu'il assume pour calomnier dans des conditions inadmissibles le Parlement.

L'auteur de l'article est une journaliste connue, estimée. Les propos qu'elle cite n'ont donc certainement pas été inventés.

Cette envoyée spéciale de l'hebdomadaire *le Journal du Dimanche* rapporte ainsi les propos du président de la Commission des Communautés européennes : « Comme les parlementaires français n'ont jamais suivi les affaires européennes, maintenant ils s'en occupent ! Il fallait bien qu'une question de cette importance suscite un débat. »

Cette journaliste ajoute : « Hier, à Séville, on célébrait justement la journée de l'Europe. Sourire en coin, Jacques Delors semble s'amuser de ces élus trop hexagonaux qui se réveillent seulement aujourd'hui en s'interrogeant sur les accords de Maastricht ».

Je ne lis pas tout l'article. Mais on y trouve une phrase évoquant Robert Schuman ; je peux l'évoquer aussi puisque j'ai eu l'honneur, au lendemain de la guerre, de participer à son cabinet. M. Jacques Delors ose évoquer Robert Schuman pour ensuite insinuer : « Si la classe politique française suivait les affaires européennes, elle le saurait ! » Cette affirmation vise la proposition faite le 9 mai 1950 par Robert Schuman de fonder la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Monsieur le président, il est inadmissible que le parlement d'un des pays membres de la Communauté européenne soit traité de cette façon par le président de la Commission des Communautés européennes, de surcroît lorsque celui-ci est citoyen français.

Je demande donc qu'une protestation soit émise par le bureau du Sénat, car il n'est pas admissible que le président de la Commission de Bruxelles profère de telles calomnies à l'encontre du Parlement français. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. François Gerbaud. Très bien !

M. le président. Monsieur Hamel, je porterai, bien entendu, votre déclaration à la connaissance de M. le président du Sénat ; il pourra alors en saisir le bureau, voire le Gouvernement, qui pourrait peut-être, le cas échéant, s'associer à la protestation du Sénat, car c'est à lui qu'il appartient de juger si cette protestation est légitime et fondée,...

M. Emmanuel Hamel. Elle l'est !

M. le président. ... comme les applaudissements qui ont salué votre intervention semblent l'indiquer.

M. André Rouvière. Ils n'ont pas été unanimes !

M. le président. Là s'arrêtera mon rôle. Mais vous pouvez compter sur moi pour faire le nécessaire dans le sens que vous souhaitez.

M. Emmanuel Hamel. Merci, monsieur le président.

4

PRESSE ET AUDIOVISUEL

Débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la presse et l'audiovisuel.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je me félicite de grand cœur que la Haute Assemblée ait souhaité ce débat sur la presse et l'audiovisuel en France, d'abord parce que l'actualité est riche et pourra s'en trouver mieux éclairée, et surtout parce qu'il me paraît particulièrement utile de faire le point à intervalles réguliers dans un secteur où la force des passions tend plus qu'ailleurs à brouiller la sérénité du regard, l'analyse étant de surcroît compliquée par le fait que les journaux, la radio et la télévision sont à la fois juges et parties, objets d'études et de commentaires auxquels ils participent eux-mêmes au premier rang.

Une des bonnes façons, me semble-t-il, de hiérarchiser plus sereinement les choses, c'est de les considérer en élargissant l'attention au-delà de notre hexagone et de nos querelles franco-françaises... pour y revenir, naturellement, promptement. Cela permet de ne jamais oublier - chose, je crois, nécessaire - que les enjeux de nos réussites et de nos échecs sont désormais planétaires, car, comme jadis les mots pour la radiodiffusion, désormais les images, du fait de l'évolution des techniques modernes, peuvent toucher le monde entier.

Du même coup, notre rayonnement culturel partout dans le monde est en cause, et, par conséquent, notre efficacité politique et économique. Si j'en doutais, les quelques mois que

j'ai passés dans les fonctions de secrétaire d'Etat au commerce extérieur et les nombreux voyages que j'ai effectués tout autour de la planète m'auraient assurément persuadé du lien intime qui existe entre notre rayonnement audiovisuel et notre dynamisme commercial.

En outre, ce type d'éclairage apporte, je crois, une lumière utile, grâce aux comparaisons que l'on peut établir avec des pays de développement industriel similaire. Ainsi, nous avons le sentiment, il faut bien en convenir, que ces pays ont mieux atteint que la France, notamment dans le domaine de la télévision, des équilibres que nous n'avons pas toujours su, au fil des années, installer chez nous.

C'est autour de cette notion d'équilibre à préserver ou à atteindre que je voudrais construire cet exposé.

Avant de recueillir vos commentaires, vos suggestions et, j'imagine, vos critiques, je m'attacherai à présenter tout à la fois la façon dont le Gouvernement analyse le « paysage audiovisuel », comme l'on est accoutumé de dire, et les grandes lignes de l'action qu'il compte y inscrire.

La presse écrite, pour commencer par elle, connaît des évolutions plus lentes et des mouvements moins heurtés que l'audiovisuel. Pourtant, il serait indu de dire qu'elle a atteint un équilibre harmonieux, dans une période caractérisée par de multiples difficultés, notamment pour ce qui concerne la presse quotidienne nationale.

De longue date, celle-ci s'est révélée moins prospère que ses homologues américaine, allemande, italienne ou britannique et je ne parle pas du Japon, qui, en l'occurrence, fait un peu figure d'Eldorado.

Je sais que le Sénat s'est souvent préoccupé du fait que pèsent depuis longtemps sur la presse française un certain nombre de handicaps : les modalités de distribution, dont l'amélioration est assurément indispensable ; des coûts unitaires trop élevés ; une structure de recettes fragile, qui repose à près de 50 p. 100 sur les recettes publicitaires, ce qui est probablement excessif.

Sur ce fond de difficultés permanentes, s'est greffée, depuis la guerre du Golfe, la donnée préoccupante d'une baisse marquée de la publicité et des petites annonces. Notons toutefois que, d'après les professionnels, l'événement même du Golfe semble avoir plutôt révélé cette tendance qu'il ne l'a véritablement suscitée.

Les pouvoirs publics, dans ce domaine, peuvent moins peser que dans l'audiovisuel, par exemple - et personne ne s'en plaint ! - parce qu'il n'existe pas de secteur public. Raison de plus, me semble-t-il, pour s'efforcer d'éviter d'aggraver les déséquilibres, y compris entre la presse écrite et les autres médias.

Il importe, au premier chef, de préserver une certaine répartition de la publicité. Le Gouvernement n'estime donc pas souhaitable, à terme proche en tout cas, de modifier la règle qui interdit la publicité en faveur de la grande distribution sur le petit écran, et ce pour des raisons non théoriques, mais tout simplement pratiques et très concrètes.

Les mêmes motifs conduisent à souhaiter une stabilité dans les aides de l'Etat, aides qui sont, par leur dimension - il est bon de le rappeler, je crois - supérieures, dans l'ensemble, à ce qui existe dans les pays voisins.

Ces aides sont marquées tout à la fois par la neutralité et par la transparence, qu'il s'agisse des aides directes - 500 millions de francs - notamment au profit du transport ferroviaire et des journaux d'opinion, qui ont peu ou qui n'ont pas de publicité, ou qu'il s'agisse, surtout, des aides indirectes, que l'on peut évaluer à environ 5,5 milliards de francs, ce qui ne prend d'ailleurs pas en compte les avantages fiscaux qui sont consentis aux journalistes.

Je pense ici aux tarifs postaux et, à cette occasion, je me félicite de l'accord qui est intervenu le 25 mars dernier - M. Jean-Marie Rausch y a joué, d'ailleurs, un rôle éminent, à la satisfaction, je crois, des responsables de la presse - tant en ce qui concerne l'organisation des horaires que la fixation des coûts, un tiers seulement revenant à la presse.

Je pense également aux subventions à l'A.F.P. et, surtout, au fameux article 39 bis du code général des impôts, relatif à la détaxation des bénéficiaires consacrés aux investissements et au renouvellement des matériels.

Cet article 39 bis a été souvent critiqué, au motif, en particulier, qu'il favoriserait les entreprises de presse qui font des bénéfices aux dépens des autres, qui ne sont pas forcément moins méritoires. Mais on ne peut que constater que la pro-

fession y est très attachée. Observons, à ce propos, que, dans la plupart des autres pays, les entreprises de presse ne bénéficient pas d'avantages autres que ceux qui sont normalement consentis aux entreprises en général.

Cette donnée et cette stabilité, à mes yeux nécessaires, n'excluent pas la possibilité d'éventuelles modulations, sur lesquelles nous pouvons nous concerter et qui doivent incarner notre souci de travailler à une plus grande concentration des aides sur des produits de presse définis selon une acception plus stricte.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je compte, dans la ligne des projets que mon prédécesseur, M. Kiejman, avait définis, trouver l'occasion, à la rentrée d'automne, de m'entretenir, dans un colloque spécifique, avec les représentants de la presse sur ces problèmes divers.

Un autre souci, dans le domaine de la presse écrite, doit être d'éviter constamment les positions dominantes. Voilà bien un autre équilibre fondamental à préserver et à garantir ! A cet égard, l'Etat a son mot à dire et son influence à assumer dans deux directions, au service du pluralisme.

La première direction concerne au premier chef la représentation nationale et, partant, la Haute Assemblée. Je pense à la réglementation protectrice contre ces positions dominantes. C'est une grande affaire que celle des seuils de concentration. Elle a été débattue abondamment au Parlement en 1984 et 1986, pour aboutir aux lois que vous savez.

Cette question est reliée au souci de transparence, qui avait inspiré si fort les législateurs de la Libération, animés qu'ils étaient par un recul, pour ne pas dire un dégoût, à l'égard des mœurs souvent pestilentielles qui marquaient la presse de l'avant-guerre et par l'expérience de purification de la Résistance.

Ce souci de transparence doit être constamment proche de nos esprits et à la source de notre action.

Si le Gouvernement n'a pas l'intention de vous proposer de légiférer à nouveau dans ce domaine, il est convaincu que la réflexion doit se poursuivre. Au demeurant, voilà bien un domaine où la dimension européenne s'impose de plus en plus à la réflexion et à l'action, à la fois pour éviter les excès de la concentration et pour favoriser, en sens inverse, l'émergence de groupes français aptes à affronter la concurrence. Le Parlement européen et le Conseil de l'Europe y travaillent actuellement, et je m'en félicite.

La déontologie de la presse est un autre sujet de préoccupation permanent. J'ai pu constater, lorsque la commission des affaires culturelles a bien voulu me recevoir, la semaine dernière, combien cette question préoccupait les sénateurs.

Il s'agit, tout simplement, de l'équilibre nécessaire entre, d'une part, la liberté, telle qu'elle a été instituée d'une façon magnifiquement généreuse par les pères fondateurs de la III^e République - avec la loi de juillet 1881 - et, d'autre part, la nécessaire répression des abus.

Il y a plus d'un siècle que l'on y réfléchit, mais le débat s'est aiguïé ces derniers temps avec la liberté totale de l'information désormais laissée à la radio et à la télévision - ce qui est un legs précieux et brillant, je tiens à le souligner, des gouvernements de gauche du début des années quatre-vingt - qui vient s'ajouter à la liberté de la presse écrite.

De surcroît, quelques événements récents, liés souvent à la guerre du Golfe ou à tel ou tel « dérapage », comme on dit, sont aussi venus susciter des débats et provoquer les réflexions nécessaires.

La profession, vous le savez, y a consacré des journées de travail, au cours de 1991, à Montpellier. Le Président de la République avait tenu à y assister et je ne peux que redire après lui que, quelque capitale que soit cette grande affaire pour la vie civique et démocratique, c'est d'abord, à mes yeux, l'affaire de la profession, sous le regard critique des citoyens et des lecteurs et sous le regard attentif de la représentation nationale.

Je voudrais maintenant en venir au deuxième grand secteur du champ des médias, la radiodiffusion.

Celle-ci est affectée d'inquiétudes assurément moins lourdes que la presse écrite ou la télévision et une certaine sérénité y est favorisée par le succès, en dépit des sombres

prophéties qui, de façon récurrente, ont jalonné son histoire et qui, de décennie en décennie, ont annoncé sa fin. Voici qu'elle existe, forte, vivante, écoutée et populaire.

Un sondage récent de Médiamétrie, effectué en janvier-mars de cette année, a montré que la radio a gagné plus de 2 millions d'auditeurs en deux ans, que neuf français sur dix l'écoutent au moins une fois par jour.

Un autre signe de cette prospérité - pourquoi ne pas le souligner, dans un temps parfois marqué par quelque morosité ? - est l'intérêt marqué par beaucoup de pays étrangers à nos techniques de radiodiffusion. Au moment de l'émergence des nouvelles démocraties de l'Europe de l'Est, nombreux ont été les pays qui ont fait appel, dans le domaine de la radio, à nos savoir-faire et à notre expérience.

Ce serait pourtant trop dire que d'affirmer que, dans le domaine de la radio, les équilibres nécessaires sont assurés. Des trois secteurs qu'il nous revient d'étudier, c'est sûrement celui qui a connu, depuis une dizaine d'années, le choc le plus brutal. Je fais référence, naturellement, au passage d'une période de malthusianisme extrême, et tout à fait rare en Europe, d'une situation de quasi-monopole accordé à quatre stations de radio - Radio France, R.T.L., Europe 1 et R.M.C. - à la situation d'aujourd'hui, où mille stations de radio émettent sur le territoire national ! Ce passage soudain et brutal, mais très heureux, propre à susciter des inquiétudes, nécessitait des adaptations. Ce fut l'objet des lois fondatrices de septembre 1981 et de juillet 1982, qui ont légalisé les radios locales privées et qui ont apporté une formidable extension à l'offre de programmes. Il me semble, à nouveau, que la gauche peut en être fière, très légitimement, car ces radios ont eu de grandes et heureuses conséquences sur l'ordre civique et culturel.

M. Charles Pasqua. Applaudissez un peu, messieurs !

M. Louis Perrein. Bravo ! (*Sourires.*)

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Le choc fut brutal, salutaire - on en ressent encore les contre-coups - sans que l'on ait atteint l'équilibre souhaitable.

Pour mieux parvenir à cet équilibre, la première exigence est, me semble-t-il, de parachever ce qu'en termes clairs, un peu rudes peut-être, mais parlants, on a souvent appelé « la police des fréquences ». Autrement dit, cet équilibre, c'est celui qui doit s'établir entre les postes émettant sur la bande en modulation de fréquence.

La loi de juillet 1982 proclamait : « La communication audiovisuelle est libre ». Evidemment, comme toute liberté, celle-ci, neuve, devait être organisée et servie par la réglementation. Or, les années quatre-vingt - j'ai quelque raison de m'en souvenir, puisque, à l'époque, j'avais la charge de Radio France - ont été trop souvent marquées par une anarchie des ondes, un certain nombre de tricheurs sans scrupules ayant émis dans des conditions d'une violence inadmissible et ayant pu recueillir les dividendes injustifiés de leur cynisme affiché. Les radios legalistes, au premier rang celles du secteur public, du même coup, ont été, à l'époque, fréquemment mal entendues.

Je salue l'amélioration rapide qui marque les années quatre-vingt-dix à cet égard. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel - il y a grand mérite - s'est donné pour tâche d'y procéder, d'y contribuer, d'assurer ces progrès avec les moyens techniques et les moyens juridiques nécessaires propres à servir la volonté indispensable de remettre de l'ordre, en s'appuyant, notamment, sur les comités techniques radiophoniques, qui font du bon travail dans la complexité des situations régionales.

Le deuxième équilibre nécessaire, dans ce secteur, concerne les relations entre le secteur public et le secteur privé, autrement dit, entre Radio France et les autres.

Cet équilibre paraît aujourd'hui convenablement assuré, les contraintes particulières au secteur public quant à la diversité des programmes et à l'absence de publicité de marques étant compensées par un certain nombre d'avantages financiers et techniques.

La dernière menace grave qui a pesé sur Radio France remonte à l'année 1986 - là encore, j'ai quelque raison de m'en souvenir - lorsqu'un secrétaire d'Etat à la culture, qui avait lui-même fondé une radio privée, avait infligé à Radio France un budget de punition, pour ne pas dire de vindicte, avec l'intention de tuer les radios locales publiques, heureusement, elles ont néanmoins survécu.

M. Emmanuel Hamel. Qui était ce méchant ?

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Ce méchant était M. Philippe de Villiers. (*Exclamations amusées sur les travées du R.P.R.*) Le terme de « méchant » est de vous, monsieur le sénateur, pas de moi !

Aujourd'hui, avec près du quart de l'audience nationale, Radio France, riche de ses talents, riche de sa diversité, riche de ses orchestres réputés, répond bien, dans l'ensemble, à sa vocation de concurrence dans la différence, selon un équilibre qui mérite, me semble-t-il, d'être étudié et considéré, y compris pour nourrir nos réflexions dans le domaine de la télévision. Une certaine stabilisation de l'audience de France-Inter, la chaîne généraliste - je sais que son président M. Maheu s'en préoccupe - est compensée par le succès grandissant de France-Info, enfant heureux de la période de la cohabitation. Cette station s'appuie d'ailleurs sur le réseau des radios locales de service public. Assurément, le secteur privé n'aurait ni les moyens, ni la volonté d'assurer ce service, pas plus qu'il ne pourrait faire vivre France-Musique, France-Culture ou Radio Bleue.

A ce propos, je tiens à saluer, car je sais qu'il s'agit, là aussi, d'une préoccupation du Sénat, le pourcentage de chansons et de musiques françaises qui, inflexiblement, est maintenu sur les radios du secteur public

M. Louis Perrein. Très bien !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. C'est ainsi que France-Inter diffuse 65 p. 100 d'œuvres françaises, les radios locales 70 p. 100, Radio Bleue - la « radio des Français moins jeunes que les autres » - assurant 100 p. 100 de musique française.

M. Charles Pasqua. De belles chansons !

M. Louis Perrein. Très bien !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Au même chapitre, et avec la permission du Sénat, je voudrais rendre hommage aux activités radiophoniques de R.F.O. dans les départements et territoires d'outre-mer, activités qui sont en net progrès.

Naturellement, comme le Sénat tout entier, j'ai eu tout à l'heure une pensée émue pour Robert Pontillon, dont un malheureux hasard chronologique nous a fait évoquer la mémoire au début de cette séance. En effet, Robert Pontillon fut, voilà longtemps déjà, un responsable efficace de cette grande tâche.

De même, je voudrais saluer R.M.C. Moyen-Orient, et un peu plus longuement, le bon travail de Radio France internationale.

Si je veux insister devant le Sénat, c'est parce que cette assemblée a vocation à représenter les Français de l'étranger et, par conséquent, à considérer avec une attention spécifique l'action, les réussites voire les problèmes de Radio France internationale, qu'on avait laissé choir dans les années soixante-dix à un niveau vraiment indigne de notre pays et de la francophonie tout entière et qui, depuis le début des années quatre-vingt, est constamment soutenue et appuyée, psychologiquement, financièrement et politiquement, par les pouvoirs publics, d'où des progrès constants en nombre d'émetteurs, en nombre de langues et en heures de programme.

R.F.I. que l'on avait, je le répète, laissé tomber misérablement, à un niveau vraiment dérisoire, un peu comparable à ce que faisait l'Albanie, est remontée maintenant dans le peloton de tête des radios internationales et se situe au quatrième ou au cinquième rang de celles-ci. Cela est bon et doit être, me semble-t-il, salué. L'accès de R.F.I. à la bande en modulation de fréquence à Paris a symbolisé ses progrès. Il n'en demeure pas moins que tout n'est pas parfait, loin de là, et vous m'en voudriez à juste titre de ne pas le reconnaître.

Au chapitre des équilibres instables, il faut signaler la nécessité d'une coordination plus souvent harmonieuse entre Radio France et R.F.I. La législation de 1986 a complètement séparé Radio France de Radio France internationale, placées jusqu'à cette date sous une présidence commune, cela a engendré quelques risques de dérives, mais, surtout, la collaboration est insuffisante. J'ai eu et j'aurai l'occasion d'attirer l'attention des présidents de Radio France et de R.F.I. sur ce point.

Une autre difficulté, souvent évoquée par les sénateurs représentant les Français de l'étranger, est en quelque sorte consubstantielle à une radio de ce type. Je veux parler de la nécessité pour R.F.I. de servir à la fois deux auditoires : d'une part, l'auditoire le plus large, qui est celui des étrangers francophones, d'autre part, un auditoire plus restreint en nombre mais naturellement infiniment respectable et qui mérite d'être servi, celui des Français de l'étranger, qui n'ont pas toujours, en l'occurrence, les mêmes désirs quant aux émissions et le même appétit d'informations particulières. A R.F.I. de trouver, dans un esprit de professionnalisme et de responsabilité, que d'ordinaire on lui reconnaît, un juste équilibre entre ces exigences.

Le dernier équilibre nécessaire au monde de la radio doit être atteint par les différents opérateurs privés. On retrouve là le problème que j'évoquais tout à l'heure à propos du désordre antérieur de la bande. Il s'agit de soutenir les radios les plus faibles, à savoir les radios associatives, dont l'audience est numériquement limitée mais généralement très fidèle, et les radios commerciales, locales et indépendantes, qui jouent, chacun le reconnaît désormais, un rôle important dans l'animation de la vie démocratique et culturelle régionale. Elles pourraient d'ailleurs, je le dis en passant, jouer à l'avenir un rôle accru dans l'animation des banlieues difficiles. Qu'est-ce qui peut mieux rassembler des jeunes autour d'une action commune que la perspective vraiment stimulante de travailler à l'installation d'une radio locale ?

Je voudrais, à ce propos, dire le prix que j'attache au fonds de soutien à l'expression radiophonique, qui a aidé efficacement plus de trois cents radios. Je compte, d'ici au mois d'octobre 1992, plaider pour obtenir le renouvellement de la taxe parafiscale qui nourrit ce fonds et pour diversifier les aides attribuées par la commission, notamment pour la formation des personnels des radios nouvelles, qui ont souvent été amenés à se jeter dans l'aventure sans disposer des connaissances techniques et des moyens d'expression requis par ce média spécifique ; je songe aussi à une aide au démarrage pour les radios nouvelles qui ont été ou qui seront autorisées par le C.S.A..

S'agissant toujours des mesures législatives à étudier, je souhaite une modification du calcul des seuils anti-concentration, conformément au vœu exprimé tout récemment par le C.S.A. et son président, M. Boutet. Il s'agit, selon une formule plus cohérente, de fixer un seuil global unique pour tous les réseaux dépendants du même opérateur.

Je souhaite également que soit étudiée la possibilité de donner aux réseaux un statut de diffuseur national, à l'image de celui des radios périphériques, afin de réserver les ressources publicitaires locales aux radios de proximité.

Il faudra, enfin, pour des raisons de moralité et de salubrité publiques évidentes, s'opposer inlassablement aux contrats occultes qui sont passés entre les radios pour des achats illégaux d'autorisations, le tout devant être, là comme ailleurs, réfléchi et construit en relation étroite avec les professionnels de la radio.

J'en viens à présent au troisième et dernier volet de cette réflexion d'ensemble, mesdames, messieurs les sénateurs : la télévision. Là encore, que d'équilibres à sauvegarder ou à renforcer !

Tout d'abord, il s'agit du rééquilibrage nécessaire au profit du câble, qui, depuis les ambitions du début des années quatre-vingt, a connu autant de malheurs que d'heurs et qui doit être maintenant consolidé et renforcé.

C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de mesures ont été prises récemment par le Gouvernement ou à son instigation, mesures qui permettront d'accentuer une évolution récente, plus favorable que celle que nous avons connue au cours des années précédentes.

Je rappelle qu'en deux ans le nombre des abonnés au câble a triplé, passant de 250 000 à 860 000 aujourd'hui, avec l'objectif très vraisemblable de 1 million d'abonnés avant la fin de cette année. Pour amplifier cette progression, un certain nombre de mesures ont été prises.

M. Charles Pasqua. C'est peu !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, il est important que le rythme ait changé et que le bon cap soit pris. Il le sera d'autant mieux que pourront s'appliquer les mesures qui ont été décidées, et tout d'abord

les accords récemment conclus entre France Télécom et les câblo-opérateurs, qui renforcent leur solidarité technique, commerciale et financière.

La démarche de l'abonné s'en trouvera simplifiée. Désormais, il n'aura qu'un seul interlocuteur. Nous avons tous recueilli les plaintes d'un « câblé » potentiel qui s'était trouvé renvoyé, telle une balle de ping-pong, entre les deux partenaires. Dorénavant, il en ira autrement.

Ces accords aboutissent dès à présent à la diminution du prix des abonnements d'environ 15 p. 100, grâce à une forte réduction de la rémunération de France Télécom, les clients du câble profitent directement de cet heureux résultat financier.

Deux volets, législatif et réglementaire, compléteront à très court terme ce dispositif financier. Dès mon arrivée dans cette fonction, je me suis attaché à en terminer rapidement la préparation.

En premier lieu, un projet de loi, que j'ai présenté mardi dernier devant le conseil des ministres, sera bientôt soumis à la sagesse des deux assemblées. Il est destiné à faciliter le raccordement des immeubles collectifs au réseau câblé. C'est d'ailleurs devant le Sénat que ce projet de loi, et je m'en félicite, sera examiné en premier. Ce texte instaure une servitude de droit pour l'installation des câbles dans les parties communes des immeubles collectifs - on avait très souvent constaté à cet égard des freins regrettables. Cela permettra un câblage plus systématique, plus rapide et plus cohérent.

Par ailleurs, s'agissant du contenu et de la diversité de l'offre, la semaine dernière, nous avons soumis plusieurs textes réglementaires au Conseil d'Etat. Ces textes établissent la possibilité, pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel, d'accorder des régimes dérogatoires pendant cinq ans, afin d'améliorer l'offre de programmes proposés par les chaînes, notamment en ce qui concerne les films.

L'autre rééquilibrage indispensable - celui auquel s'attachent le plus souvent les commentateurs et les acteurs - est celui qu'exige la coexistence de deux secteurs : le privé et le public.

Le Gouvernement, comme, je le crois, la majorité sinon l'unanimité des formations politiques, est persuadé des vertus de ce système binaire, de l'existence, dans la tradition française, de ces deux mondes complémentaires et concurrentiels à la fois.

D'un côté, on trouve un secteur privé mû, d'abord, comme il est normal, par la quête du profit. De ce fait, il se porte avec une énergie plus immédiate et plus prompte sur le service des goûts instantanés des téléspectateurs tels que les sondages peuvent les « photographier ». Il sert ainsi, d'abord, ce que l'on peut appeler « le plus petit commun dénominateur » des goûts du public.

C'est tout à fait respectable. Mais ce serait, à nos yeux, réducteur si, d'un autre côté, ne prospérait pas un secteur public ayant l'ambition et les moyens de servir des aspirations plus variées et plus ambitieuses et de prendre le temps - la différence entre ces deux secteurs est peut-être, d'abord, une affaire temporelle - de laisser mûrir des talents et des émissions. La durée est en effet nécessaire pour faire naître l'affection et l'attachement des téléspectateurs.

Ce système bipolaire fonctionne bien. Il permet, en effet, que le secteur public soit constamment aiguillonné par l'efficacité, parfois sommaire, du secteur privé et soit ainsi aidé à combattre les risques de langueur et de paresse, et à résorber les poches d'inefficacité. En retour, il aura les moyens et les loisirs de réaliser ses ambitions et de tirer tout le système vers le haut.

Tel est l'équilibre souhaitable. Mais ce serait assurément mentir que de dire que cet équilibre-là est aujourd'hui atteint.

L'ensemble du paysage audiovisuel demeure profondément déséquilibré à la suite des décisions de 1986 portant sur la privatisation de la première chaîne nationale, T.F. 1 - c'est un cas unique en Europe ! - et sur la diminution de la redevance. Cette année-là, d'une façon que je ne m'explique pas encore tant les dommages prévisibles étaient grands - et ils le furent ! - le taux de la taxe fut abaissé de 7 p. 100. La France s'est ainsi trouvée tout en bas de l'échelle des pays européens, à peu près au niveau du dernier pays, l'Irlande.

Il ne faut d'ailleurs pas croire que seul le secteur public souffre de ce déséquilibre. Du côté du secteur privé, l'échec économique de La Cinq, qui a été victime des seules lois du

marché (*Murmures sur les travées du Rassemblement pour la République*), - je le dis tranquillement - et sa disparition ont révélé les effets pervers de ce déséquilibre.

Je laisse de côté la nature d'une gestion privée qu'il ne revient assurément pas au Gouvernement d'apprécier. En tout cas, le résultat témoigne de façon assez éclatante de l'insuffisance du marché publicitaire pour faire vivre trois chaînes privées nationales.

Je rappelle à cette occasion que certains ont parfois agité l'idée d'introduire une deuxième coupure publicitaire au milieu des téléfilms ou des films. Mais, de l'aveu même des dirigeants de La Cinq, qui sont des gens de bonne foi, une telle mesure n'aurait eu qu'une influence marginale sur les comptes de cette chaîne disparue.

Quant au contenu de La Cinq - après tout, c'est l'essentiel - on a pu constater non seulement la redondance systématique de l'offre de programmes aux heures de grande écoute, mais aussi, en dépit de quelques morceaux brillants qui resteront dans la mémoire de nombreux téléspectateurs, la médiocrité de trop d'émissions, en raison, naturellement, de la faiblesse des ressources. Beaucoup de films, de séries et de feuilletons de dernière catégorie ont été diffusés *ad nauseam* aux heures de grande écoute !

Je rappelle qu'en 1991, sur La Cinq, 40 p. 100 de la journée étaient consacrés aux séries et aux feuilletons, avec une large prédominance des feuilletons américains, contre 32 p. 100 sur T.F. 1 et 22 p. 100 sur Antenne 2.

Le fameux « mieux-disant culturel » qui avait été évoqué voilà quelques années a donc pris, avec le recul, une coloration quelque peu dérisoire !

Mais c'est naturellement du secteur public que, au nom du Gouvernement, je vous parlerai essentiellement.

Ainsi, j'évoquerai tout d'abord, toujours pour servir cet équilibre, l'impérieuse nécessité de renforcer sa solidité et sa foi en lui-même.

Pour cela, le premier devoir est de poursuivre le redressement d'Antenne 2 et de F.R. 3, redressement qui a été engagé en 1991, sous l'autorité de leur président commun, M. Hervé Bourges.

Je tiens à, tout d'abord, saluer le rétablissement financier de ces deux chaînes dès 1992, après quatre années de fort déficit pour Antenne 2 et deux années très difficiles pour F.R. 3.

Je salue leur effort de productivité sans précédent, conformément aux engagements qui avaient été pris, notamment grâce à la modernisation des systèmes de gestion. Ainsi, 430 millions de francs d'économies de fonctionnement seront dégagés et redéployés sur les objectifs d'antenne.

Je salue également la rationalisation des structures, grâce à une réduction nette et sans précédent de l'effectif permanent ou assimilé d'Antenne 2 et de F.R. 3 : 800 emplois ont été supprimés, soit 15 p. 100 de l'effectif total.

Il faut avoir été responsable d'une société du secteur public pour savoir combien, derrière la froideur des chiffres, une réussite de ce genre implique de persévérance, d'explications et, finalement, d'humanité.

Je salue enfin la coordination d'un certain nombre de fonctions stratégiques d'Antenne 2 et de F.R. 3 en ce qui concerne la programmation, l'information, le sport, la jeunesse et les études, qui permet de notables économies d'échelle.

Mais il est une deuxième exigence, mesdames, messieurs les sénateurs : la diversification de l'offre simultanée de programmes, précisément au nom des vertus de ce double secteur que je me suis efforcé de décrire tout à l'heure.

Cette diversification est vraiment le défi majeur que nous devons relever dès lors qu'a été satisfaite, depuis les années quatre-vingt, cette autre grande aspiration si ancienne qu'est la liberté de l'information à la télévision.

Ce souci d'offre enrichie de programmes est à l'origine d'une décision que le Gouvernement a annoncée voilà quinze jours à l'Assemblée nationale, à savoir la préemption du cinquième réseau pour y diffuser, dans la soirée, la chaîne culturelle européenne ARTE.

Il s'agit ainsi de proposer à 85 p. 100 des Françaises et des Français de nouvelles émissions riches en contenu, en information et en ouverture sur le monde. Cette chaîne présentera plus de spectacles vivants, plus de littérature, plus de théâtre et plus de sciences. Vous savez combien nous pouvions, jus-

qu'aux efforts tout récents de A 2 et de F.R. 3, avoir honte de l'absence ou de la quasi-absence des émissions scientifiques de haut niveau.

M. René-Georges Laurin. C'est bien vrai !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Tout sera fait dans un esprit européen, que garantit la coopération franco-allemande, laquelle est vouée à s'élargir dès que possible à d'autres pays européens.

Depuis quinze jours depuis que j'ai annoncé cette décision du Gouvernement j'ai constaté, comme tous les observateurs, que, à côté d'un certain nombre de marques chaleureuses d'approbation et d'adhésion venues d'horizons très divers, se sont élevées des critiques, qui méritent d'être relevées brièvement.

Je passe vite sur les réactions formulées, parfois à mi-voix, par tel ou tel intellectuel parisien - je ne les brocarde pas, il m'est arrivé de me sentir de leur corporation !

M. Maurice Schumann. Non sans raison !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Mais enfin ! que penser de tel ou tel intellectuel parisien, comblé de toutes les gâteries culturelles que peut offrir la capitale, qui ne demande, petitement, au « petit écran », qu'un « délassement vespéral » - je parle avec quelque grandiloquence parce que je parle des intellectuels ! - avec des séries américaines et des films policiers ?

Ceux-là, je les rassure : ils trouveront toujours à la télévision la nourriture qu'ils désirent.

Mme Hélène Luc. Il n'y a pas de danger qu'ils ne la trouvent pas !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je m'attarderai plus longuement sur des attaques que résume de façon frappante, et, à vrai dire, pour moi, proprement inouïe, un propos récent d'un député de l'opposition, M. Vivien : « Ce que vous allez faire, c'est donner du caviar à des caniches ! »

M. Emmanuel Hamel. Vous le connaissez : c'est un avocat !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Pour moi, cette formule reflète une attitude que j'ai sentie se manifester de façon moins brutale par d'autres, à savoir un formidable mépris du public français et de ses aspirations. Or, des signes de cet appétit des choses culturelles, on en constate beaucoup au quotidien dans notre vie nationale.

Quoi, mesdames et messieurs les sénateurs, l'Etat finance-rail, mois après mois, et sans l'obsession d'aucun Audimat, l'accès des citoyens à la culture dans tous les domaines sauf dans celui qui est le plus présent partout, la télévision ! L'Etat, c'est-à-dire la nation, dont vous êtes les représentants paierait - et combien je m'en félicite - pour développer la culture, les théâtres, les opéras, les musées et les expositions, dont le succès grandissant est attesté par la longueur des files d'attente, et les « téléspectateurs-citoyens » qui ne peuvent accéder ni à la Comédie-Française, ni à l'Opéra-Bastille, ni, très souvent, aux théâtres des grandes villes, ceux qui aiment Shakespeare ou Molière, ceux qui aiment Verdi ou Ravel, ceux qui aiment Charlie Parker ou Pina Bausch et ceux qui ont envie de voir en version originale les films de Mizoguchi ou de Satyavrit Ray, tous ceux qui souhaitent nourrir leur réflexion d'une connaissance meilleure de tout ce qui se peint, de tout ce qui s'écrit, de tout ce qui se joue, de tout ce qui se compose et s'invente en France, tous ceux qui souhaitent mieux connaître la complexité d'une planète en plein mouvement, tous ceux-là, qui sont des millions, n'auraient pas le droit d'accéder librement et à des heures raisonnables, à des nourritures plus substantielles que ce qui leur est proposé ordinairement !

M. René-Georges Laurin. Ils préfèrent regarder Antenne 2 !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. J'ai peine à comprendre, je vous l'avoue, ce type de raisonnement, cette résignation.

Je voudrais dire que, sur ARTE, ne dominera ni l'austère, ni l'ennuyeux, ni le guindé, ni le lourdement didactique. Vous y trouverez même du frivole,...

M. Jean Chérioux. Il faudrait que cela change sérieusement !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. ... et du cocasse ! Il s'agira de la joie offerte, d'une fenêtre plus largement ouverte sur tout ce qui élève l'âme et sur tout ce qui enrichit l'esprit.

Il est naturellement une condition centrale. Toute décision impliquant forcément la naissance d'un certain nombre de périls, il revient aux décisions ultérieures de conjurer ces dangers-là. La condition centrale est donc de renforcer la cohésion de l'audiovisuel public. Je pense, naturellement, au reste de la journée sur le cinquième réseau.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, dans le cadre de ses responsabilités, organise de larges consultations à ce propos. Divers projets sont en gestation, dont plusieurs sont à vocation éducative. Je ne vois pas pourquoi, même si cela n'est pas du ressort direct du Gouvernement, ce dernier ne marquerait pas qu'il préfère une solution de ce type pour garder une unité au cinquième réseau et pour rattraper, aussi, un retard vraiment frappant, presque scandaleux, de la télévision française par rapport aux pays équivalents. Pour en avoir conversé, soit au sein de la commission des affaires culturelles avec M. Schumann, soit avec tel ou tel d'entre vous, je sais que de nombreux sénateurs sont préoccupés de cette absence et sont soucieux de la combler.

Toujours pour renforcer cette cohésion, il est un autre souci que je ne prends pas à la légère et qui a été exprimé dans beaucoup de commentaires : c'est le souci qu'Antenne 2 et F.R. 3 ne s'en trouvent affaiblies. Dans l'avenir, ce doit être un devoir permanent que de veiller d'abord à la cohérence de programmation entre Antenne 2, F.R. 3 et ARTE, la vocation respective de ces chaînes étant liée, notamment, aux spécificités de leur vecteur de diffusion.

ARTE, qui est diffusée par satellite, sera, à partir de l'automne, diffusée par voie hertzienne. Cette chaîne est par conséquent tout naturellement portée à une vocation européenne.

Antenne 2, qui est diffusée par un réseau terrestre national, doit rester la grande chaîne populaire de qualité, la chaîne exigeante dans ses choix de divertissement et d'information, et personne jamais, au grand jamais, je vous l'assure, en tout cas pas le Gouvernement, ne lui reprochera son ambition !

F.R. 3, qui est dotée d'un réseau susceptible aussi bien de couvrir le territoire que de permettre des décrochages régionaux ou locaux, est vouée à décliner tout à la fois un programme national, de découverte et de diversité, et des émissions décentralisées adaptées à chaque bassin de population desservi. Nous le savons bien, la popularité de cette chaîne ne cesse de croître auprès de nos compatriotes ; naturellement, le succès implique le respect d'un certain nombre d'imperatifs, que je voudrais brièvement évoquer devant vous.

Cette cohérence de programmation entre les trois chaînes devra être une préoccupation constante des dirigeants, qui devront se concerter de façon fréquente et organisée pour en parler.

Certes, comme on l'a parfois fait remarquer, il y aura quelques recouvrements. Nous n'allons pas dresser je ne sais quelle barrière étanche entre la mission des unes et la mission des autres.

Par exemple, s'agissant de F.R. 3, qui a su développer des coopérations très fructueuses entre les régions de la France et, par-delà les frontières, avec tel ou tel pays voisin, son ambition européenne devra être non seulement préservée, mais encouragée.

Autre exemple, il est essentiel que des émissions de qualité culturelle perdurent, voire se développent, sur Antenne 2 et sur F.R. 3.

J'ai souvent entendu exprimer la préoccupation qu'ARTE ne soit, en quelque sorte, qu'un alibi justifiant la décision des responsables d'Antenne 2 et de F.R. 3 de renoncer aux ambitions de faire des émissions de qualité. Mais quels seraient ces dirigeants qui prendraient une telle décision ?

Mme Hélène Luc. Il y a l'Audimat !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Pour ma part, je refuse une vision trop statique des choses, selon laquelle l'auditoire potentiel de telles émissions est, statistiquement, numériquement limité et fixe, et selon laquelle, encore, l'arrivée de telle ou telle émission viendrait arracher de l'auditoire à tel ou tel autre animateur ou auteur d'émission de qualité.

Nous tous qui la regardons le savons bien, à la télévision française il y a place pour plus que cela, il y a place pour une offre enrichie, offre qui, bien loin de dépouiller les fidèles des émissions prestigieuses, leur en apporteront d'autres, j'en suis convaincu, et cela en vertu d'un effet multiplicateur, d'un effet dynamique, que nous allons très prochainement constater.

Les journalistes le savent désormais, plus on a d'information, plus on a envie d'une information de qualité. Plus on aura d'émissions de qualité, plus on souhaitera en avoir. En tout cas, c'est la conviction du Gouvernement et je serais très heureux de pouvoir la faire partager à la Haute Assemblée.

La deuxième préoccupation est naturellement d'ordre financier : il ne faudrait pas appauvrir l'existant au profit de la nouveauté.

M. Maurice Schumann. Ah !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication. Très légitimement, nombre d'entre vous s'en sont inquiétés, mesdames, messieurs les sénateurs, notamment l'éminent spécialiste de ces problèmes qu'est ici M. Cluzel. Il a déjà évoqué cette question ici-même, à l'occasion du débat que nous avons eu sur le projet de loi relatif au dépôt légal.

Je suis heureux de vous l'indiquer, pour 1992, dans le projet de loi de finances rectificative qui sera soumis au Parlement, il vous sera proposé d'ouvrir un crédit *ad hoc* supplémentaire de 160 millions de francs. En effet, c'est l'objet même d'une loi de finances rectificative que de financer une décision supplémentaire prise pendant un exercice budgétaire en cours. Pour la suite, je réitère naturellement l'engagement de n'appauvrir en rien le secteur public de l'audiovisuel.

A ce propos, vous pensez bien que si M. le Premier ministre a pris cette décision c'est par conviction qu'il existe, en politique, des logiques simples que l'on s'engage à respecter. Soyez assurés que cette logique simple sera respectée.

Notre troisième devoir est de contribuer à la création de programmes grâce à une politique de production de qualité. Or, chacun connaît, à cet égard, les faiblesses de l'industrie française de programmes audiovisuels, que je voudrais très brièvement évoquer.

Cette industrie est trop morcelée - plus de trois cents sociétés, souvent sous-capitalisées. En outre, si son activité progresse, c'est, semble-t-il, de façon plus souvent quantitative que qualitative, ce qui peut être préoccupant.

C'est ainsi qu'en matière d'émissions de fiction la part française n'a augmenté, sur le plan financier, que de 9 p. 100, contre 26 p. 100 en volume. A cet égard, aussi, il me semble que l'audiovisuel public peut et doit jouer un rôle régulateur et dynamique en privilégiant la qualité et en investissant sur des œuvres en nombre peut-être moins important, mais mieux faites, mieux préparées du point de vue tant de l'écriture que de la distribution, de la réalisation ou de la post-production.

Il revient aussi au secteur public - je vous assure qu'il s'y attachera passionnément dans un proche avenir - de susciter, comme il a commencé à le faire, de nouvelles formes d'émission, en encourageant notamment les jeunes auteurs.

On ne peut pas se consoler du fait, par exemple, que la Grande-Bretagne a su, dès les années soixante et soixante-dix, attirer autour d'elle une pléiade de jeunes dramaturges qui ont enrichi non seulement leur art, mais aussi la télévision, alors que la France n'a pas su programmer, prévoir, organiser un vivier plus large de collaborateurs.

A cet égard, un certain nombre de décisions prises récemment par les dirigeants d'Antenne 2 et de F.R. 3 sont exemplaires. Je citerai, par exemple, l'encouragement aux douze premières œuvres de créateurs, d'auteurs de télévision. Dès que ce concours a été ouvert, un millier de scénarios et de propositions, tous examinés, sont parvenus à la chaîne.

Je pense aussi à l'appel d'offres lancé tout récemment - j'en disais un mot tout à l'heure - pour les émissions scientifiques qui débiteront à l'automne.

Je pense encore aux jeux. Sans être austère, encore moins sinistre, les jeux doivent, non pas rabaisser l'intelligence ou l'esprit, mais faire appel à la connaissance et à la sagacité.

Nous encouragerons toujours les chaînes de secteur public à investir dans l'écriture et dans le développement des scénarios, à constituer également un patrimoine d'œuvres adaptées aux nouvelles normes. Je pense au format seize neuvièmes, que permet la norme D2 MAC.

Savez-vous qu'en 1990 35 p. 100 des œuvres de fiction commandées par Antenne 2 ou F.R. 3 ont été tournées en 35 millimètres ou en super 16 ? Cinquante-huit pour cent des œuvres de la SEPT ont été tournées de la même façon, ce qui permet le seize neuvièmes. Le secteur public doit également, par des flux de commandes régulières, contribuer au redressement de la S.F.P., qui est, elle aussi, un patrimoine national. A cet égard, nous devons être vigilants - nous le serons - et veiller à ce que des préoccupations immédiates n'empêchent pas les chaînes publiques de remplir leurs obligations.

S'agissant toujours de la même politique, le quatrième souci doit être de ne jamais perdre de vue - je reviens à cette question des rythmes que j'évoquais tout à l'heure - l'importance de la durée, ce qui permet une certaine liberté, un recul, une bouffée d'oxygène par rapport aux émotions, parfois frénétiques, du présent.

Concernant le passé, je veux parler du prix de la mémoire. L'Institut national de l'audiovisuel joue notamment un rôle patrimonial essentiel. Sa mission sera enrichie par la décision prise récemment par le Sénat d'adopter le projet de loi sur le dépôt légal, que j'évoquais voilà un instant.

L'I.N.A. contribue aussi à préparer l'avenir. Je pense à la formation, enrichie par les études sociologiques, auxquelles cet institut procède, ainsi qu'à la réflexion sur les nouvelles images, notamment les images de synthèse, qui ont placé la France dans le peloton de tête des nations.

C'est également le travail de Télédiffusion de France, qui, comme vous le savez, désormais rapprochée de France Télécom, devenu son actionnaire unique, s'est débarrassée d'un certain nombre de rivalités parfois quelque peu dérisoires, lesquelles occupaient trop les esprits et les énergies dans le passé ! Désormais poussée par la perte de son monopole de transmission et de diffusion, Télédiffusion de France a renforcé sa productivité et a travaillé efficacement à développer les techniques du futur.

Il est enfin une cinquième et dernière exigence, c'est l'ouverture sur l'outre-mer et sur le monde. Je pense naturellement au rôle de R.F.O., déjà évoqué à propos des radios, qui doit exercer ses missions dans le nouveau contexte de concurrence, avec des chaînes étrangères et des chaînes locales privées.

Les efforts que les équipes de R.F.O. ont déployés commencent à porter leurs fruits en ce qui concerne tant la qualité que la diversité de l'information comme du contenu des programmes, avec une influence qui - j'attire votre attention sur ce point - s'étend bien au-delà des départements et des territoires d'outre-mer.

Je pense au développement naturellement complémentaire de Canal France international, banque d'images pour les télévisions au service des autres continents et de l'Europe orientale. Lors des voyages que j'ai effectués l'année dernière, j'ai pu constater presque partout à quel point cette initiative était heureuse, féconde et favorable à l'influence française.

Je pense encore à TV 5, qui se développe à un bon rythme et qui trouve, de mois en mois, un auditoire plus large au service de la francophonie.

Je pense aussi à la diffusion des chaînes par satellite. Savons-nous toujours que, d'ores et déjà dix millions d'Algériens, parfois grâce à des procédés de fortune, sont à même d'écouter nos grandes chaînes nationales ?

Je pense, enfin, à *Euronews*, qui émettra à compter de janvier 1993. Elle sera la première chaîne européenne d'information continue et viendra - je crois que c'est heureux - battre en brèche le monopole anglo-saxon de CNN en diffusant simultanément en cinq langues à partir de treize télévisions publiques européennes ; c'est par ailleurs une garantie d'objectivité et de pluralisme.

Qui, ici, aurait pu admettre, en effet, que la seule chaîne susceptible de couvrir le monde entier soit, pour l'éternité, une chaîne américaine ? S'il est important que nous puissions la regarder, il sera également très intéressant d'être en mesure de comparer ce qu'offre un regard américain sur l'évolution du monde avec ce qu'un regard européen peut nous enseigner.

M. Emmanuel Hamel. Lyon est un bon siège !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Comme vous, monsieur le sénateur, je me félicite que, dans la ligne de cet effort, méritoire mais désigné par un terme quelque peu barbare, de « délocalisation », le Gouvernement puisse, dans ce

domaine comme dans d'autres, appuyer le développement d'une très grande capitale régionale : c'est à Lyon, en effet, que *Euronews* sera installée.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai souhaité conclure mon propos comme je l'avais ouvert : par ce que, dans le monde de l'audiovisuel, on appelle un « zoom arrière ».

En effet, je suis persuadé que, pour que les médias écrits, parlés ou télévisés soient en France, au-delà des inévitables cahots, à la hauteur de notre civisme et de notre culture, nous devons être véritablement obsédés par une haute ambition nationale, en confrontation avec le monde tout entier, à la fois pour l'irriguer et pour nous en enrichir. Cette obsession d'une haute ambition nationale demeure le plus stimulant et le plus précieux des aiguillons. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 66 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 54 minutes ;

Groupe socialiste : 53 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 46 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : 32 minutes ;

Groupe communiste : 28 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 23 minutes.

La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat d'aujourd'hui, souhaité depuis longtemps par nombre d'entre nous - pour des raisons diverses, naturellement - intervient dans un contexte de crise aggravée du paysage audiovisuel français et de la presse écrite. Nous ne sommes pas les seuls à faire ce constat, même si les avis divergent sur l'analyse des causes et sur les solutions à apporter.

Les signes de cette dégradation sont multiples : disparition de La Cinq, secteur public en voie de marginalisation, production en diminution, difficultés du secteur privé, malgré sa position privilégiée.

A l'évidence, l'irruption du privé et sa prédominance, pas plus que l'augmentation du volume d'images et de programmes, ne sont synonymes de qualité. C'est l'invasion des programmes bas de gamme nord-américains et japonais ; c'est la multiplication des jeux d'argent et des rediffusions ; c'est la concurrence acharnée, qui conduit à une uniformisation générale par le bas de l'ensemble des programmes, alors que la télévision a besoin de la diversité, de la différence et du pluralisme.

Les trois missions essentielles de l'audiovisuel - informer, distraire, instruire - ont été le plus souvent oubliées.

Nous vivons une télévision où tout s'achète et tout se vend : une « télévision-produit » pour « téléspectateurs-consommateurs ». Tout comme, hélas ! certains veulent faire de l'hôpital une entreprise et du malade un client, de l'Université une autre entreprise et de l'étudiant un autre client, on fait désormais de la télévision une entreprise et du téléspectateur un client avec des spots publicitaires infantilisants.

Soyons clairs : je ne réclame pas la mort de l'audiovisuel privé et le retour de l'O.R.T.F. Ce que souhaite, c'est que chacun s'interroge sur le minimum de missions que la télévision, publique ou privée, se doit de remplir.

Alors qu'elle devrait être un élément essentiel de notre identité culturelle, un outil de culture, d'éducation, de démocratie, d'information, la télévision est devenue synonyme, pour l'essentiel, d'abaissement culturel généralisé et de colonisation des idées. Et la coupure entre les citoyens et leur télévision devient de plus en plus grande.

S'agissant de La Cinq, comment ne pas rappeler le passé ?

En 1986, M. Ramond, alors bras droit de Robert Hersant, déclarait : « C'est très progressivement que nous habituerons notre clientèle à une grille nouvelle et franciseront les pro-

grammes... Les stars sont les pivots des soirées. C'est sur elles que nous avons fait de gros paris d'audience... La Cinq sera la chaîne de l'événementiel et de la fête. »

Nous savons ce qu'il en est advenu !

J'ai envie d'ajouter, pour paraphraser ce que disait M. Ramond, que La Cinq est devenue la chaîne des affairistes et que ses salariés en ont été les victimes.

Comment a-t-on pu en arriver là ?

S'il n'y avait ces centaines de salariés, journalistes, techniciens, qui ont fait montre de leur compétence, je ne m'appesantirais pas sur le sort de cette chaîne, sur sa faillite financière, sur les 4 ou 5 milliards de francs dont il est question. Sur les responsabilités, l'histoire tranchera : c'est son « métier » d'histoire !

Mais la mort de La Cinq nous oblige à nous retourner sur ce qu'est devenu le paysage audiovisuel français : un affrontement sans merci d'intérêts financiers.

Sur ce paysage règne aujourd'hui, en situation de quasi-monopole, T.F.1 qui, avec 42 p. 100 d'audience, draine 52 p. 100 du marché publicitaire, disposant par exemple à son gré des retransmissions sportives télévisées.

Et l'on ne rappellera jamais assez, au moment où des événements dramatiques sont venus éclairer d'un jour cru les rapports du sport et de l'argent, que la somme demandée pour la retransmission des matches de coupe d'Europe de football, qui s'élevait à 800 000 francs en 1987, est passée à 6 millions, voire 10 millions de francs en 1992.

Dans cette espèce de « paysage après la bataille », une autre chaîne fait figure de championne : Canal Plus, qui roule sur l'or du public qui consent au péage.

Cette double réussite tient aux actes politiques qui ont créé ces chaînes. Les grands groupes comme Bouygues ou Berlusconi, tous deux groupes immobiliers à l'origine, les utilisent comme instruments d'influence.

A travers les divers bouleversements survenus depuis dix ans dans le paysage audiovisuel français, il n'a été question que, d'une part, de donner à voir ou à croire que le cordon ombilical entre la télévision et le pouvoir politique était coupé et, d'autre part, de promouvoir deux champions nationaux dans la guerre internationale de la communication. J'en veux pour preuve que le bénéfice cumulé des deux chaînes championnes est égal au déficit accumulé par toutes les autres.

En réalité, on est passé de la tutelle et du monopole de l'Etat à une double tutelle, politico-étatique et financière, qui étouffe et instrumentalise la télévision.

C'est là que se pose le problème du pluralisme, qui est au cœur de toutes les questions.

Le pluralisme ne naît pas de la multiplication des chaînes de télévision. Au contraire, chacun de nous le constate - et je suppose, le déplore - la multiplication des chaînes a entraîné une monotonie grandissante des programmes. Multiplier les chaînes pour faire partout la même chose ne sert à rien.

La multiplication des chaînes n'apporte pas, par exemple, le pluralisme de l'information. On entend le même discours partout : l'ordre même de présentation des informations ne varie pas d'une chaîne à l'autre. Le plus petit commun dénominateur des chaînes en matière d'information, c'est le culte de la sensation, c'est-à-dire la négation du civisme.

On comprend d'ailleurs pourquoi, dans ces conditions, les représentants du parti communiste français, en ce qui les concerne, sont généralement oubliés dans les invitations, et aussi pourquoi l'argent facile, la violence et la perpétuation de l'ordre établi sont mis en avant.

On rejoint par la même une idée qui, à mon sens, doit être renouvelée et défendue : une certaine éthique du journalisme et de l'information.

Mon propos ne vise pas à rendre responsables les journalistes, les techniciens, les reporters ; c'est la finalité que certains veulent donner à leurs travaux que je mets en cause. On a pu affirmer que la politique-spectacle nuisait à la qualité du débat politique, qu'elle ne pouvait permettre de mener un débat de fond. En matière d'information, il en va de même. La recherche de la rentabilité immédiate, la dictature de l'Audimat entraînent des dérapages, voire des manipulations de l'information, qui ne sont pas acceptables.

J'ai déjà eu l'occasion, devant notre assemblée, d'évoquer le traitement de l'information pendant la guerre du Golfe, qui a donné lieu à la manipulation que vous connaissez.

D'autres formes de dérapages de l'information sont visibles.

Par exemple, sous couvert de pluralisme, à la fin de l'année dernière, on a pu voir, sur Antenne 2, chaîne publique, un débat au cours duquel de jeunes nazis et d'anciens *Waffen SS* faisaient l'apologie du national-socialisme et justifiaient l'extermination des juifs, des tziganes, des communistes et des résistants pendant la seconde guerre mondiale.

Faut-il voir dans cette émission ignoble, qui a soulevé une indignation considérable - particulièrement celle de notre ami Charles Lederman - un fait accidentel, un dérapage sans conséquence ? Certainement pas ! En fait, c'est toute une pratique de l'information télévisée qui est en cause. Il s'agit d'écarter tout esprit critique et d'imposer une vision irrationnelle du monde, où tout se confond : le mercenaire et le combattant de la libération nationale, le résistant et le nazi, le démocrate et le fasciste.

Il est réconfortant, cependant, que des journalistes, des professionnels de l'information télévisée, s'interrogent publiquement sur les conditions d'exercice de leur profession.

Je ne voudrais pas brosser ici une sorte de tableau noir pour écran blanc. C'est vrai, pourtant, il y aurait souvent de quoi s'arracher les cheveux, si quelques lueurs, ici et là, ne venaient rappeler que rien n'est jamais perdu.

Qui niera, par exemple, que la télévision nous offre encore quelques grands moments d'émotion et de réflexion ? La fiction, notamment sur les chaînes publiques, livre bon an mal an quelques dizaines de films ou d'émissions de qualité. Je pense en particulier à *La controverse de Valladolid*, diffusée récemment, à *De Nuremberg à Nuremberg*, bien sûr, mais aussi à *La marche du siècle*. Lorsqu'on lui en a donné l'occasion, le public a prouvé qu'il avait conservé intacte, malgré les avanies à lui infligées, sa capacité d'appréciation.

Il ne s'agit donc pas de noircir les choses. La télévision est également capable du meilleur. Toutefois, si la qualité existe, c'est essentiellement grâce aux chaînes publiques, il faut bien le dire.

Seul le service public peut permettre à la télévision de retrouver la voie qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Mais le secteur public ne retrouvera sa vigueur, son audace, son inventivité, son imagination qu'en tournant le dos aux recettes du privé, et à condition que l'Etat lui donne les moyens non seulement d'exister mais aussi d'investir l'avenir.

Alors que nous avons besoin d'un secteur public fort, dynamique, axé sur le développement de la création et de la production française, répondant aux envies et aux goûts de tous les publics, les chaînes publiques, Antenne 2 et F.R. 3, sont trop souvent en situation de « suiveurs ». C'est non pas le secteur public qui tire le secteur privé vers le haut mais, trop fréquemment, les chaînes privées qui aspirent leurs homologues publiques vers le bas, entraînant avec elles les téléspectateurs.

Nos propositions pour le service public de l'audiovisuel s'articulent autour de trois idées-forces.

En priorité, il s'agit de renforcer le secteur public de l'audiovisuel. Cela suppose, d'abord, la relance de la production nationale. La télévision publique est financée essentiellement par la redevance, payée par les habitants de notre pays. Ils nous semblent normal que l'outil public de production en profite de manière privilégiée.

Cela étant, l'insuffisance des créations et des productions françaises est réelle et soulève une grave question. Le déficit de programmes nationaux est massif, tout autant que le recours aux importations. La solution de ce problème ne réside que dans le renforcement de l'appareil de production, lié à l'exigence de création.

Cela suppose de rompre avec la politique menée depuis plusieurs années dans ce domaine. Nous avons dans notre pays les moyens de produire plus et mieux. Le soutien à la création et à la production audiovisuelles doit être une grande affaire d'intérêt général et national.

Pour protéger notre culture, améliorer la qualité des programmes, il faut faire appel au savoir-faire, aux compétences, à la créativité de ces hommes et de ces femmes qu'une politique désastreuse, conduite pendant des années, a privés d'emploi et souvent réduits au découragement.

Les outils existent, pour l'essentiel, qui sont susceptibles de promouvoir une vraie politique nationale de production, permettant de multiplier les coopérations et les coproductions, à

condition que soit maintenue à un haut niveau la S.F.P., dont les acquis ne peuvent se reconstruire en un jour, de redéfinir de manière offensive et créative les missions d'un service public qui doit assumer réellement et autrement une responsabilité publique nationale. A cet égard, il faudra bien réfléchir au retour, sous une forme ou une autre, de T.F. 1 dans l'aire publique.

Par ailleurs, il faut, selon nous, accroître les ressources du service public. L'Etat doit faire cesser le détournement de fonds dont il se rend coupable en refusant le remboursement total des exonérations de redevance et en n'appliquant pas à la télévision publique un taux préférentiel de T.V.A. Il faut savoir que, pour 1991, ce sont 2 milliards de francs qui ne seront pas remboursés aux chaînes publiques et que cela représente plus de 10 milliards de francs cumulés depuis 1982, date à laquelle l'Etat a cessé de prendre en charge les exonérations.

Le financement est une question sérieuse. Nous ne pensons pas qu'il faille interdire la publicité aux chaînes publiques, ce qui les conduirait certainement à la mort, mais nous nous opposerons toujours à la coupure publicitaire des œuvres. En même temps, il faut veiller à ce que le volume de publicité soit limité pour éviter que les publicitaires n'imposent leurs programmes et leur politique.

Il faut également que les comptes de soutien aux industries de programmation profitent en priorité à l'outil public de production et que les chaînes privées contribuent plus qu'elles ne le font à ce comité de soutien.

Notre troisième idée-force, c'est le lien entre pouvoir et service public de l'audiovisuel. Depuis 1981, se sont succédés la Haute Autorité, la C.N.C.L. - la Commission nationale de la communication et des libertés - puis le C.S.A. ; peut-on dire pour autant que l'indépendance entre l'information télévisée et le pouvoir politique est assurée ? Rien n'est moins sûr. Même si les choses s'opèrent de façon beaucoup plus subtile qu'autrefois, il y a encore beaucoup à faire pour que le cordon ombilical entre télévision et pouvoir politique soit coupé.

Quant au secteur public existant, j'ai bien noté qu'il allait s'agrandir et accueillir la chaîne ARTE. Le Gouvernement a donc décidé d'utiliser son droit de préemption pour la création d'émissions à caractère éducatif et culturel. Cela peut paraître positif, mais la question qui se pose est d'abord une question de moyens. A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, je trouve que vos propos ont manqué de précision quant à la manière dont allait être financé un tel projet. Augmentera-t-on la redevance ? Réduira-t-on les dotations attribuées à Antenne 2 et F.R. 3 ? Vous comprendrez que nous ne pourrions souscrire à aucune des deux hypothèses.

Une autre question peut être posée : la qualité des programmes sera-t-elle maintenue et développée ou cette chaîne sera-t-elle aussi le reflet des dérives du paysage audiovisuel français ? De ce point de vue - vous pouvez en être assuré - nous ne craignons pas l'élitisme pour tous.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Ivan Renar. Nous pensons justement que la qualité doit être offerte à tous. Elle ne peut être l'apanage d'une seule chaîne. Cela veut dire que ARTE, chaîne culturelle franco-allemande et bientôt européenne, ne doit pas conduire les autres chaînes, publiques comme privées, à se décharger de leurs responsabilités de programmation culturelle, ce qu'elles ont déjà trop tendance à faire, sous peine d'enfermer la culture dans un ghetto et de transformer, effectivement, la SEPT, ARTE, en espèce d'alibi culturel.

Ce que démontrent avant tout les résultats de la SEPT en termes d'audience, c'est que la demande du public existe. C'est l'ensemble des chaînes françaises qui doivent y répondre en offrant à chacun des programmes variés et de qualité.

Pour l'heure, vous comprendrez donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous restions attentifs et vigilants.

Trop souvent, on parle de la télévision en termes techniques, économiques, voire marchands alors qu'elle est avant tout un rapport social. Elle met en jeu l'identité culturelle, sociale, politique de notre peuple. Il faudra bien un jour la libérer de toute tutelle politico-financière pour en faire la chose publique, la *res publica* en quelque sorte, ce qui serait une transformation aussi importante que la laïcité pour l'école, il y a un siècle.

M. Louis Minetti. Très bien !

M. Ivan Renar. S'agissant de la radio, nous savons tous combien le paysage de la bande FM est modifié. Il y a dix ans, année d'ouverture de cette bande, nous assistions à une explosion, plus ou moins contrôlée, du nombre de radios de proximité. Aujourd'hui, on constate un vaste mouvement de reconcentration. La course aux marchés publicitaires étouffe plus encore les « petites radios » à faibles ressources publicitaires.

Les mêmes critères que pour la télévision - rentabilité financière, dictature de l'audimat - prévalent pour la radio. C'est ce qui nous a amenés, parlementaires communistes et apparentés, à présenter au mois de décembre dernier, à l'Assemblée nationale, ce qu'il est convenu d'appeler « l'amendement SACEM ». Les radios généralistes sont tenues désormais, dans leurs programmes, de diffuser une moitié de chansons françaises, émanant notamment de jeunes auteurs. Les professionnels ont perçu cette disposition comme une avancée pour la chanson française, comme un moyen d'endiguer le raz-de-marée des chansons anglo-saxonnes sur nos ondes.

Je dois relever, dans un tel contexte concurrentiel, la bonne tenue du service public. Les stations décentralisées de Radio France et France-Info remplissent leur rôle de radio de proximité et progressent de façon substantielle. Je veux, après vous, monsieur le secrétaire d'Etat, saluer le rôle que joue Radio France dans le recul de la ségrégation sociale en matière culturelle, que ce soit par l'intermédiaire de ses deux orchestres, de son chœur, et de sa maîtrise ou par l'existence de France-Musique, qui permet de gagner à la belle musique, aux quatre coins de la France, un public qui ne pourra peut-être jamais prendre le chemin d'une salle de concert.

Cela étant, les radios publiques vont avoir, et ont d'ores et déjà, un énorme besoin de financement. Vous avez annoncé que vous étiez contre la publicité de marque sur la radio publique. Vous connaissez notre position sur ce point, et nous nous réjouissons d'une telle position. Mais il convient alors de mettre des moyens supplémentaires à sa disposition car on parle de 30 millions de francs de pertes pour l'entreprise. J'aimerais recevoir quelques renseignements supplémentaires sur ce sujet.

En tout cas, pour notre part, nous pensons que la radio du service public, qui fait beaucoup pour la culture et l'information, doit recevoir la part à laquelle elle a droit et avoir la place qu'elle mérite dans le budget et la répartition de la redevance.

J'en viens à la presse écrite.

Comme vous le savez, la presse écrite connaît d'importantes difficultés. Les causes en sont multiples.

Les habitudes de lecture se sont modifiées : le lectorat de la presse écrite diminue et vieillit ; le pourcentage de personnes adultes déclarant lire chaque jour un quotidien est passé de 55 p. 100 en 1973 à 46 p. 100 en 1981 et à 43 p. 100 en 1988 ; le lectorat est en continuelle régression chez les jeunes.

la presse écrite subit également de plein fouet la crise économique : hausse importante des coûts de fabrication, diminution de plus en plus marquée des recettes publicitaires, chute des ventes en France - on vend sensiblement le même nombre d'exemplaires qu'avant la guerre alors que la population a augmenté de 20 millions d'individus - ce phénomène étant accentué par une chute des ventes à l'étranger, en particulier dans les pays à devises faibles.

Mais on peut relever d'autres causes liées plus fondamentalement au rôle de la presse écrite, à son mode d'existence marqué par une concentration accélérée.

Alors que la France comptait 309 quotidiens en 1914, elle n'en totalise plus que 76, et la presse écrite dite d'opinion est réduite au minimum. Dans les régions, cette concentration devient un quasi-monopole.

Là où il existait trois ou quatre quotidiens, il n'en reste qu'un. Là où les gens achetaient deux ou trois journaux, ils n'en achètent plus qu'un, voire aucun.

Malgré l'existence de la loi limitant la concentration et le monopole de la presse, le pluralisme de la presse régionale et départementale a quasiment disparu, si ce n'est peut-être dans deux régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord - Pas-de-Calais. Cette situation est aussi un des facteurs principaux de l'affaiblissement de la presse française, car la

fermeture d'un journal se traduit non pas par une augmentation pour le ou les journaux concurrents, mais par une perte sèche de lecteurs pour l'ensemble de la presse.

Souligner toutes ces difficultés ne sous-entend évidemment pas pour autant que la situation de l'ensemble des titres soit comparable.

Les opérations financières auxquelles se livrent les grands groupes comme Hersant ou Hachette témoignent que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

La presse d'opinion, plus que toute autre, est victime de discriminations tarifaires, fiscales, publicitaires.

La politique du Gouvernement en matière d'aide à la presse est loin de remédier à cette situation. Si les déclarations d'intention des différents ministres de la communication qui se sont succédé ces derniers mois ne manquent pas, les actes restent les mêmes. L'aide aux quotidiens nationaux et régionaux à faibles ressources publicitaires stagne ; les discriminations publicitaires s'accroissent avec, en particulier, l'instauration du système dit « 69-3 » ; l'article 39 bis du code général des impôts, qui est une aide « déguisée » aux journaux les plus riches, est maintenu.

Allez-vous aujourd'hui appeler l'Europe à la rescousse ?

Je doute fort que cela aide la presse française. Au contraire, dans ce domaine comme dans d'autres, les projets sont précis et dangereux : le système coopératif de distribution de la presse française, unique au monde, est menacé par les Allemands ; l'aide postale à la presse, qui date de la Révolution française, est remise en cause au nom de la rentabilité qui prétend mettre « l'entreprise » P.T.T. à l'heure de Bruxelles.

Les campagnes publicitaires, décidées à l'échelle européenne, aggraveront les discriminations qui frappent la presse indépendante des puissances d'argent et du pouvoir.

Enfin, des groupes étrangers n'attendent que le feu vert de 1993 pour mettre la main sur des journaux français.

A l'approche de la réalisation du grand marché unique européen, la presse pourrait être à la fois un lieu particulier d'expression des possibilités d'enrichissement et de coopération culturelles et un instrument de préservation de l'identité nationale.

Cet enjeu justifie que la seule règle retenue à l'échelon européen dans la législation et la réglementation sur la presse soit l'harmonisation par le haut des dispositions en matière d'aides à la presse en vigueur dans les différents pays de la C.E.E. Or, vous le savez mieux que moi, nous n'en prenons pas le chemin.

Au demeurant, la distinction entre journaux d'information et journaux d'opinion qui sous-tend la législation française mérite réflexion.

L'histoire en témoigne, notre pays présente l'originalité d'un lien constant entre la presse et le mouvement populaire. La presse française a d'abord été une presse d'opinion. Elle le demeure, même si cette caractéristique est davantage niée aujourd'hui qu'hier.

Je pense, pour ma part, qu'il faut en finir avec cette habitude de distinguer dans la presse quotidienne les journaux d'information des journaux d'opinion. La presse quotidienne est tout entière presse d'opinion. Ce n'est pas une maladie honteuse qui la frappe ; cela correspond à sa nature profonde. C'est sa chance ; c'est aussi une des raisons pour lesquelles la presse écrite a un avenir.

Les discriminations qui touchent la presse dite d'opinion touchent la presse tout entière. Assurer le pluralisme de la presse, c'est développer cet espace de liberté, d'information, de réflexion, d'analyse, de confrontation des idées, d'approfondissement théorique qu'aucune presse audiovisuelle ne saurait remplacer.

La presse écrite est bien, de ce point de vue, une composante de la civilisation contemporaine. Elle n'est pas une marchandise ordinaire. C'est un outil essentiel de la démocratie, qui doit être considéré comme tel par le Gouvernement. Mais cela suppose de faire d'autres choix.

Des solutions existent pour garantir la liberté et le pluralisme de la presse, j'en citerai quelques-unes : la substitution d'un fonds pour la modernisation et le pluralisme au dispositif prévu à l'article 39 bis du code général des impôts ; l'élaboration de tarifs postaux préférentiels pour les journaux à faible capacité publicitaire ; la pérennisation et la revalorisa-

tion du fonds d'aide aux quotidiens nationaux et régionaux à faibles ressources publicitaires ; instauration d'une aide à la diffusion par portage et d'une aide au papier de presse, ou encore la garantie de l'égalité de traitement dans l'attribution des dépenses publicitaires.

Naturellement, ces propositions ne sont pas à prendre ou à laisser. Elles peuvent encore être enrichies. Nous les soumettons au débat, aujourd'hui, et les représenterons dans le cadre du colloque sur la presse écrite que vous nous avez annoncé pour septembre prochain, monsieur le secrétaire d'Etat, ce dont je me félicite. Cette décision rejoint le souhait exprimé par mon ami Roland Leroy, directeur de *L'Humanité*, de voir réunis toute la presse française dans sa diversité et le Gouvernement, afin de parvenir à définir une politique nationale à la hauteur de l'enjeu et des besoins.

Les discriminations qui atteignent la presse dite d'opinion atteignent la liberté de toute la presse ; je me permets d'insister sur ce point en terminant, monsieur le secrétaire d'Etat. Certes, la presse est une industrie, mais sa production n'est pas une marchandise ordinaire : outil essentiel de la démocratie, elle doit être considérée comme telle par l'Etat. Elle n'a pas besoin d'aumône ni d'assistance au sens étroit du terme. Il ne s'agit pas de choisir entre l'aide aux journaux et l'aide aux lecteurs ; il s'agit de garantir la démocratie. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Gouteyron.

M. Adrien Gouteyron. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons entendu de votre part, tout à l'heure, l'analyse détaillée d'une situation ; nous attendions l'exposé d'une politique.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Adrien Gouteyron. Vous venez de nous confirmer la décision de préempter partiellement le cinquième réseau hertzien. C'est votre seule réponse à la disparition de La Cinq, qui vient pourtant de rappeler l'état navrant de ce que l'on appelle le paysage audiovisuel français.

La raison de ce hiatus étonnant entre l'ampleur des problèmes posés et la faiblesse de vos réponses me paraît claire, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous ne paraissez pas avoir de politique, pas de vision d'ensemble. Vous allez continuer à gérer au jour le jour, dans un maquis de réglementations largement inappliquées, le développement cahotant du secteur audiovisuel.

M. Charles Pasqua. Eh oui !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Adrien Gouteyron. Pas de véritable politique, une réglementation inadaptée et inappliquée, telle est la contradiction à laquelle, après vos prédécesseurs, vous tentez d'échapper par la magie éphémère d'annonces dont les incohérences frappent l'observateur le plus impartial.

Pas de politique, disais-je : vous ne nous présentez pas de solutions claires, crédibles, opérationnelles à ces deux problèmes essentiels que sont, d'une part, la répartition des rôles entre le secteur public et le secteur privé et, d'autre part, l'équilibre entre les modes de diffusion. L'audiovisuel en supporte maintenant les conséquences. Qu'on en juge !

Le premier problème non réglé est l'absence de politique des pôles. Etes-vous satisfait, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une situation dans laquelle un secteur privé, économiquement fragile, impose sa logique commerciale au secteur public dépersonnalisé ?

Certains voient dans la privatisation de T.F.1 - vous avez vous-même utilisé tout à l'heure cet argument, monsieur le secrétaire d'Etat, - la cause originelle du déséquilibre du secteur privé. Au moins conviendrait-il de nuancer ce jugement.

Adhérer à cette interprétation, c'est, en effet, ne pas tenir compte de la nécessité de renforcer un secteur privé dont l'essor reposait sur le démarrage incertain des cinquième et sixième chaînes, sur le succès alors très peu assuré de Canal Plus, sur l'avenir aléatoire du câble ; c'est ignorer à quel point la logique commerciale qui avait pénétré T.F.1 la désignait à la privatisation ; c'est enfin négliger l'avantage que représente pour la France, dans la perspective du marché européen, le fait de disposer d'un pôle audiovisuel solide, appuyé sur la plus forte audience télévisuelle de la Communauté, capable de jouer un rôle de premier plan dans la restructuration prévisible de ce secteur à l'échelon européen.

Au demeurant, il semble difficile d'attribuer à la réussite relative de la principale chaîne des difficultés qui sont celles de l'audiovisuel tout entier et que le dernier rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel résume fort bien : un déficit global de la diffusion passant de 1,3 milliard de francs en 1990 à 2 milliards de francs en 1991, des ressources par heure de programme deux fois moins élevées en 1990 qu'en 1985 pour la télévision en clair, des perspectives médiocres en raison de la croissance ralentie du marché publicitaire qui ne permet pas d'envisager l'augmentation sensible des 10 milliards de francs actuellement consacrés à la publicité télévisée et considérés comme insuffisants pour les besoins de financement de six chaînes hertziennes.

Cette situation a eu sa part dans la disparition de La Cinq. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a noté que La Cinq n'a pas su concilier les contraintes économiques et les obligations de programmation découlant de son format généraliste et familial. En d'autres termes, La Cinq, sans être vraiment « de trop », serait morte de ses ambitions ou de ses excès.

Ce qu'il y a d'exact dans ces analyses ne vous exonère pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de vos propres responsabilités.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Adrien Gouteyron. L'absence de toute démarche rationnelle de la puissance publique en matière de financement de l'audiovisuel public est largement responsable de la déstabilisation économique du secteur audiovisuel privé, de la pénurie de ressources dont La Cinq a subi les conséquences.

Est-il, par exemple, justifié que Canal Plus, dont on salue et souligne très souvent le succès, fort des privilèges que certaine fée attentionnée - j'allais dire à l'attention sélective - a déposés dans son berceau,...

M. Maurice Schumann. Très juste !

M. Adrien Gouteyron. ...perçoit quelque 300 millions de francs de recettes publicitaires ? Est-ce normal ? Je ne le crois pas.

M. Marc Lauriol. Nous non plus !

M. Adrien Gouteyron. Ne faut-il pas envisager, par ailleurs, la redistribution au secteur privé d'une partie au moins des investissements publicitaires de Antenne 2 et de F.R.3 ?

On peut s'interroger longtemps - c'est un débat que nous connaissons bien - sur la légitimité de l'accès des chaînes publiques au marché publicitaire. Ce qui est certain, c'est que la part actuelle des recettes publicitaires dans le budget de Antenne 2 - 41 p. 100 en 1991 et 37,1 p. 100 en 1992 selon les prévisions - est beaucoup trop élevée. Comment peut-on espérer, dans de telles conditions, atténuer la dérive commerciale souvent reprochée à Antenne 2 ? D'ailleurs, elle n'est pas niée par les responsables de cette chaîne quand on les interroge.

M. Marc Lauriol. Ce n'est pas niable !

M. Adrien Gouteyron. Il est logique qu'une chaîne publique ait des financements d'origine essentiellement publique. J'ajoute que la diminution de la ponction des chaînes publiques sur le marché publicitaire libérerait des ressources précieuses au profit du secteur privé et permettrait la constitution d'un pôle audiovisuel français capable d'aspirer à un rôle de premier plan dans la restructuration du grand marché intérieur européen que j'évoquais tout à l'heure.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Adrien Gouteyron. Vous me répondez que cela vous obligerait à augmenter la redevance.

M. Marc Lauriol. C'est le problème !

M. Adrien Gouteyron. Il s'agit plutôt de savoir si l'Etat veut assurer dans des conditions décentes le fonctionnement d'un service public de qualité.

Si la réponse est positive, l'Etat doit consacrer des moyens budgétaires à cet objectif. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, que chaque année les entreprises de l'audiovisuel public subissent un manque à gagner estimé à trois milliards de francs.

Ce manque à gagner comprend le recouvrement insatisfaisant de la redevance, qui représente 1 milliard de francs. Il faudra bien finir par trouver une solution à ce problème. Ce manque à gagner comprend aussi les exonérations de redevance, qui représentent 2 milliards de francs qui ne sont pas compensées.

Ces sommes, en réalité, devraient appartenir à la télévision publique ; il faut vous employer à les lui rendre, monsieur le secrétaire d'Etat, alors que le projet d'installer ARTE sur le réseau hertzien me paraît impliquer presque inmanquablement, à terme, une ponction sur le financement public de Antenne 2 et de F.R. 3, même si vous nous avez annoncé dans l'immédiat un apport financier supplémentaire de 160 millions de francs. Mais cela ne porte pas sur une année pleine et vaut pour quatre mois. Ainsi, on aboutit à quelque 380 millions de francs. Certes, je vous l'accorde, nous approchons des 400 millions de francs qui sont considérés comme nécessaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, qu'allez-vous faire pour les deux chaînes du secteur public ? Tout à l'heure, vous avez salué les efforts de leurs responsables. Votre insistance sur ce point montrait bien que vous considériez que ce succès était un peu aussi celui du pouvoir.

Comment allez-vous « exorciser » les risques que fera courir aux chaînes publiques l'installation de ARTE sur le cinquième réseau ? Vous n'avez pas nié ces risques. Vous avez même indiqué qu'il faudrait les conjurer.

Je voudrais, après vous, saluer la netteté avec laquelle le président des chaînes publiques, avant que le Gouvernement ne prenne sa décision, avait relevé les risques que ferait courir aux deux chaînes du secteur public l'attribution du cinquième réseau à ARTE. Il le faisait sans doute en connaissance de cause.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il ne suffit pas de tenir ici des propos en forme d'exorcisme. Il faudra prendre des dispositions pour que le secteur public soit conforté et se développe. Ces dispositions ne peuvent être que financières. Comment ferez-vous pour attribuer à Antenne 2 et à F.R. 3 les moyens dont elles ont besoin pour se développer et mieux assumer leurs missions ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - M. Renar applaudit également.*)

Tout à l'heure, en vous livrant à une caricature un peu facile, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez laissé entendre que c'est seulement de votre côté que l'on voudrait offrir au bon peuple de France des émissions culturelles. Tout ce qui se peint, s'écrit ou s'invente va se retrouver sur ARTE, avez-vous dit. C'est séduisant.

Mais vos propos ne sont-ils pas, de manière implicite, sinon une condamnation, du moins la constatation que ce qu'offre actuellement le secteur public n'est pas suffisant et ne correspond pas aux missions qui sont les siennes ?

Si le secteur public était orienté comme il doit l'être, s'il remplissait effectivement les missions qui sont les siennes, nous n'aurions pas besoin de ARTE, qui va déséquilibrer le secteur. Je ne reviendrai pas sur les analyses qui ont été faites sur ce point, elles sont assez claires.

La décision que vous avez prise risque d'aboutir à la formation d'un secteur public au profil singulier. Nous aurions, d'une part, destinée au grand public, Antenne 2, petite sœur jumelle de T.F. 1, qui courrait toujours derrière sa grande sœur, et, d'autre part, F.R. 3 et ARTE, pôle public des *happy few*...

M. Marc Lauriol. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Adrien Gouteyron. J'emploie l'expression avec précaution, en mesurant mon audace, mais je ne le fais que parce que Stendhal l'a employée.

... des *happy few*, dis-je, dont la dualité, explicable par les aléas de votre gestion anarchique du paysage audiovisuel, serait tôt ou tard remise en cause.

A propos de F.R. 3, il faut rappeler que son caractère régional est actuellement insuffisant et quelque peu factice. Une véritable régionalisation est nécessaire autour de chaînes indépendantes qui seraient l'ossature de F.R. 3. Un niveau central intervenant comme prestataire de services pourrait s'ajouter à cet ensemble, sans se superposer à lui.

M. Louis Jung. Très juste !

M. Adrien Gouteyron. Je relève, bien sûr, votre idée de faire coexister sur le cinquième réseau, avec ARTE, un ou plusieurs opérateurs auxquels reviendrait les heures de faible audience.

L'hypothèse de l'installation d'une chaîne éducative sur ce créneau est souvent évoquée. Il s'agit, en effet, d'une idée séduisante, que plusieurs de nos collègues défendent avec talent. Mais cette solution poserait des problèmes de financement. Le câble n'est-il pas le mode naturel de diffusion de ce type de service ?

Tout comme l'absence de politique des pôles est à l'origine des dysfonctionnements que je viens de passer en revue, l'inexistence d'une vraie politique des supports est responsable de la coexistence désastreuse d'un réseau hertzien qui comptait au début de l'année six chaînes généralistes et d'un réseau câblé demeuré embryonnaire par rapport aux ambitions de départ.

Je rappelle brièvement - et l'expression que vous avez utilisée tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, me vient naturellement à l'esprit - les heurs et, surtout, les malheurs du câble.

Conçu en 1982 pour couvrir l'ensemble du territoire, le plan « câble » devait permettre à toutes les villes de faire acte de candidature à des équipements dont le coût d'installation devait incomber à l'Etat. A la fin de 1986, l'Etat, devant les conséquences financières de cet engagement, a décidé de limiter sa participation au câblage de cinquante sites urbains, soit un ensemble déjà appréciable de 6 millions de prises, au lieu des 10 millions initialement prévus. Ce programme minimal aboutirait en 1995 à un investissement total de plus de 25 milliards de francs, qui doivent être comparés aux 20 milliards de francs initialement prévus pour le câblage de l'ensemble du pays.

Jusqu'à présent, ce réajustement coûteux n'a pas produit d'effets significatifs. En 1991, le stock de prises raccordables est passé à 3,5 millions et le nombre des abonnés à 700 000. Ces chiffres sont en retrait sensible par rapport aux prévisions récentes : 870 000 abonnés pour 4,6 millions de prises. Cela représente un taux de pénétration de 19 p. 100 en moyenne, très insuffisant, compte tenu de l'importance de l'investissement réalisé, pour assurer la rentabilité des réseaux.

L'Allemagne ne connaît pas ces incertitudes. Son plan d'équipement en réseaux de vidéocommunication, lancé aussi en 1982, compte actuellement 10 millions d'abonnés. Le taux de pénétration est de 56 p. 100.

Ce succès est le résultat de choix cohérents. Alors que, en France, la création de six chaînes hertziennes à vocation généraliste et familiale a fait obstacle au succès commercial du câble, l'Allemagne, dans le même temps, évitait cette concurrence. Je crois savoir - et je m'écarte un peu du câble - que les Allemands ont su prendre des dispositions leur permettant d'éviter la concurrence entre ARTE et leurs chaînes publiques. Or c'est précisément cette concurrence, ou ses effets pervers, que nous redoutons.

Dès lors que le plan câble allemand était ainsi assuré d'un fondement économique sain, sa réalisation a été entreprise avec de véritables perspectives de succès.

Un plan de construction massif et rapide a été élaboré à partir d'une technologie éprouvée - le câble coaxial - permettant des économies d'échelle et de coût. Dans le même temps, nous testions la fibre optique en grandeur nature !

La commercialisation a été facilitée grâce au recours à des sociétés régionales d'économie mixte chargées du câblage interne des immeubles et de la vente des services. Nous sommes, de notre côté, toujours à la recherche d'une simplification des rapports entre le câble et son abonné potentiel ou effectif.

En Allemagne, la tarification souple et la modicité de l'abonnement ont permis au câble de gagner un public et de le fidéliser. En France, par comparaison, que de ratés ! Le prix d'abonnement de 150 francs a été jugé trop élevé pour être incitatif. Afin de le diminuer, France Télécom vient de consentir une baisse progressive de la redevance due par les câblo-opérateurs, qui subissent ainsi 1 milliard de francs de pertes d'exploitation.

Cette baisse suffira-t-elle à provoquer l'adhésion du public ? Est-ce par ces médications coûteuses mais aléatoires que vous comptez relancer le câble, monsieur le secrétaire

d'Etat, alors que la préemption du cinquième canal pour la chaîne ARTE démontre le peu de cas qui est fait du contexte qui, précisément, explique l'échec - à cet égard, je pense à la suroccupation du réseau hertzien et à la pénurie de programmes câblés ?

On ne peut, aujourd'hui, évaluer l'impact, pour le câble, de la prochaine diffusion hertzienne d'ARTE, mais on ne peut oublier que la SEPT a sûrement joué le rôle de produit d'appel pour un certain nombre d'abonnés.

A un moment où la puissance publique prépare des mesures favorables au câble, où France Télécom consent un sacrifice, le signal ainsi donné à l'opinion n'est guère propice à la relance des abonnements.

Il faut aussi rappeler les effets négatifs, pour le câble, du projet de chaîne musicale hertzienne, cher à M. Lang.

A la concurrence anarchique entre le câble et le réseau hertzien pourrait aussi s'ajouter, sans que le Gouvernement semble vraiment s'en préoccuper, une concurrence tout aussi désordonnée et néfaste entre le satellite et le câble. Dans la perspective de la diffusion, sur le satellite Telecom 2, d'un bouquet de programmes composé de chaînes thématiques déjà présentes sur le réseau câblé, il serait souhaitable, comme le C.S.A. le remarque dans son dernier rapport annuel, d'éviter la concurrence stérilisante s'agissant de la commercialisation de ces deux modes de diffusion.

J'ai voulu insister un peu longuement sur l'incapacité des gouvernements socialistes à définir une politique d'ensemble de l'audiovisuel. J'en viens maintenant aux problèmes que pose une réglementation que j'ai dite inadaptée et qui est, de fait, inappliquée.

Il faut considérer comme un minimum absolument indispensable l'édiction d'une réglementation destinée à assurer l'honnêteté et le pluralisme de l'information, le respect d'une certaine éthique dans les programmes, en particulier la protection de l'enfance et de l'adolescence.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Adrien Gouteyron. Il est aussi nécessaire de prévenir certains dérapages dans la manière de traiter les sujets dits « de société » : la recherche du choc émotionnel - je me rallierai volontiers, à cet égard, aux propos tenus par M. Renar - l'emporte parfois excessivement sur la réflexion ; vous-même, tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, avez fait intervenir, s'agissant de la différence qui devrait exister entre les chaînes du secteur privé et celles du secteur public, ce que vous avez appelé « le facteur temporel », qui doit permettre aux chaînes publiques de prendre de la distance et d'avoir le temps nécessaire pour réaliser un certain nombre d'expériences et pour donner leur chance à divers talents.

Par ailleurs, les horaires de diffusion de certains films violents ou susceptibles de choquer certaines sensibilités posent parfois problème. La vigilance du Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'égard de ces dérapages devrait, à mon avis, être de plus en plus dissuasive afin que nous nous haussions, en la matière, au niveau de certains pays étrangers.

Je reprends trois exemples déjà cités à cette tribune au cours de débats précédents : en Allemagne, certains épisodes de la série *Supercopter*, jugés trop violents, n'ont été diffusés qu'après vingt-deux heures ; aux Etats-Unis, le contenu de la publicité destinée aux enfants est très encadré et des quotas d'émissions éducatives ont été récemment imposés ; en Australie, les programmes pour les enfants d'âge préscolaire sont particulièrement surveillés.

De façon plus générale, la télévision, du fait de sa présence dans la quasi-totalité des foyers est un instrument essentiel de culture. Il en résulte des responsabilités qui ne peuvent être exclusivement - c'est certain - celles du secteur public.

Je l'ai dit et je le redis : la télévision privée ne peut pas, lorsqu'elle fait 70 p. 100 de l'audience, se livrer à une concurrence sans règles !

La réglementation, légitime sans doute, doit aussi être à la fois réaliste et opérationnelle. C'est là tout le problème. On reproche à la réglementation actuelle d'être trop rigide, trop tatillonne. On a raison. Je lui reprocherai aussi - et peut-être surtout - ses tâtonnements.

Ainsi, pour défendre l'identité culturelle des chaînes françaises, pour soutenir la production nationale, hélas ! moins abondante et plus coûteuse que les stocks de séries américaines ou de dessins animés japonais, on a inventé les quotas.

Les quotas de diffusion, que nous venons de réviser, ont été « tournés » dès leur création. En effet, les chaînes ont rapidement cherché à les respecter en quelque sorte à bon compte, en déroulant, à petit prix et aux petites heures de la nuit, des kilomètres de programmes médiocres.

Pour que de véritables « œuvres » françaises et européennes soient diffusées à des heures où elles seraient vues, pour mettre, en somme, la lettre de la loi en accord avec son esprit, le Sénat avait fait des propositions concrètes. Il avait proposé, lors de la discussion de la loi de 1989, que soit fixé, par décret et par catégories de services, un volume minimum d'œuvres françaises et européennes diffusé aux heures dites « de prime time ». Cette formule serait restée souple, trop sans doute puisque le Gouvernement de l'époque lui a préféré ce que l'on devait appeler les « super-quotas ».

Les super-quotas ont suscité des critiques unanimes, et d'ailleurs méritées. Avant même qu'ils soient appliqués - ils ne le sont toujours pas - tout le monde les a jugés inapplicables, à commencer par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. D'aucuns leur ont même attribué, par anticipation sans doute, une part de responsabilité dans la chute de La Cinq.

On a fait un pas avec les « heures d'écoute significatives », dont nous attendons toujours la définition au cas par cas par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. A-t-on trouvé ainsi la panacée ? Nous voudrions le croire, mais il est permis d'en douter. Que fera, que pourra faire le Conseil supérieur de l'audiovisuel ? Ne sera-t-il pas accusé par chaque chaîne de favoriser ses concurrents, et par tout le monde d'être trop ou pas assez exigeant ? L'imprécision des critères fixés par la loi permettra toujours de contester les décisions qu'il prendra et que le texte quelque peu hâtivement élaboré sera, à mon avis, plus difficile à appliquer qu'on ne le croit. Nous n'avons pas fini d'entendre parler de la modulation des quotas de diffusion !

Faut-il alors s'en tenir aux quotas de production ? Mais seraient-ils vraiment mieux respectés, et, si on les augmentait, ne risquerait-on pas surtout de favoriser l'inflation des coûts de production ?

Quoi qu'il en soit, ces tâtonnements, ces ajustements successifs, mais toujours improvisés, ont surtout pour effet de diminuer les chances de parvenir à une solution équilibrée. L'instabilité de la réglementation nuit à sa crédibilité, car nul ne s'estime tenu de respecter des règles perpétuellement remises en cause et en chantier. Je regrette que dans, ce domaine aussi, la politique audiovisuelle des gouvernements socialistes qui vous ont précédé, monsieur le secrétaire d'Etat, ait fait l'économie de la réflexion qui doit précéder la décision.

Il nous reste donc à trouver le degré de souplesse nécessaire. Il reste à tracer le cadre modulable à l'intérieur duquel une autorité de régulation forte, indépendante et donc incontestée, arrêterait les modalités concrètes, le dispositif opérationnel qui doit assurer la réalisation de l'objectif défini par le législateur.

Il nous faut encore rechercher, tout en tenant compte des limites tracées par le Conseil constitutionnel à l'exercice, par une autorité indépendante, d'un pouvoir d'application de la loi, les moyens de faire du C.S.A. une véritable autorité de régulation. Un tel renforcement de ses pouvoirs n'est naturellement concevable et efficace que si le C.S.A. est en mesure d'acquiescer l'impartialité qu'on ne lui reconnaît pas toujours - c'est le moins qu'on puisse dire - ...

M. Jean-Eric Bousch. Hélas !

M. Adrien Gouteyron. ... la compétence et l'autorité indiscutées sans lesquelles sa tâche serait vouée à l'échec.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Absolument !

M. Adrien Gouteyron. Le processus qui mènerait le C.S.A. à cet accomplissement pourrait être long. La tradition politique et administrative de la France ne fournit guère d'appui solide à l'exercice, par une institution indépendante, d'une part de l'autorité publique.

Le pari de confier à un C.S.A. rénové, dont le mode de désignation serait indiscutable,...

MM. Charles Pasqua, Maurice Schumann et Marc Lauriol. Eh oui !

M. Adrien Gouteyron. ... dont l'indépendance politique serait véritablement assurée,...

M. Claude Estier. Comme en 1986, par exemple !

M. Adrien Gouteyron. ... doit cependant être tenté. Réfléchissons dès à présent aux formules envisageables !

M. Jean Simonin. Très bien !

M. Adrien Gouteyron. J'ajoute qu'une autre piste serait ouverte à l'action d'un C.S.A. ainsi réformé et renforcé. Le pluralisme et l'indépendance politiques des chaînes publiques sont-ils assurés de façon aussi satisfaisante que vous nous l'assurez, monsieur le secrétaire d'Etat ?

J'ai entendu parler de 1986. Je rappellerai tout de même que l'un des pivots de la loi de 1986 a été la mise en place d'une autorité de régulation ; elle était peut-être imparfaite et ses pouvoirs n'étaient sans doute pas suffisants ; néanmoins, on doit reconnaître la volonté de couper « le cordon ombilical » - je reprends l'expression employée alors - entre la télévision et les pouvoirs successifs, et l'effort réalisé en ce sens.

M. Claude Estier. La télévision n'était pas partisane ?

M. Adrien Gouteyron. Mais est-ce bien suffisant ?

Le flux et le reflux des nominations sur les chaînes, les manifestations intempestives d'humeur ministérielles cachées, mais réelles, qui apparaissent, dans certaines occasions, comme autant de pressions, n'ont-ils pas pour effet ou pour objet d'altérer l'indépendance et le pluralisme de façon sournoise ?

Je voudrais terminer mon intervention en évoquant en quelques mots trop rapides la situation de la presse écrite, dont l'économie, on le sait, a tendance à se dégrader.

Après trois années de baisse, la diffusion globale de la presse a affiché une progression de 1,6 p. 100 en 1990. Cela ne s'explique que par la montée en puissance de la presse spécialisée, qu'il s'agisse de la presse spécialisée « grand public » ou de la presse spécialisée technique et professionnelle.

Le tirage de la presse quotidienne continue, quant à lui, à se détériorer. Au total, le tirage de la presse nationale d'information générale et politique a diminué de près de 11 p. 100, celui de la presse locale de près de 6 p. 100.

Les recettes publicitaires de la presse augmentent, quant à elles, moins vite que par le passé. Leur taux de progression, qui s'établissait à 14 p. 100 en 1989, est tombé à 8,5 p. 100 en 1990. Ce fléchissement s'est accusé en 1991. Le dispositif public de soutien de la presse représente un montant de six milliards de francs par an en aides directes et indirectes - vous l'avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat. Il comporte cependant d'indéniables lacunes ou insuffisances, que vous n'avez d'ailleurs pas niées.

Je veux, à mon tour, relever le problème posé par l'article 39 bis du code général des impôts, auquel la profession, certes, est légitimement attachée, mais qui soulève un certain nombre de difficultés que vous n'avez pas cachées, monsieur le secrétaire d'Etat, et qu'il faudra bien résoudre un jour.

On a parlé de mettre en place un système de prêts bonifiés à intérêts différés. Cette idée me paraît intéressante. Avez-vous l'intention de la mettre en œuvre ou d'essayer de commencer à le faire, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Je terminerai mon propos en citant les difficultés de la diffusion de la presse française à l'étranger où, tous titres confondus, elle est rare et chère. On ne peut admettre, dans ces conditions, la modicité des crédits du Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger.

En onze ans, le montant de l'aide a été majoré de moins de 20 millions de francs, pour s'établir, en 1991, à 38 millions de francs. C'est bien peu pour contribuer au rayonnement de la langue et de la pensée françaises.

Certes, ces difficultés que connaît la presse ne vous ont pas échappé, monsieur le secrétaire d'Etat, et, comme votre prédécesseur, vous avez - nous le sentons - l'intention de faire quelque chose. Toutefois, vous vous bornez à nous annoncer la poursuite de la réflexion et la tenue, en octobre, d'un colloque, sans doute très nécessaire, sur l'économie de la presse. C'est effectivement une louable intention que de vouloir réfléchir. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, réflé-

chissez encore. Pour notre part, il faudra bien, le moment venu, que nous agissions ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voici un nouveau débat sur l'audiovisuel ; un de plus ! S'agira-t-il d'un vrai débat, contrairement à celui qui s'est tenu le 23 avril à l'Assemblée nationale ?

En fonction de vos réponses au Sénat, monsieur le secrétaire d'Etat, ce débat sera vrai ou insuffisant.

Pour l'historien que vous êtes, je rappellerai la genèse en partant du 19 décembre 1991, jour de l'adoption, en deuxième lecture, de la loi modifiant celle de 1986. Il s'agissait, M. Kiejman étant alors ministre délégué à la communication, de mettre notre droit en conformité avec les dispositions de la directive « télévision sans frontières ».

M. Kiejman avait déclaré que le Gouvernement était « prêt à une discussion exhaustive sur l'audiovisuel dans le cadre d'un groupe de travail ».

Le 24 janvier de cette année, il s'opposait à un « débat public où chacun se contenterait de déclarations extrêmes ». Il ambitionnait l'élaboration d'une charte de l'audiovisuel après avoir pris le temps de dresser l'inventaire des difficultés économiques et des objectifs de qualité sur lesquels on ne peut transiger.

Poursuivant cette idée, il proposait, par lettre adressée à M. Bernard Pons et aux différents présidents de groupe à l'Assemblée nationale, que participent à ce travail les rapporteurs de la communication et les représentants des familles politiques au Parlement.

Idee utopique, peut-être, que ce consensus politique sur l'audiovisuel, mais idée intéressante et que j'avais, dès l'abord, faite mienne car elle répondait au souhait, brillamment exposé à l'instant par notre collègue et ami Adrien Gouteyron, d'une politique cohérente et suivie pour l'audiovisuel français.

Or, le 7 avril dernier - mais le Gouvernement avait changé, M. Bérégovoy avait succédé à Mme Cresson et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, à M. Kiejman - à l'occasion d'un rappel au règlement de M. Robert-André Vivien à l'Assemblée nationale, M. Martin Malvy, votre collègue, prenait, au nom du Gouvernement, l'engagement qu'un débat aurait lieu. Mais il s'agissait d'un débat demandé par nos collègues de l'Assemblée nationale, comme nous en demandions nous-même un ici, vous vous en souvenez, le 14 avril...

Vous-même annonciez, le 15 avril, répondant à une question de M. Michel Françaix, que « le Gouvernement était prêt à débattre de ces questions de grande portée civique, si possible avant la fin du mois d'avril ». Le débat, car tout le monde pensait qu'il y aurait débat, était donc inscrit à l'ordre du jour du jeudi 23 avril.

Mais ce fut une sorte de simulacre, traité à la sauvette. En effet, il n'y eut pas de discussion puisque, d'entrée de jeu, vous annonciez la décision de préemption prise par le Gouvernement pour la fréquence de La Cinq au profit de la chaîne ARTE.

Il s'agissait donc - première remarque - d'un débat précipité.

Deuxième remarque, il s'agit d'une décision qui me paraît témoigner d'une insuffisante considération de votre part envers la représentation nationale. Vous connaissant, cela m'étonne. (*M. le secrétaire d'Etat marque sa surprise.*)

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, car vous auriez pu expliquer votre position pour convaincre le Parlement - après tout, c'est peut-être une bonne solution : nous n'en sommes pas convaincus, mais nous ne demandions alors qu'à l'être, comme, j'imagine, nos collègues de l'Assemblée nationale ! Hélas ! vous n'avez pas eu cette attention puisque, d'entrée de jeu, au cours de votre déclaration liminaire, vous avez dit : « Voici la décision du Gouvernement. »

En fait, il semble bien que cette décision de préemption ait été caressée depuis longtemps. Le Gouvernement n'est certes pas responsable de la disparition de La Cinq à lui seul, et vous nous dites que le Gouvernement n'est en rien responsable. Certes, les dirigeants y ont mis du leur.

M. Claude Estier. Ah oui, alors !

M. Jean Cluzel. Mon cher collègue, attendons que le tribunal de commerce et les experts qui ont été commis nous donnent toutes les informations nécessaires, nous en saurons alors davantage !

Non ! ce qu'il faut dire, c'est que nous avons entendu trop de déclarations concordantes, au cours des dernières années et des derniers mois, selon lesquelles il y avait une chaîne de trop. Un jour, c'était La Cinq ; un autre jour, c'était M 6...

Il est frappant de constater que, dans toute cette affaire, seul le Gouvernement est resté de marbre. Que ce soit le C.S.A., le Sénat, avec ses commissions des finances et des affaires culturelles, les rapporteurs de l'Assemblée nationale, les producteurs, les diffuseurs, tous tenaient les mêmes propos.

Serait-il vrai qu'aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, pour être entendu, il faille appartenir à une clientèle, à une coterie, à un clan ? Serions-nous revenus aux temps des soliveaux ? Sachez bien qu'au Sénat une telle attitude nous est totalement étrangère.

M. Adrien Gouteyron. Très bien !

M. Jean Cluzel. Comment oublier les propos de M. Kiejman indiquant que, si le Gouvernement n'était pas formellement intervenu pour demander aux banques nationales de tenter de sauver La Cinq, il n'en avait pas fait le siège ?

M. Jean-Claude Gaudin. Et Adidas ?

M. Jean Cluzel. Qui peut manier avec autant de talent la litote et l'euphémisme ?

Donc, La Cinq est morte. Elle ne l'était pas encore qu'au chevet de ce mourant on réunissait, le 20 mars, un groupe de travail pour être prêt si « d'aventure » le Gouvernement décidait de la remplacer par la SEPT.

On n'en parlait pas clairement. Souvenez-vous : on envisageait alors une « chaîne de culture, d'invention et de curiosité », qui avait les préférences du Gouvernement.

Plus précis que M. Lang, M. Kiejman indiquait le 24 janvier à un grand quotidien du matin que sa préférence allait à la SEPT et à la chaîne ARTE.

Si la préférence du Gouvernement allait à cette chaîne, fallait-il pour autant préempter ? C'est le problème !

A mon avis, vous aviez au moins trois bonnes raisons de ne pas prendre une telle décision avant d'avoir pris l'avis du Parlement, c'est-à-dire de la représentation nationale.

Tout d'abord, le traité qui a donné naissance à la chaîne culturelle européenne prévoit, dans un protocole annexe, que les Etats signataires s'engagent à donner à la chaîne des conditions de diffusion équivalentes, dans un pays comme dans l'autre.

C'est à cette fin que les pouvoirs publics avaient préempté le réseau multivilles au profit de la SEPT. Le Parlement avait d'ailleurs approuvé cette opération, tout en émettant des réserves - normales - sur ses conséquences financières. Avec le réseau multivilles, le nombre de téléspectateurs potentiels allemands et français était équilibré : ils étaient de l'ordre de 10 millions dans chaque pays. Mais, aujourd'hui, avec le réseau national de l'ancienne Cinq, 85 p. 100 des téléspectateurs français pourront suivre la chaîne ARTE. Nous créons donc un déséquilibre en faveur de la France.

Je souhaiterais connaître votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat, sur ce point : demanderez-vous à nos partenaires allemands de s'aligner sur le nombre de nos téléspectateurs potentiels ?

En deuxième lieu, de nombreuses voix se sont élevées pour vous prévenir que cette attribution de fréquence laissée vacante devrait se faire dans la plus grande transparence. Pour jouer la transparence, il vous suffisait tout simplement de laisser faire le Conseil supérieur de l'audiovisuel ! Or vous ne l'avez pas fait.

Ma troisième remarque découle de la deuxième. En effet, en présentant son rapport annuel, M. Boutet, président du C.S.A., a proposé de lancer une vaste concertation pour entendre tous les intéressés, afin de provoquer un appel à candidatures avant la fin du mois de juin 1992. Cela se passait, monsieur le secrétaire d'Etat, le 16 avril, c'est-à-dire le

jour même où votre collègue M. Martin Malvy faisait inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le débat sur l'audiovisuel. Huit jours plus tard, vous annonciez la décision du Gouvernement !

De surcroît, le financement de cette chaîne nécessitera de votre part des choix plus que difficiles. Vous avez affirmé que le Gouvernement y pourvoirait et vous nous avez annoncé que vous feriez des propositions dans le cadre du prochain collectif budgétaire. Nous en prenons acte !

Je ne reviendrai pas sur la fulgurante démonstration d'Adrien Gouteyron : qui a empêché, jusqu'alors, A. 2 et F.R. 3 de diffuser des programmes de grande qualité culturelle, que vous avez vous-même dépeints de manière tout à fait lyrique ? A notre grande satisfaction, d'ailleurs, car nous aimons ici les nobles pensées et les belles phrases : nous sommes tous très sensibles à l'éloquence, et vous nous en avez donné un bel exemple.

Mais revenons sur terre. Le budget des chaînes augmentera-t-il autant en 1993 que si cette décision de chaîne ARTE n'avait pas été prise ?

M. Adrien Gouteyron. Voilà une bonne question !

M. Jean Cluzel. Dois-je vous rappeler que le souhait de votre prédécesseur était de doubler le budget de l'audiovisuel en cinq ou six ans, ce qui impliquait le vote chaque année d'environ 1 milliard de francs supplémentaires ? Retenez bien cette somme !

Comment, alors, parler de coordination entre les chaînes du secteur public, de rapprochement, de synergie ? Comment sera-t-il possible d'organiser une concurrence aussi frontale entre ARTE et F.R. 3 ?

Il est vrai que, si je vous ai bien suivi, « F.R. 3 a une vocation essentiellement régionale ». Qu'entendez-vous par là ? Doit-on comprendre que la réflexion du Gouvernement sur le devenir de F.R. 3 doit déboucher à court terme sur des projets de réforme ou de réorganisation ?

Là encore, monsieur le secrétaire d'Etat, nous serons attentifs à vos réponses sur ces deux points.

A ce sujet, je voudrais me faire l'interprète de mon collègue et ami Henri Göttschy, qui n'a pas pu participer à ce débat et qui souhaiterait connaître l'attitude de F.R. 3, en fonction non seulement de son cahier des charges, mais également des déclarations de M. le Président de la République et de l'un de vos prédécesseurs, Mme Catherine Tasca, sur les programmes diffusés sur le territoire national dans une autre langue que le français.

Mais j'en reviens aux problèmes financiers. Sur fond de pénurie, il va vous falloir de plus en plus compenser les impasses budgétaires qui se sont accumulées et que je vous rappelle rapidement.

La première est due au raccourcissement des délais de perception de la redevance, qui a rapporté 300 millions de francs en 1992. Vous admettez avec moi qu'une telle mesure n'est pas reconductible en 1993 : alors qu'il y a eu treize mois de perception en 1992, il n'y en aura que douze en 1993.

La deuxième difficulté budgétaire est liée à la mesure concernant la lutte contre la fraude fiscale, qui a été annulée par le Conseil constitutionnel. Notre collègue Adrien Gouteyron l'a rappelé tout à l'heure, je n'y reviendrai donc pas. Nous souhaiterions savoir, cependant, ce que vous comptez faire dans ce domaine.

La troisième difficulté budgétaire concerne le surcoût de la montée de ARTE en année pleine et non pas simplement sur l'année 1992.

La quatrième a trait au fameux milliard de francs octroyé en 1991 à Antenne 2 et F.R. 3 pour les programmes. Sera-t-il reconduit, voire, comme le souhaitait votre prédécesseur, M. Kiejman, doublé ?

A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez donné tout à l'heure un *satisfecit* vibrant à la gestion financière d'Antenne 2 et de F.R. 3 ; mais vous oubliez que M. Bourges a bénéficié de 1 milliard de francs, somme qui avait été précisément refusée à son prédécesseur, M. Guilhaume ! Par conséquent, soyons juste dans nos appréciations.

Cinquième difficulté enfin, l'I.N.A. a besoin de 120 millions de francs pour le « dépôt légal ». Vous le savez, je n'y reviens pas.

Si l'on additionne ces différents éléments, on s'aperçoit qu'il va vous falloir, avant de songer à toute mesure nouvelle, trouver, pour l'exercice 1993, au minimum 1 200 millions de francs supplémentaires par rapport au budget de l'audiovisuel pour 1992 décidé par le Gouvernement.

Finalement, cette préemption est une mauvaise décision, pour trois raisons : une raison stratégique, une raison financière et une raison culturelle.

Une raison stratégique, car le législateur a prévu le resserrement du secteur public Antenne 2-F.R. 3, et vous avez vous-même parlé à l'instant de renforcement du secteur public. Or cette décision n'est pas une décision de resserrement, mais au contraire d'éclatement. Il y a donc là incohérence.

Sur le plan financier, une fois de plus, le Gouvernement disperse ses moyens au détriment de l'efficacité du secteur public. Il s'agit, hélas ! d'une constante sur de très nombreuses années et, dans ce domaine, ni la gauche ni la droite, il faut le dire, ne sont exemptes de critiques. Nous avons, les uns et les autres, commis quelques erreurs d'incohérence. Il faudrait quand même éviter d'en commettre trop.

La troisième raison est encore plus grave, me semble-t-il, et je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, étant donné votre passé universitaire, d'avoir à le dire à un homme tel que vous, mais il s'agit d'un très important contresens culturel : une fois de plus, le Gouvernement commet une erreur d'appréciation sur le rôle et la fonction de la télévision.

En effet, comme l'a dit avec humour mais avec bon sens, la semaine dernière, dans l'émission *Radiocom* - vous l'avez entendu comme moi - un homme de talent dont la renommée est justifiée, il ne s'agit pas de faire « du culturel avec des cultureux et pour des cultureux ». J'ajouterai pour ma part : ni de rester entre ce que certains appellent l'« *intelligentsia intrapériphérique* des beaux quartiers parisiens ».

Ceux qui sont en charge de la culture devraient pouvoir rompre - je vous en supplie, monsieur le secrétaire d'Etat - avec les réflexes conditionnés par leur milieu de vie et, par conséquent, refuser tout ghetto culturel, permettre aux chaînes généralistes du secteur public de remplir leur rôle d'éveil à la culture. Telle est la véritable action que doit mener la télévision dans le domaine de la culture en faveur de tous les Français.

Pour être concret, Jacques Chancel, du temps de son *Grand échiquier*, Bernard Pivot, avec *Apostrophes* et maintenant *Bouillon de culture*, Eve Ruggieri, avec *Musiques au cœur*, et d'autres encore, trouvent leur public sur les chaînes généralistes. C'est là qu'ils peuvent remplir leur mission culturelle, pas sur ARTE, car le public qu'il faudrait toucher ne regardera pas cette chaîne, tous les spécialistes le disent. Pourquoi ne les écoutez-vous pas ?

Ce que les Britanniques et les Allemands ont compris magnifiquement depuis des décennies, pourquoi, en France, se refuse-t-on à le comprendre ?

En effet, le principe de base est le suivant : il faut faire goûter pour donner le goût. Tel est bien le rôle d'une chaîne généraliste. C'est vers elle que va le grand public. C'est le grand public qu'il faut toucher en l'éveillant à la culture. C'est à ce grand public, que nous respectons, vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat - je vous approuve tout à fait - qu'il faut s'adresser et, par conséquent, sur les chaînes généralistes.

Par ailleurs, pouvez-vous affirmer au Sénat que tout cela a été décidé en pleine concertation avec nos partenaires allemands ? Mon doute est alimenté par deux faits.

Premièrement, le 31 mars dernier - c'est tout récent - l'Allemagne a lancé sa *Deutsche Welle Fernsehen*, chaîne d'information multilingue à vocation mondiale. Son directeur, M. Wolfgang Krueger, a laissé clairement entendre que l'Allemagne pourrait bien à terme se désengager, en fonction de ses propres objectifs, de certains programmes de coopération télévisuelle communs : *Euronews* ou ARTE-SEPT.

Deuxièmement, le président du conseil de surveillance de cette société, M. Guenter Verheugen, n'a pas craint de déclarer que la chaîne culturelle franco-allemande n'était qu'un « joujou de politiciens ».

Je vous livre ces informations. Nous devons en discuter.

Par ailleurs, il faut trouver des solutions applicables à des faiblesses permanentes, car, comme l'a très bien dit M. Gouteyron précédemment, nous devons conclure ce débat en définissant les grandes lignes d'une politique enfin lucide, qui puisse assurer le développement de notre audiovisuel.

Si nous sommes d'accord sur les objectifs, en revanche, nous divergeons sur les méthodes et sur les moyens. Peut-être est-il plus facile de se mettre d'accord sur les méthodes et les moyens quand on a une vue claire et lucide des objectifs.

Je dirai maintenant quelques mots de l'Europe. Demain, je présenterai un rapport d'information à la commission des finances sur l'audiovisuel français à la veille de la suppression des frontières européennes. Vaste sujet ! Ambition qui doit nous être commune !

Hélas ! les maux que nous dénonçons de manière hexagonale se trouvent aggravés dès lors que l'on raisonne à l'échelon européen. Les faiblesses structurelles du paysage audiovisuel français se retrouvent en effet intégralement répercutées au niveau européen, que ce soit en matière de production, de diffusion ou de distribution. Les causes en sont connues et je les rappellerai brièvement.

Il s'agit, première remarque, du financement du secteur public. Mes collègues MM. Renar et Gouteyron ont parlé des exonérations de redevance : nous en parlons ici depuis neuf ans, et plusieurs fois par an, sans jamais avoir été entendus ni par aucun ministre ni par aucun gouvernement.

Sur ce point, je voudrais vous rendre attentifs à une incohérence du discours public. Dans le même temps où l'on stigmatise le faible niveau de la redevance en France, on exonère 25 p. 100 de Français. De deux choses l'une : ou bien c'est faible, et on peut payer, ou bien c'est trop élevé, et on ne peut pas payer. Donc, il ne faut pas augmenter ! En tout cas, avancer les deux propos en même temps, c'est tenir un discours incohérent, contre lequel je m'élève.

Je le répète, le Gouvernement exonère 25 p. 100 des téléspectateurs en raison de décisions qui ont été prises par le gouvernement de M. Chirac pendant le septennat de M. Giscard d'Estaing, mais qui ont été aggravées parce que rendues automatiques par le décret de novembre 1982 de M. Pierre Mauroy, et sans opérer de remboursement ! Serions-nous plus pauvres que les Britanniques, qui ne bénéficient d'aucune exonération de redevance ? Serions-nous plus pauvres que l'Allemagne, où seulement 7 p. 100 des téléspectateurs sont exonérés, ou que l'Italie ou les Pays-Bas, où il n'y a pratiquement aucune exonération ?

Ma deuxième remarque concerne la fraude ; mais MM. Gouteyron et Renar en ont parlé et je n'insisterai pas, sinon pour vous dire que la commission des finances a fait des propositions que, peut-être, vous pourriez utilement reprendre.

Troisième remarque : une fois ces mesures obtenues, mais après seulement, il resterait la possibilité d'aligner le montant de la redevance française sur celle de nos voisins européens. On a souvent dit que le Sénat était d'accord pour augmenter le montant de la redevance. C'est aller vite en besogne ! Nous n'y sommes pas opposés, mes collègues et moi-même, mais à condition que, auparavant, il soit mis un terme aux excès de générosité mis par le Gouvernement à la charge du secteur public.

En contrepartie de ces mesures, mais lorsqu'elles seraient prises - c'est ma quatrième remarque - il serait alors possible de diminuer la part des recettes publicitaires de manière à donner une bouffée d'oxygène au secteur commercial. En effet, il y faut penser afin d'assurer cet équilibre entre secteur public et secteur commercial.

Pour autant, diminuer ne veut pas dire supprimer. J'ai toujours considéré que le secteur public, sauf à accepter sa marginalisation, devait disposer de cet indicateur pour se comparer à ses concurrents.

J'en viens à ma cinquième remarque, qui concerne l'adaptation de notre législation et de notre réglementation, pour un plus grand réalisme, mais aussi pour une plus grande satisfaction du public. M. Gouteyron a abordé ce sujet, je vous ferai grâce des répétitions.

Le consensus sur les objectifs trace la voie d'une réforme qui pourrait être la plus riche, à condition qu'elle soit la plus proche de la réalité. En prenant la défense du Conseil supérieur de l'audiovisuel - ce que j'ai fait tout récemment et ce que je fais à nouveau - conseil qui a été, non pas par vous, monsieur le secrétaire d'Etat, mais par d'autres, injustement mis en cause, j'ai proposé de lui donner un pouvoir général de modulation des règles.

En effet, c'est en rendant l'autorité de régulation plus indépendante, plus forte, que l'on pourrait enfin améliorer la situation de notre audiovisuel. Il faudrait modifier la loi,

mais sachons que le Conseil constitutionnel s'oppose à juste titre à toute délégation du pouvoir réglementaire à une autorité indépendante.

Il conviendrait donc d'aboutir à une sorte de compromis qui pourrait être le suivant : la loi et le règlement fixeraient les objectifs qualitatifs et quantitatifs et, dans ce cadre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel disposerait d'un pouvoir contractuel de modulation. En effet, là est la solution : il faudrait qu'il puisse moduler en fonction de l'évolution des situations et, pour une période limitée, adapter les règles à la « santé » de chaque intervenant.

Enfin, les pouvoirs de sanction du Conseil supérieur de l'audiovisuel relatifs aux manquements à ces contrats et à ces règles pourraient être accrus et, surtout, rendus plus opérants.

Il est vrai que le Conseil supérieur de l'audiovisuel ne peut faire que ce que lui délègue la loi, qui définit son rôle et son pouvoir. Pour l'instant, il est très largement ce que l'on pourrait appeler un gendarme, dont le rôle est de contrôler le respect de la réglementation et des engagements pris. Aller au-delà serait illégal. On ne peut donc reprocher au Conseil supérieur de l'audiovisuel de respecter la loi.

On peut être indépendant et sans autorité réelle. On peut être efficace et dépendant du pouvoir administratif ou politique. On peut aussi avoir une autorité morale sans efficacité. Indépendance, efficacité et autorité doivent aller de pair. Il appartient donc au politique de prendre ses responsabilités, c'est-à-dire au Gouvernement de proposer, et au législateur de trancher. Tout autre attitude serait celle, qui est facile, de la désignation du bouc émissaire.

Sur ce point, je vous rappellerai qu'au printemps de 1988 j'avais fait des propositions pour un certain mode de désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Je les reprendrai le moment venu puisqu'elles ne sont pas d'actualité.

Avant d'aborder le domaine de la presse - mais je serai bref puisque mon collègue et ami M. André Diligent va, au nom du groupe de l'union centriste, traiter du sujet - je dirai quelques mots sur le câble.

Permettez-moi d'abord de rappeler quelques chiffres.

La France a dépensé, vous le savez, plus de 20 milliards de francs - certains parlent même de 25 milliards de francs, mais je m'en tiens pour ma part aux chiffres officiels de 20 milliards de francs et de 870 000 abonnés.

Vous avez dit, en accompagnant votre propos d'un mouvement du menton, que le nombre des abonnés avait triplé en peu de temps.

Vous m'avez alors fait penser à cet artisan de mon Bourbonnais natal qui m'avait dit un jour en plaisantant : « Monsieur Cluzel, j'ai triplé mes investissements ! J'avais une brouette, j'en ai acheté deux : j'ai maintenant trois brouettes. » Il faut faire attention à la multiplication des références !

Mais restons sérieux. Pour l'audiovisuel, trop souvent - mes deux collègues l'ont fort bien rappelé - le Gouvernement traite des conséquences sans traiter des causes. Il traite de ce qui est en aval, pas de ce qui est en amont.

Ainsi, pour le câble, on traite des « tuyaux » et pas des programmes !

Pourquoi y a-t-il dix millions d'abonnés au câble en Allemagne et seulement 870 000 en France ? Vous le savez comme nous tous : c'est tout simplement parce que, par des décisions cohérentes, l'Allemagne a réservé les fréquences hertziennes aux chaînes publiques et attribué le câble aux chaînes commerciales.

C'est comme l'œuf de Christophe Colomb ! Il suffisait d'y penser !

Nous Français, nous voulons tout faire en même temps.

S'il n'y a pas davantage d'abonnés au câble en France, c'est parce qu'il n'y a pas de programmes spécifiques. Pourquoi voulez-vous que les téléspectateurs s'abonnent en l'absence de programmes spécifiques ?

J'en viens au dernier thème de mon intervention, la presse.

La presse va mal. Il vous faut donc répondre aux appels solennels qui vous ont été lancés à l'Assemblée nationale le 23 avril.

Pour que les entreprises de presse soient fortes, il faut qu'elles évoluent dans un environnement favorable, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous nous avez dit tout à l'heure que les causes de la faiblesse de la presse étaient bien connues et que l'Etat faisait son devoir. Nous en sommes conscients et, sur ce point, nous vous en donnons partiellement acte.

Mais vous avez ajouté que la plupart échappaient à l'action des pouvoirs publics.

Mon analyse est différente, et j'essaierai de vous convaincre, monsieur le secrétaire d'Etat, en vous adressant copie d'un rapport que j'aurai l'honneur de déposer devant la commission des finances à la fin du mois prochain.

Certes, il est essentiel que l'Etat aide la presse à résoudre ses problèmes, car la liberté de la presse est le fondement de la démocratie. Il ne s'agit pas de faire des éditeurs de journaux français des assistés ; cela, nul ne le souhaite. Ce ne sont pas tant les subventions publiques en faveur de la presse qui doivent évoluer que le cadre économique et financier au sein duquel vivent les entreprises de presse.

A cet égard, je souhaiterais que vous acceptiez de répondre à quatre questions.

Premièrement, le Gouvernement est-il prêt à mettre en place les plans sociaux et les plans de reconversion qui s'imposent pour poursuivre l'amélioration de la productivité ? En effet, *grosso modo*, la part des salaires dans la presse française représente 50 p. 100 du prix de revient, contre 40 p. 100 dans les autres pays européens.

Deuxièmement, La Poste disposera-t-elle des moyens suffisants pour mettre en œuvre, comme le prévoit le contrat de plan, ses engagements, afin de fournir des prestations acceptables concernant non seulement la qualité du service rendu, mais aussi son coût ?

Troisièmement, ne pensez-vous pas qu'il serait utile de prévoir un mécanisme de prêts à taux privilégiés, y compris pour les entreprises qui, actuellement, ne sont pas bénéficiaires, et ce afin de faciliter les investissements indispensables et de préparer l'avenir du secteur ? Vous en avez parlé tout à l'heure et je partage vos inquiétudes concernant la compétition entre les groupes de presse français et ceux de nos plus proches voisins européens.

Quatrièmement, ne conviendrait-il pas d'engager un dialogue tripartite associant l'Etat, le Parlement et la presse, en se fixant comme objectif essentiel la croissance du lectorat ? MM. Renar et Gouteyron en ont parlé et je me permets, après eux, d'y insister, car il s'agit d'un très grave problème. Il me semble que nous pourrions même donner à ce dossier un caractère d'utilité publique, surtout si l'on compare le tirage des journaux français à celui des journaux anglais ou allemands, sans parler des tirages des journaux américains ou japonais. Vous avez parlé, à l'instant même, de la perspective d'un colloque réunissant les représentants de l'Etat et de la profession. Je vous suggère d'étendre ces réflexions au Parlement, pour réaliser un travail tripartite associant, je le répète, l'Etat, le Parlement et la presse.

Ma conviction est que l'Etat doit faciliter l'adaptation des entreprises de presse pour qu'elles se structurent afin d'affronter avec le maximum de succès le « grand large » qui s'ouvrira bientôt devant elles. Ce faisant, notre unique souci est de voir l'écrit vivre et prospérer pour que demeure ce que Albert Camus appelait « la conscience d'une nation ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous écouterons vos réponses avec intérêt et nous les étudierons avec attention, vous pouvez en être certain, et cela dans la plus parfaite indépendance d'esprit car, vous le savez, c'est pour cette attitude que le Sénat est le Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il faudrait le génie d'un Vermeer et son art subtil d'exprimer les ombres et les lumières, ou la rigueur d'un Piero della Francesca, célèbre pour son talent de concilier les incompatibles, pour présenter dans sa réalité notre étonnant paysage audiovisuel.

A défaut du juste regard, monsieur le secrétaire d'Etat, je m'efforcerai d'éviter les jugements tranchés et définitifs, et de garder cette sérénité que vous appelez tout à l'heure de vos vœux, même si aucune illusion ne l'adoucirait.

L'observateur de demain qui essaiera de comprendre ce qu'était la télévision en 1992 restera toujours étonné par la surprenante juxtaposition du meilleur et du pire, de l'odieux et du merveilleux, de l'insipide et du passionnant. Il sera frappé par ce goût du spectacle frénétique, par la volonté incessante de provoquer des choix, par la recherche permanente de l'émotion et par la quête du sensationnel à tout prix.

Mais, reconnaissons-le, quelles que soient les critiques justifiées qu'on leur adresse dans leur ensemble, chacune des chaînes françaises répond à sa manière à l'attente des téléspectateurs qui lui sont fidèles, même si, en définitive, ils sont seulement condamnés à connaître l'écume des choses tout en ignorant la force de la vague.

Ainsi le veut sans doute le bouillonnement d'une société qui réclame la communication mais qui ne sait pas encore l'utiliser.

Il est une autre particularité stupéfiante : il n'existe aucun modèle étranger vers lequel on pourrait se tourner ou dont on pourrait essayer de s'inspirer. Dans cette fin de siècle, l'approche commune et l'uniformité caractérisent tous les médias télévisés.

Même les pays de l'Est, qui, pendant quarante ans, avaient refusé le monde et ses événements, ont succombé, emportés par le même courant.

Nous traversons, pour un temps sans doute limité, le règne de l'image. Tout devient spectacle, tragédie ou comédie, divertissement ou larme, dérision ou solennité.

La grand-messe quotidienne du soir, inventée par l'O.R.T.F., a été remplacée par un show permanent où des hommes et des femmes aux apparences candides - il ne faut en rien altérer l'image - soufflent sur nos têtes le chaud et le froid de l'actualité.

Qu'importe, là aussi, le commentaire, l'image doit être suffisamment forte et décisive pour s'imposer aux spectateurs ! Seuls les insomniaques, ceux qui regardent « couler l'eau de la nuit », pourront en savoir davantage et découvrir ainsi, avant l'aube, la réalité, à l'heure où, sans doute, la vérité ne dérange plus.

La télévision justifie ainsi la mission qu'elle s'est assignée : distraire, fasciner, capter l'attention et retenir un public.

Qu'importe le fond, la forme est primordiale !

Dégagée, dans un nombre important de pays, de la pesanteur du pouvoir, la télévision peut régner, majestueuse et impavide. Elle connaît son temps de gloire, qui, comme tous les temps, sera compté. Elle le sait, elle en profite.

Deux images symbolisent ce moment.

Moscou, 1^{er} mai : hier, une rangée d'hommes tristes, aux visages fermés, regardant défiler des chars, des missiles et des troupes d'occupation ; aujourd'hui, des jeunes filles vêtues de blanc, chantant et dansant les légendes d'un vieux pays. Pour tous les spectateurs du monde entier, une page est tournée : la guerre froide est finie et le déclin du communisme est reconnu par la seule force de l'image.

Autre image, celle-ci dissimulée : pendant les opérations militaires dans le Golfe, une catastrophe naturelle accable le Bangladesh. Près de 2 000 morts, des images terrifiantes. Qu'importe ! La représentation est prévue ailleurs, tous les projecteurs sont braqués sur une autre zone. Il s'agit, avant tout, de ne pas détourner la curiosité et, surtout, de ne pas disperser l'attention. Un accord discret et pudique intervient. Pas d'images, peu de commentaires, aucun chiffre, rien qui viendrait diminuer l'intensité d'un drame tardant à éclater.

Images imposées, images déroboées. Qu'importe !

A qui, aujourd'hui, appartient l'information ? De qui dépend-elle ? Est-ce du bon vouloir des agences, des envoyés spéciaux ou des correspondants tantôt de guerre, tantôt de paix, qui, chaque jour, doivent alimenter la monstrueuse machine ?

Mes chers collègues, cette analyse ne justifie ni le pessimisme ni l'optimisme. « Les miroirs », aurait pu écrire Jean Cocteau, « n'ont plus le temps de réfléchir avant de renvoyer les images. »

Cette période déconcertante devrait présenter un avantage, celui d'obliger chaque citoyen à devenir adulte, responsable. Chaque citoyen devrait pouvoir apprendre à douter, à remettre en cause, chaque citoyen devrait s'obliger à refuser le « surgelé audiovisuel ».

Cette transition pourrait donner aux jeunes générations le goût de chercher ailleurs la vérité, de se forger une attitude qui ne dépendrait pas d'une image qu'on leur impose. Face à l'image triomphante, qu'elles renoncent au temps du plaisir tétanique qui sera dépassé.

Mes chers collègues, que devons-nous faire, que pouvons-nous faire ? Devons-nous reprendre la route des réformes, de ces lois qu'évoquait tout à l'heure M. Jean Cluzel, de ces lois qui, à force de chercher la perfection, s'éloignent de l'évidence ? Devons-nous, au contraire, nous contenter de décliner - comme vous l'avez fait tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, avec beaucoup de talent - la litanie des bons sentiments et de rêver une nouvelle fois, peut-être la dixième, voire la douzième fois, d'un paysage audiovisuel qui préparerait une civilisation de la communication ?

Sachons reconnaître avec humilité que toutes les réformes qui se sont succédé - toutes inspirées du reste par des sentiments forts et généreux, souvent trop parfaits - ont abouti à ce bilan mitigé.

La télévision reste à construire. Appartient-il à nos générations de renouveler nos tentatives ou convient-il, monsieur le secrétaire d'Etat, de laisser l'expérience se dérouler jusqu'à son terme ?

Reconnaissons également, avec beaucoup d'humilité, que, dans tous les grands problèmes de société, la loi, en général, arrive trop tard. Elle suit l'évolution. Quand elle entend la précéder, elle se révèle souvent inapplicable ou dépassée et elle échoue, comme la mer renvoie sur la rive l'épave qu'elle n'accepte pas.

Si l'Etat veut exercer une influence sur le paysage audiovisuel, ce ne sera pas en légiférant ou en réglementant davantage. Ce ne sera même pas au travers d'un service public.

Comme vous, mes chers collègues, j'ai rêvé d'un service public exemplaire, sans défaillance. Nous l'avons tous ici appelée de nos vœux, cette superbe entreprise qui aurait incarné la création, l'imagination, la qualité, ce souffle nouveau, dont nous sentons le besoin, édifiés sur la connaissance, la réflexion et la culture.

Monsieur le secrétaire d'Etat, qui peut aujourd'hui reconnaître la différence, à l'exception de courtes nuances, entre le secteur public et le secteur privé, même dans l'information, qui est soumise aux mêmes images et aux commentaires uniformes ?

Dans ces conditions, à l'image de MM. Gouteyron et Cluzel, contentons-nous de définir quelques lignes directrices, fixons-nous des principes et reconnaissons des règles simples.

Cette démarche paraît modeste à un instant où il serait tellement tentant de se laisser envoûter par le vertige de mots merveilleux, alors que le système audiovisuel connaît une crise grave. L'origine première est d'ordre financier. Quatre causes expliquent cette situation. Je les rappelle pour mémoire, car elles ont été très bien traitées par d'autres orateurs.

Tout d'abord, la dépression économique affecte les recettes publicitaires. Ensuite, nous n'avons pas de politique concernant la redevance ; plus précisément, notre politique tend à demander plus à la redevance et moins à ceux qui la paient. D'un côté, on n'envisage pas son augmentation, de l'autre, on prononce sans cesse des dégrèvements que l'Etat ne comble pas et on maintient en exercice un système périmé pour sa perception.

De plus, une excessive réglementation pèse sur le secteur audiovisuel. Certes, il faut des quotas de production et des quotas de diffusion. Mais il sera nécessaire de revoir leur conception en tenant mieux compte des exigences de qualité et du rôle du secteur public ; puis il faut appeler à la rigueur de gestion. Que de dépenses inutiles, que de frais excessifs ! La beauté ou l'intérêt d'une émission ne se mesurent pas à l'importance de son coût !

A propos d'Antenne 2 et de F.R. 3, je vous soumettrai une observation. A l'occasion de la juste réorganisation que mènent leurs responsables, ces deux chaînes doivent développer leur complémentarité pour les achats de films, les retransmissions sportives et les émissions d'information, en respectant enfin la mission régionale de F.R. 3, laquelle ne doit plus être décidée de la capitale, mais doit être pensée dans les régions.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Pierre-Christian Taittinger. Les régions sont parfaitement capables d'assumer une telle tâche.

S'agissant de La Cinq, beaucoup a été dit. J'essaierai simplement de traduire le sentiment d'amertume et de tristesse, entre le chagrin et la pitié, qu'on éprouve devant tant de gâchis de talent, de compétence, de maîtrise technique, d'argent et d'énergie, et devant cette atteinte qui est finalement portée au pluralisme.

Tout comme mes collègues, monsieur le secrétaire d'Etat, je regrette le silence du Gouvernement dans ces heures difficiles. Je vous rappelle que, dans une société d'économie mixte, on a déjà vu l'Etat venir en aide à des entreprises, en difficulté en insistant auprès des banques nationalisées.

M. Jean-Claude Gaudin. M. Fabius !

M. Pierre-Christian Taittinger. A propos de l'installation de ARTE sur le réseau de La Cinq, je vous dirai que vous faites le plus mauvais choix que l'on pouvait faire pour cette antenne.

ARTE est une télévision culturelle, donc une télévision thématique. Son rôle est de devenir le fleuron du câble. Une télévision ne pourra jamais avoir deux identités. Pour quelles raisons n'a-t-on pas organisé une compétition loyale, ouverte à tous, afin d'essayer de dégager le meilleur repreneur, sans imposer une solution d'Etat ?

Il fallait, je crois, en attendant, la consacrer à l'information et à la rediffusion des œuvres françaises, ce qui n'empêchera jamais, monsieur le secrétaire d'Etat, le secteur public de développer une action culturelle en l'ouvrant à tous, comme l'a très bien dit tout à l'heure M. Jean Cluzel, et non en la réservant simplement à ceux que l'on estime devoir en être les bénéficiaires.

S'agissant de la production des programmes et de leur coût, je pense qu'il est indispensable de favoriser les investissements et de développer un marché, en particulier sur le plan international.

La politique de régulation indispensable devra être conduite pour maintenir ce juste équilibre entre le cinéma et la télévision. Nous disposons d'une industrie cinématographique de qualité et d'un réseau de salles qu'il faut préserver. Là aussi, il convient de tenir compte de la situation particulière de chaque chaîne, ce que nous n'avons pas su faire, et de moduler les engagements qui leur sont imposés.

En définitive, il appartient à la loi et à la réglementation de fixer seulement les principes généraux, et au Conseil supérieur de l'audiovisuel d'assurer la régulation et le contrôle. Il est inutile d'envisager la transformation de cet organisme, quels que soient ses défauts. Trois expériences successives se sont révélées décourageantes.

On pourrait simplement essayer, en commun, de trouver un mode de nomination des membres du C.S.A. et permettre ainsi à ce conseil de se montrer responsable et indépendant, non seulement dans ses réflexions, mais également dans ses décisions.

Je terminerai en soulignant qu'en définitive tous nos espoirs, toutes nos ambitions, plus que jamais, devraient se tourner vers l'écrit. Il nous appartient de lutter contre cette apparente démission culturelle que représente le déclin de la presse.

La presse, quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, garde sa vocation d'information et de culture. Elle sert à ce qu'on appelait autrefois la défense et l'illustration de la langue française. Elle constitue un bien précieux, la richesse d'un patrimoine vivant, qui, chaque jour, devrait s'enrichir.

Aujourd'hui, sa situation est préoccupante. Les lecteurs se réduisent. La France a régressé au vingt-septième rang pour le nombre de ses quotidiens, avec un tirage de huit millions d'exemplaires, contre vingt millions pour la presse britannique et trente millions pour la presse allemande. A l'exception de *Ouest France*, aucun journal ne dépasse 500 000 exemplaires: Je rappelle qu'un quotidien japonais est vendu à 13 750 000 exemplaires tous les jours !

Là aussi, les raisons sont simples. Vous les connaissez : les charges d'investissement considérables, le poids excessif des coûts de distribution et, finalement, un produit qui n'a fait qu'augmenter et qui, pour beaucoup, devient excessif.

Vous avez parlé d'un système de prêts bonifiés à intérêts différés. Il serait, je crois, urgent de le mettre en place. L'aide publique doit être non seulement renforcée, mais ajustée, et je rejoindrai là MM. Adrien Gouteyron et Jean Cluzel. L'Etat a l'obligation de favoriser l'adaptation et la reconversion de la main-d'œuvre bouleversée par les contraintes de la modernisation.

Nier ce problème ne fera que dissimuler la situation profonde de la presse écrite. Il est temps qu'en accord avec les professionnels soient réunies les conditions nécessaires pour rendre ces aides plus efficaces et permettre ainsi aux entreprises de se doter - je reprends le mot de Jean Miot - « d'outils de combat ».

Dans ce monde incertain et dangereux, la presse écrite garde toute sa valeur. Elle demeure le garant de la liberté et du pluralisme. Elle reste le plus ferme soutien d'une démocratie éternellement en évolution. Mes chers collègues, face au brouillamini de violence, de conflits, d'agressions et d'affrontements idéologiques, elle apporte inlassablement ce temps propice à la réflexion, à la découverte des faits.

Que d'énigmes, en cette fin de siècle, que l'image déformera, aurons-nous à déchiffrer !

Face à ces multiples défis qui nous bravent, sachons, mes chers collègues, courir le risque de l'espérance. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président, la parole est à M. Laffitte.

M. Pierre Laffitte. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne parlerai ici que d'un point très particulier : le rôle de la télévision en matière d'éducation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dit qu'en ce domaine la France connaissait un retard « presque scandaleux ». Vous avez, me semble-t-il, prononcé un mot de trop : « presque ». En vérité, le retard est scandaleux.

Vous n'avez pas ajouté que ce retard s'accroît au fil des ans. Pourtant, nous sommes tous conscients, ici et ailleurs, de l'importance capitale que représente, pour l'avenir de notre nation, l'éducation, la formation permanente et la formation professionnelle au sein des entreprises. A cet effet, la nation, toutes initiatives confondues, dépense environ 400 milliards de francs par an ! Malgré cela, les besoins en matière d'éducation minimale - pour que tous sachent lire, écrire, compter - et les besoins en formation adaptée aux exigences de notre économie ne sont pas satisfaits. Nos entreprises ne trouvent pas, en général, assez de personnel bien formé. Des problèmes se posent donc.

On peut notamment s'interroger : les méthodes éducatives, les moyens employés, sont-ils véritablement les plus adéquats ? La comparaison internationale nous prouve que d'autres pays, tout à fait semblables au nôtre, tout en dépensant moins réussissent mieux. Le problème est donc indéniable. L'Etat, seul maître de la pédagogie pour l'essentiel, est en cause.

S'agissant du rôle de la télévision dans le domaine éducatif, la France est devenue, comme le démontre avec acuité le rapport Pomonti, la lanterne rouge de l'Europe. Elle est loin derrière la Grèce, le Portugal, très loin derrière les *Länder* allemands et plus loin encore derrière la Grande-Bretagne et le Japon. Ces deux derniers pays diffusent chaque année sur les ondes hertziennes quelque 2 000 ou 3 000 heures de programmes éducatifs. Il existe même, dans certains cas, des chaînes qui y sont consacrées. Dans d'autres cas, ce sont plusieurs chaînes qui fournissent certains éléments. Les *Länder* allemands diffusent environ 400 heures de programmes de formation initiale et 500 heures de programmes de formation permanente. En France, les programmes éducatifs, qui frisent quarante heures, marquent une régression tout à fait étonnante, alors que le nombre global d'heures télévisées sur nos diverses chaînes a augmenté ! Le nombre d'heures de programmes a été multiplié par cinq pendant que le nombre d'heures de télévision éducative a été divisé par deux, c'est-à-dire que, en une dizaine d'années, la proportion a été divisée par dix !

Le rapport Pomonti remis à M. Jospin dort sans doute depuis de longues années sur une étagère poussiéreuse. A-t-il même été lu ? On se le demande car ses effets ont été quasiment nuls, hormis l'intérêt que ce rapport a suscité au sein

de la commission des affaires culturelles du Sénat, qui s'en est émue à diverses reprises et qui a même fait des recommandations dans le rapport réalisé par la commission d'enquête sénatoriale sur les problèmes des lycées.

M. Maurice Schumann. Grâce à vous !

M. Pierre Laffitte. Je ferai maintenant quelques remarques, parmi d'autres, sur l'intérêt que présente la télévision dans le domaine éducatif.

Première remarque : des centaines de milliers d'artisans et de commerçants répartis dans les villages de France, dans les quartiers de nos villes, sont sous-informés. Ils pourraient, via la télévision, acquérir les compétences économiques, administratives ou scientifiques qui sont indispensables à leur survie et à leur développement.

Deuxième remarque : pour tous les métiers qui incluent une forte dose de savoir-faire pratique, pour tout ce qui concerne l'apprentissage, que peut-on rêver de mieux que la méthodologie consacrée par l'image et sa présence dans le foyer, qui fait la démonstration précise des gestes et permet l'acquisition d'un savoir-faire précieux ?

Certaines branches professionnelles, comme le bâtiment et les travaux publics, ont fort besoin d'améliorer leur image de marque, car elles ne parviennent pas à attirer les jeunes. Des chaînes de télévision pourraient les présenter, montrer les plans de carrière possibles, créer des programmes de formation professionnelle et ainsi attirer de jeunes talents. Elles le font parfois, mais avec les moyens du bord. Cela leur coûte fort cher et donne à leurs efforts une efficacité bien moindre que si elles avaient accès à cette denrée rare que constitue l'espace hertzien.

Les grandes entreprises pourraient bien sûr utiliser la télévision, qui est un vecteur moderne et efficace, pour organiser des formations professionnelles et, ce faisant, améliorer leur image de marque, les horaires qui leur auraient été attribués profitant également à d'autres.

La télévision éducative peut aider à créer beaucoup d'emplois ou, du moins, permettre des maintiens en activité, grâce à de meilleures connaissances, à la présentation de nouveaux produits, de meilleures conditions d'achat. Ce sont des milliers d'emplois qui pourraient ainsi être suscités grâce à la diffusion d'informations précises sur les créations d'entreprises, l'accès aux divers organismes de conseil, les possibilités de franchise, etc.

Des informations sur les nouveaux métiers sont indispensables à beaucoup : étudiants, lycéens, parents, professeurs eux-mêmes. Tous, malgré l'existence de services d'orientation, ignorent à peu près tout de la diversité et de l'avenir des métiers qui font la trame d'une économie moderne. Un professeur de mathématiques ou de français n'a pas été formé pour savoir ce que fait un publicitaire, un agent d'assurances ou un fabricant de bornes interactives multimédias.

Par conséquent, il y a là une mission d'information générale.

Or nous disposons d'un moyen moderne, qui est susceptible d'autres utilisations.

Si j'ai cité ces différents espaces audiovisuels, c'est pour montrer qu'une télévision socialement utile pourrait être financée selon les modalités qui s'appliquent avec la Régie française d'espace.

Bien sûr, cela concerne l'Etat. Mais, selon moi, cela concerne aussi, et au premier chef, d'autres opérateurs : les collectivités locales, régions ainsi que départements, les assemblées consulaires, les institutions d'enseignement et de formation professionnelle, qu'elles soient publiques ou privées, les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers. Tous pourraient apporter une importante contribution au titre tant de l'élaboration des programmes que du financement.

Certes, en ce qui concerne le contenu, il faut créer - cela relève de l'initiative de ces différents opérateurs - une pédagogie moderne et, probablement, indépendante de l'Etat.

C'est pourquoi il pourrait être utile d'instituer une association qui aurait pour objet de promouvoir la diffusion par voie hertzienne, sur une ou plusieurs chaînes - puisqu'il s'agit de régie d'espaces - d'opérations de formation générale ou professionnelle et, notamment, de donner à tous l'accès à des connaissances liées au monde moderne qui ne sont pas nécessairement familières à nos contemporains. A cet effet, l'association devrait rassembler de nombreuses personnes physiques ou morales concernées.

Nous disposons, en France, en cette matière, d'un vaste réservoir de compétences et aussi de volontés. D'ailleurs, nombre de collectivités locales ont d'ores et déjà, dans ce domaine éducatif, ou para-éducatif, relevé de grands défis ; je pense en particulier à celui des constructions de lycées et de collèges. Régions et départements ont témoigné dans cette affaire d'une force et d'un dynamisme qui ont été maintes fois soulignés dans cette assemblée.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous la houlette de notre collègue et ami Jean-Claude Gaudin, la région Rhône-Alpes, avec notre ami Charles Millon, la région Poitou-Charentes, avec M. Monory, ou encore le département des Hauts-de-Seine, avec M. Charles Pasqua, ont montré leur volonté et leur capacité d'agir au-delà du strict financement des bâtiments. Et je ne cite que quatre collectivités qui se sont particulièrement illustrées en la matière, mais il y en a bien d'autres.

Cela montre qu'il existe un potentiel de mobilisation pour trouver les quelques milliards de francs permettant de sortir de la situation scandaleuse de sous-développement de la télévision éducative que nous observons.

En tout cas, je ne crois pas que l'Etat seul pourra y parvenir. En effet, l'Etat n'a même pas pu consacrer 1 p. 1000 des quelque 300 milliards de francs qu'il dépense pour l'éducation à la relance de la machine « télévision éducative ». Il y a même consacré zéro franc !

En revanche, en associant la volonté et les intérêts des différents partenaires que j'ai cités, y compris ceux du secteur privé, cela deviendra possible.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je terminerai par une question : êtes-vous disposé à soutenir une formule dans laquelle l'Etat ne serait qu'un partenaire parmi d'autres et non le *primus inter pares*.

Espérons une réponse positive, mes chers collègues. En tout cas, agissons ! (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux, pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq, est reprise à vingt et une heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite du débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la presse et l'audiovisuel, la parole est à M. Autain.

M. François Autain. En introduction de mon propos, monsieur le secrétaire d'Etat, je dirai qu'à toute chose malheur est bon, puisque la disparition de La Cinq nous vaut ce débat.

Certes, ce n'est pas le premier ni, sans doute, le dernier, mais il n'est jamais inutile de rechercher ensemble les moyens susceptibles de rééquilibrer, en faveur du secteur public, un paysage audiovisuel sérieusement perturbé par une réforme malencontreuse ; je veux parler, bien entendu, de la réforme de 1986.

Toutefois, ce débat ne ressemble pas aux précédents, car il s'instaure au moment où le Gouvernement, anticipant sur ses conclusions, vient d'user de son droit de préemption pour attribuer le canal 32, l'ancienne fréquence de La Cinq, à la chaîne franco-allemande ARTE. Ce faisant, il a tranché en faveur d'une solution qui ne peut avoir que des conséquences heureuses sur la qualité des programmes offerts aux téléspectateurs.

Cette initiative, sur le principe de laquelle le groupe socialiste ne peut qu'être d'accord, n'en appelle pas moins de notre part un certain nombre de remarques, de même qu'elle fait naître de nombreuses interrogations, auxquelles vous serez peut-être en mesure de répondre, monsieur le secrétaire d'Etat ; en tout cas je le souhaite.

Avant d'en arriver là, je voudrais faire justice de certaines critiques, voire de certaines accusations, qui ont été formulées ici et là à propos de cette affaire de La Cinq.

La mort de La Cinq ne pouvait, en effet, surprendre puisque elle avait suivi attentivement son évolution depuis cinq ans.

Dès lors que le déficit consolidé se soldait, au début de l'année 1992, à 3 milliards de francs, dont 1 milliard de francs pour le seul exercice de 1991, on ne pouvait s'attendre à des miracles. Il était difficile d'imaginer qu'un jour cette chaîne pût se rétablir.

On ne peut, au passage, qu'admirer le courage dont a fait preuve le groupe Hachette, à moins qu'il ne s'agisse que d'une grave sous-estimation du risque, en tentant de relever le défi dans des conditions aussi périlleuses. Quand on sait que cette opération va finalement lui coûter 3,5 milliards de francs, on peut s'étonner qu'un homme aussi avisé que Jean-Luc Lagardère ait pu être victime d'une telle erreur de prévision. De même, on peut s'étonner que, oubliant pour une fois les dures réalités des lois du marché auxquelles sont soumises les chaînes privées, au même titre d'ailleurs que n'importe quelle autre entreprise privée, l'opposition ait tenté d'imputer la responsabilité de cet échec tour à tour au C.S.A., aux banques nationalisées et - pourquoi pas ? - au Gouvernement.

C'est ainsi que le C.S.A. fut accusé par Nicolas Sarkozy de « non-assistance à télévision en danger » ou même suspecté dans son indépendance à l'égard du pouvoir public mais aussi dans sa respectabilité, notre éminent collègue M. Charles Pasqua, au micro de France-Inter, se montrant même menaçant, en indiquant que la survie du C.S.A. serait probablement de courte durée.

J'ai même lu quelque part que M. Pasqua - toujours lui ! - pour faire bonne mesure sans doute, préconisait la privatisation d'Antenne 2, à telle enseigne qu'on peut se demander si l'arrivée de l'opposition au pouvoir ne signifierait pas la disparition pure et simple du service public de télévision.

Les banques nationalisées ont été mises en cause. Ainsi, M. Madelin, à son tour, a accusé le Crédit Lyonnais d'avoir adopté une attitude politique dictée par le Gouvernement dans son refus de soutenir le projet Berlusconi, ce à quoi répondit, avec beaucoup d'à propos, le porte-parole de cette banque : « Si l'affaire est si bonne, pourquoi une grande banque privée ne s'engage-t-elle pas ? »

En effet, l'affaire n'était pas bonne, et aucune banque privée ne se porta candidate à sa reprise. Quoi de plus normal ? Nous savons depuis longtemps que les banquiers ne sont pas des philanthropes et que la perspective d'un licenciement massif, quelque douloureux qu'il soit, n'est pas de nature à les émouvoir.

La surprise viendrait plutôt d'un autre côté, à savoir de l'attitude de l'opposition, qui, habituellement, à tout propos, et souvent hors de propos, est toujours prête à critiquer l'interventionnisme de l'Etat et qui, cette fois, exceptionnellement, se plaint de sa passivité dans une affaire manifestement hors de ses compétences.

Ces critiques ont fait long feu, même si elles ont été reprises par certains des intervenants qui m'ont précédé. Au reste, elles doivent être prises pour ce qu'elles sont : des critiques inspirées par des considérations basement politiques, dont le but essentiel est de masquer les véritables responsabilités.

Certes, la disparition d'une chaîne généraliste, en l'occurrence la plus faible, c'est-à-dire La Cinq, était programmée, et ce depuis le 30 septembre 1986 - je l'ai dit en commençant - daté de la promulgation de la loi Léotard, qui, en privatisant la principale chaîne publique et en abaissant, dans le même temps, le taux de la redevance a porté un coup fatal au paysage audiovisuel. Elle a, du même coup, réduit à néant les efforts du gouvernement précédent, qui s'était donné pour objectif de passer progressivement de la situation de monopole étatique que connaissait l'audiovisuel en 1981 à un système plus ouvert, qui assura la liberté de la communication dans le respect, bien entendu, du pluralisme et de la diversité des moyens d'information et de communication.

Le handicap originel de La Cinq face à T.F.1 était trop important pour être surmonté. L'erreur a été de vouloir en faire une chaîne généraliste concurrente de son aînée.

La loi Léotard, conçue dans la précipitation et dans un climat politique de revanche, en pleine effervescence libérale, n'a pas suffisamment pris en compte les données économiques du secteur de l'audiovisuel.

Il était devenu manifeste qu'il y avait une chaîne généraliste en trop depuis 1988. Tous vos prédécesseurs, monsieur le secrétaire d'Etat, n'ont cessé de répéter cette évidence sans,

malheureusement, sembler toujours pouvoir en tirer les conséquences. Nous fûmes d'ailleurs nombreux, ne serait-ce que dans cette enceinte, à porter le même diagnostic, tout en demandant une remise à plat du paysage audiovisuel.

Aujourd'hui, nous sommes au pied du mur. La disparition de La Cinq vient confirmer ce fâcheux diagnostic et nous fait obligation d'en tirer toutes les conséquences. Je dis « fâcheux » parce qu'il n'est jamais réjouissant de voir disparaître un média, quel qu'il soit et quelle que soit la cause de sa disparition. En effet, un média qui disparaît, ce sont des centaines de professionnels réduits au chômage, avec toutes les conséquences sociales que cela implique, mais c'est aussi un peu de liberté qui s'en va, c'est le pluralisme qui s'amoin-drit, c'est l'exercice de la démocratie qui en pâtit.

C'est pourquoi je considère que conserver l'écran noir, comme certains l'ont préconisé, aurait été une erreur. Le Gouvernement a eu raison de prendre ses responsabilités. Il convenait effectivement de mettre fin à l'incertitude et aux spéculations qui auraient aggravé la situation du paysage audiovisuel.

L'autre décision, qui consistait à remettre le canal 32 en adjudication risquait - les mêmes causes produisant les mêmes effets - de conduire à l'échec, à défaut de pouvoir modifier les données économiques. En effet, les ressources publicitaires, chacun le sait, ne sont pas extensibles à l'infini. Elles auraient même tendance à se réduire alors que les coûts de production augmentent et que le volume des programmes diffusés connaît depuis 1985 une croissance exponentielle sans commune mesure avec l'évolution des ressources globales.

Quant à la réglementation, qui est quelquefois invoquée pour expliquer l'échec de La Cinq, elle ne me paraît pas avoir joué un rôle déterminant. Il me semble, au contraire, que, pour ne pas pénaliser le secteur privé - je ne citerai que cet exemple - l'application de la législation relative à la directive « télévision sans frontière » a été assouplie. Il n'en demeure pas moins vrai qu'une réflexion s'impose sur le rôle et l'efficacité d'une réglementation détournée dans son objet par ceux auxquels elle s'applique sans que, souvent, l'instance de régulation semble en mesure de la faire respecter.

Je l'ai dit au début de mon propos, nous n'avons pas d'objection majeure à formuler sur l'initiative du Gouvernement à propos de ARTE.

S'agissant d'une chaîne culturelle franco-allemande, cette décision ne prend que plus de relief au moment où le Parlement est appelé à ratifier le traité de Maastricht. Elle permet à la France de respecter l'un de ses engagements européens en matière audiovisuelle, et non des moindres, en tout cas le plus novateur.

L'idée de recourir à une diffusion hertzienne pour cette chaîne qui, à l'origine, devait être câblée se comprend aisément. En effet, nous avons accumulé, dans ce domaine, un très grand retard sur l'Allemagne, peut-être parce que nous avons voulu courir plusieurs lièvres à la fois. Nous disposons de six chaînes hertziennes, contre quatre aux Etats-Unis, pour ne citer que cet exemple. Monsieur le secrétaire d'Etat, cette richesse est-elle véritablement compatible avec un développement parallèle et important du câble ?

Toujours est-il que les 850 000 abonnés actuels ne nous permettent pas de rivaliser avec l'Allemagne, qui en compte plus de 10 millions.

L'installation sur le réseau hertzien de ARTE, en sortant cette chaîne de son ghetto, en l'ouvrant à 80 p. 100 des foyers français, permet de garantir une diffusion à parité avec l'Allemagne.

Mais toute médaille à son revers : le réseau câblé, déjà mal en point, se voit ainsi privé d'un produit d'appel. Toutefois, il convient de relativiser la portée de cette décision sur l'avenir du câble, dont le développement insuffisant est lié à bien d'autres causes.

Par ailleurs, cette décision, monsieur le secrétaire d'Etat, renforce le secteur public, ce qui ne peut que nous réjouir. Le Gouvernement rétablit ainsi autant, que faire se peut, l'équilibre entre chaînes publiques et chaînes privées, qui avait été rompu brutalement en 1986.

Certes, cette décision ne menace pas, pour l'heure en tout cas, l'hégémonie de T.F.1, pas plus que ne l'aurait fait une troisième chaîne privée dont la question de la viabilité a été clairement posée par la faillite de La Cinq.

Je dois maintenant vous faire part d'un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes.

Tout d'abord, qu'en est-il exactement du coût de ARTE ? Cette question a aussi été abordée par certains de mes collègues. Lors du débat sur la presse et l'audiovisuel, à l'Assemblée nationale, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez évalué le surcoût de ARTE à 160 millions de francs pour 1992 et à 400 millions de francs pour 1993, sans pour autant préciser la provenance de ces crédits. Pourriez-vous, aujourd'hui, nous en dire plus à ce sujet ?

Par ailleurs, le budget annuel prévu pour la chaîne culturelle s'élevait à 1,2 milliard de francs, soit 600 millions de francs pour la France et l'équivalent pour l'Allemagne. Le surcoût que vous avez estimé à 160 millions de francs cette année où ARTE n'émettra qu'à partir de septembre, et donc à 400 millions de francs en année pleine, est lié à la décision de diffuser la chaîne sur le réseau national hertzien. On imagine mal l'Allemagne aider la France à supporter ce surcoût. C'est pourquoi le coût de ARTE, pour la France, en année pleine, sera, me semble-t-il, de 1 milliard de francs.

J'en viens au futur bénéficiaire de la partie diurne du canal 32. Cela n'est pas sans soulever des problèmes.

Dans quelles conditions l'attribution s'effectuera-t-elle ? Je sais que cette tâche incombe au C.S.A., mais vous avez déjà indiqué votre préférence pour un projet compatible avec ARTE, ce qui me semble tout à fait normal, et qui pourrait être fondé, au nom d'une cohérence de contenu, sur la formation et les services.

Dimanche dernier, lors de l'émission télévisée *Sept sur sept*, M. Jack Lang a été plus précis. Il a, en effet, parlé de programmes à caractère éducatif, mais modernes, destinés aux jeunes, aux universitaires et aux établissements scolaires. Pouvez-vous nous confirmer ces informations ?

En particulier, je souhaiterais avoir des précisions sur les candidatures potentielles. Il semble, en effet, que certains des candidats potentiels qui se sont fait connaître se soient déjà désistés, sans doute devant les difficultés inhérentes au financement d'une chaîne contrainte de cohabiter avec une autre chaîne qui, de surcroît, occupe le créneau horaire où l'audience est la plus grande.

Par ailleurs, le projet préparé par le président de ARTE pour compléter cette chaîne sera-t-il exclu de cette adjudication ? Dans l'affirmative, cette chaîne peut-elle espérer un jour voir aboutir un éventuel projet de développement de la durée de ses programmes ?

Le projet qui sera finalement retenu par le C.S.A. devra-t-il inclure dans ses perspectives cette possibilité d'extension des programmes de ARTE à plus ou moins long terme ?

Ne sera-t-on pas obligé de revoir la réglementation s'appliquant à cette chaîne bicéphale, dont le contrôle, en raison de son caractère hybride, risque de s'avérer des plus complexes ? Pour ne citer qu'un exemple : qu'en sera-t-il des « heures d'écoute significatives » ?

Enfin, a-t-on déjà une idée des modalités de financement du projet retenu : publicité, redevance ou autre système, telle une taxe sur la formation professionnelle ou - pourquoi pas ? - la participation de certaines collectivités territoriales, comme les régions ? Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ce qui est des interrogations.

Quant aux inquiétudes, elles ne sont pas moins nombreuses.

La première, la plus importante, concerne l'impact de ARTE sur les chaînes publiques. A cet égard, devons-nous partager les inquiétudes du président de Antenne 2 et de F.R. 3, qui, le 13 avril dernier, à l'occasion du MIP-TV, le marché international des produits de télévision, déclarait que l'émergence d'une chaîne culturelle aux objectifs parfois proches de ceux de Antenne 2 et de F.R. 3 créerait « une situation de brouillage d'image » rendant nécessaire un repositionnement global des deux antennes et une meilleure affirmation de l'identité du secteur public ?

Pour ma part, je ne vois pas d'éléments, actuellement, qui permettent d'affirmer que les grilles de ARTE et de F.R. 3 seront en concurrence frontale. Toutefois, on peut penser que ARTE, pour s'adapter à un réseau plus vaste, sera tentée de modifier sa grille. C'est alors que ce qui aujourd'hui apparaît comme la volonté de renforcer le secteur public en le diversifiant pourrait déboucher sur une compétition au sein du sec-

teur public, préjudiciable à son rayonnement. C'est la raison pour laquelle tout doit être mis en œuvre pour garantir cette complémentarité. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez apporté un certain nombre de garanties concernant le devoir de concertation qui s'imposera entre le président de de Antenne 2 et de F.R. 3 et celui de ARTE.

Il faut aussi que des moyens soient trouvés pour mettre les chaînes à l'abri de tels risques de « doublons ». A cet égard, je souhaiterais, comme beaucoup de mes collègues ici, que la vocation régionale de F.R. 3 soit mieux reconnue et affirmée. En effet, je constate, notamment en matière d'information, que notre chaîne régionale ne parvient pas à trouver une place originale et suffisamment importante face à Antenne 2. Trop souvent, les journaux qui nous sont proposés sur chacune de ces deux chaînes sont comme des frères jumeaux, que seule distingue l'heure de diffusion.

Le débat politique ne doit pas demeurer l'exclusivité des chaînes nationales, il doit être possible - ce qui n'est pas le cas actuellement - au sein à la fois des émissions régionales et d'émissions départementales à créer.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. François Autain. J'ai tendance à considérer l'installation de Arte sur le réseau de La Cinq comme la preuve de l'intention du Gouvernement de renforcer et de développer le secteur public. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Cette volonté n'est pas nouvelle, mais, jusqu'à présent, les moyens, notamment financiers, mis en œuvre n'ont pas toujours été à la hauteur des ambitions affichées.

J'accueille donc cette décision comme l'indice d'un changement. C'est pourquoi nous sommes maintenant nombreux à attendre du Gouvernement l'effort budgétaire nécessaire à la réussite de cette politique en faveur du secteur public.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. François Autain. Le secteur public accomplit une mission particulière qui nécessite des moyens spécifiques. En effet, seule la télévision publique assume le risque d'innover grâce au recours à la redevance qui lui permet de s'affranchir, au moins dans un premier temps, de la sanction de l'Audimat. Qui d'autre que le secteur public respecte effectivement les quotas obligatoires de production française ?

Comme le rappelait encore récemment le président Bourges, tout en regrettant que l'on ne s'en rende pas toujours compte, la télévision publique est la seule à diffuser du théâtre de création, de l'opéra, des films de ciné-club, des émissions religieuses, la seule à proposer une émission littéraire hebdomadaire, une émission musicale quasi quotidienne.

Il concluait en essayant de nous faire partager sa conviction que la télévision publique constitue l'une des meilleures chances de la télévision française. Encore faut-il que nous soyons en mesure de saisir cette opportunité.

Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le budget de l'audiovisuel est bien modeste au regard du budget de l'Etat. Certes, comme vous l'avez indiqué dans votre exposé liminaire, un effort important a été fait en 1991. Il doit être non seulement poursuivi mais amplifié si l'on veut enrayer le déclin du secteur public.

Il existe, en effet, quelques décisions simples - mais elles ne sont malheureusement pas toujours faciles à mettre en œuvre - qui permettraient d'assurer un financement satisfaisant des sept sociétés de l'audiovisuel public.

Ainsi, une augmentation de la redevance pourrait être décidée. Je serai très bref sur ce sujet puisque les orateurs précédents l'ont déjà abordé.

Il est notoire que le niveau de la redevance, en France, est l'un des plus bas de l'ensemble des pays européens : la redevance acquittée, cette année, pour un poste en couleur est en effet « seulement » de 580 francs par foyer.

La faiblesse actuelle de la redevance acquittée est due, me semble-t-il, à la conjugaison de deux facteurs : d'une part, la baisse démagogique intervenue en 1987 - tout le monde s'en souvient - et, d'autre part, la progression très faible du taux depuis l'exercice 1989, en raison essentiellement de l'incidence de ce dernier sur l'inflation.

Je me demande donc s'il ne serait pas possible de sensibiliser les Français au problème du financement de l'audiovisuel public à travers une hausse significative de cette redevance.

En Allemagne, la redevance augmente en fonction des objectifs poursuivis chaque année. Ainsi, elle vient d'être relevée de 25 p. 100 pour permettre le financement de la chaîne ARTE et l'extension du réseau public dans l'ex-R.D.A., alors même qu'elle était, avant cette augmentation, deux fois plus élevée qu'en France. Mais ce qui est possible en Allemagne ne l'est peut-être pas, malheureusement, dans notre pays.

Par ailleurs, il existe le problème souvent évoqué et jamais bien résolu du remboursement par l'Etat de la totalité des exonérations de redevance dont bénéficient certaines catégories de Français. Avec 20 p. 100 de comptes exonérés de redevance, la France constitue un cas unique en Europe. Si des choix sociaux ont conduit le Gouvernement à pratiquer une politique extrêmement développée d'exonérations, il est inconcevable que l'audiovisuel public en pâtisse. A l'heure actuelle, le manque à gagner dans ce secteur est d'environ 2,5 milliards de francs. Cette somme devrait être reversée par l'Etat aux entreprises de l'audiovisuel public.

Certes, je sais que le principe de ce remboursement est acquis ; le Gouvernement en est d'accord. Le processus est d'ailleurs engagé depuis maintenant deux ans. Mais le rythme de progression de ce remboursement est beaucoup trop faible pour qu'il se traduise par une augmentation significative des ressources de l'audiovisuel. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'user de toute votre influence pour obtenir l'accélération de ce rythme.

Enfin, les modalités de perception de la redevance constituent un autre problème. Cette perception est actuellement opérée par un service spécifique dont le fonctionnement coûte à l'Etat, chaque année, 400 millions de francs. L'efficacité de ce service est d'ailleurs extrêmement contestée : ses agents, trop peu nombreux, n'ont pas les moyens de lutter efficacement contre la fraude, qui est estimée à plus de 500 millions de francs.

L'idée de fiscaliser le service de la redevance, à l'instar de ce qui existe souvent chez nos voisins, semble gagner du terrain.

La mise en recouvrement de la redevance serait effectuée parallèlement à celle de l'impôt sur le revenu par les agents du fisc, qui assureraient également son contrôle. La charge de la preuve pour la déclaration de détention d'un appareil de télévision serait ainsi inversée. Il y aurait une taxation systématique de la redevance et la possibilité d'effectuer une déclaration de non-détention.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais bien sûr connaître votre avis sur une telle formule. En effet, une augmentation conséquente des ressources publiques, d'où qu'elles viennent, permettrait de poser avec beaucoup plus de sérénité la question de la place que doivent occuper les recettes commerciales dans les entreprises publiques de l'audiovisuel, et plus particulièrement les recettes de la publicité sur les chaînes publiques de télévision.

La place de la publicité sur les chaînes publiques reste une question en suspens.

La course aux recettes publicitaires est une donnée récente. Elle est devenue génératrice de problèmes depuis la privatisation de T.F. 1 en 1987. La chaîne T.F. 1, privée des ressources tirées de la redevance, a amplifié son recours aux ressources publicitaires, à une époque où l'offre, dans ce secteur, était largement supérieure à la demande. Grâce à une programmation porteuse d'audience, T.F. 1 a pu extrêmement vite dégager des suppléments de recettes publicitaires dépassant très largement la part de la redevance perdue.

A l'heure actuelle, T.F. 1 collecte près de 6 milliards de francs par an de ressources commerciales, alors que les chaînes publiques en recueillent bien moins : 1,5 milliard de francs, pour Antenne 2, et 0,6 milliard de francs, pour F.R. 3.

La solution idéale consisterait, bien entendu, en l'absence pure et simple de publicité de marques sur les chaînes publiques de télévision, à l'instar de ce qui existe pour le service public de la radio.

Mais une telle solution est irréaliste, car elle excède largement la capacité de financement des contribuables ; de plus, elle n'est pas souhaitable. Vous avez déclaré récemment, monsieur le secrétaire d'Etat, que « la publicité contribuerait à rappeler constamment aux responsables du secteur public que, dans sa différence, l'audiovisuel public doit également se préoccuper d'audience ». Cela veut-il dire que les publi-

phobes comme moi sont condamnés à vie à la publicité télévisée, même en l'absence de besoin de financement, au motif qu'elle constituerait le seul moyen dont on dispose pour que les responsables du secteur public se préoccupent de l'audience ? Cela signifie-t-il que la chaîne ARTE, qui, jusqu'à présent, se trouve dispensée de cette servitude, va devoir s'y soumettre pour satisfaire aux exigences de l'Audimat ?

Je suis conscient, monsieur le secrétaire d'Etat, de mon exagération et de mon recours à l'humour simplement pour faire passer ma conviction que le recours aux ressources publicitaires pour le financement du secteur public ne doit pas, *a priori*, être considéré comme une solution inéluctable à terme.

Bien entendu, pour l'heure, le besoin de financement est tel qu'on ne peut, j'en conviens, se passer de la publicité dans le secteur public mais elle ne devrait constituer, à terme, qu'un financement d'appoint.

C'est pourquoi il ne serait pas déraisonnable, me semble-t-il, que les sociétés nationales de télévision Antenne 2 et F.R. 3 puissent disposer ensemble d'un budget comparable à celui de T.F. 1, les ressources issues de la redevance venant abonder celles de la publicité, qui devraient continuer à baisser.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les propos que je voulais tenir sur l'audiovisuel.

Je terminerai cette intervention par quelques mots sur la presse et la radiodiffusion. Sur cette dernière, je serai très bref, car, comme vous l'avez fait remarquer dans votre intervention liminaire, monsieur le secrétaire d'Etat, la situation de la radio, au regard de la télévision, est plutôt satisfaisante. C'est le résultat d'une politique de dix années fondée sur la libéralisation des ondes et le pluralisme. Le Gouvernement peut s'enorgueillir d'un bilan très positif, comme en témoigne un récent sondage Médiamétrie selon lequel la radio a globalement gagné 2,3 millions d'auditeurs en deux ans, portant ainsi à 35 millions leur nombre total.

Malheureusement, il n'en va pas de même pour la presse écrite, dont la situation est très préoccupante. Le nombre de ses lecteurs est en baisse constante. Cette régression atteint autant la presse quotidienne nationale que la presse quotidienne régionale.

Par ailleurs, les phénomènes de concentration se développent de façon inquiétante : récemment encore, le groupe Hersant vient d'en apporter la preuve en rachetant *le Bien Public, l'Ardennais, le Maine Libre, le Courrier de l'Ouest et Liberté Dimanche* - je passe sur les titres qu'il est sur le point d'acheter !

La constitution d'un groupe aussi puissant représente sans aucun doute une menace pour le pluralisme et la démocratie, même si, comme vous l'avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat, on doit tempérer ce propos à la veille de l'ouverture des frontières, qui va poser le problème en des termes sensiblement différents.

Enfin, les ressources de la presse écrite sont en diminution : le marché publicitaire, auquel a accès la presse écrite, a été amputé non seulement par l'essor du secteur audiovisuel, mais aussi par les journaux gratuits, dont le chiffre d'affaire atteint aujourd'hui celui de la presse quotidienne régionale. Sans doute conviendrait-il de prendre, à cet égard, des mesures pour ne pas pénaliser la presse écrite.

Enfin, les aides, qui s'élèvent pourtant à 6 milliards de francs, devraient faire l'objet d'une réforme en vue de rendre leurs modalités d'attribution plus efficaces.

L'aide doit être plus sélective, me semble-t-il, et prendre mieux en compte les coûts à l'exportation afin de diminuer les prix de vente à l'étranger, qui sont quelquefois dissuasifs.

Telle est, monsieur le secrétaire d'Etat, la contribution que, au nom du groupe socialiste, je souhaitais verser à ce débat. Elle m'a permis de vous faire part non seulement des craintes pour l'avenir du secteur public que suscite la situation actuelle du paysage audiovisuel, mais aussi des espoirs qu'a fait naître votre décision d'ouvrir largement ARTE au grand public en installant cette chaîne sur le réseau hertzien.

Dans la tâche difficile qui vous attend, monsieur le secrétaire d'Etat, sachez que le groupe socialiste ne vous ménagera pas son soutien. (*Applaudissement sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après la déclaration du Gouvernement, que nous avons écouté avec attention, les grands problèmes du paysage audiovisuel français ont été évoqués par plusieurs des orateurs qui m'ont précédé. Je ne les répéterai donc pas ; je me contenterai de faire quelques observations et de poser six questions.

En voyageant à l'étranger, on ne peut pas manquer de remarquer que, dans de nombreux pays d'Europe, d'Amérique, d'Extrême-Orient, on trouve un bien plus grand nombre de chaînes de télévision qu'en France ; cette dernière est, hélas ! au niveau du Portugal et de la Hongrie, qui ont chacun quatre chaînes - deux publiques et deux privées. Ce n'est guère brillant pour un grand pays comme le nôtre.

Il y aurait certainement place pour d'autres chaînes de télévision généralistes et, à cet égard, M. Gouteyron a dit tout l'intérêt que revêt un pluralisme plus largement répandu.

Au moins, auparavant, existait-il une autre chaîne généraliste, La Cinq ; nous ne pouvons donc que regretter vivement sa disparition. L'orateur qui vient de me précéder à cette tribune en a d'ailleurs parlé longuement en défendant la politique menée par le Gouvernement à cet égard.

Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avez dit que cette disparition était l'effet de la loi du marché et que le Gouvernement n'avait pas à intervenir en faveur d'une chaîne privée. Pourtant, je me permets de vous rappeler que le rapport Bredin avait conclu aux capacités du marché français des médias de pouvoir supporter deux chaînes hertziennes nationales et plusieurs chaînes hertziennes locales. La Cinq, au dire de ce rapport, n'était pas une chaîne de trop. Vous avez dit, monsieur Autain, que l'on pouvait prévoir ce qui est arrivé ; mais ce n'est pas ce qui figure dans le rapport Bredin.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Si ! le rapporteur évoque deux chaînes nationales !

M. Jacques Habert. Force est de constater qu'on n'a guère favorisé La Cinq. En effet, l'installation de l'émetteur sur la tour Eiffel a pris beaucoup de temps et la couverture du territoire national mise en œuvre par T.D.F., qui possède le monopole, a été bien lente : lors de la mise en route de La Cinq, seuls 20 p. 100 du territoire national pouvaient la recevoir.

Lorsque cette chaîne a été menacée d'un dépôt de bilan, il semble que l'on n'ait pas beaucoup encouragé les établissements financiers, notamment le Crédit lyonnais, à soutenir le tour de table lancé par « l'ami d'hier », M. Silvio Berlusconi.

M. François Autain. Et les banques privées ?

M. Jacques Habert. M. Cluzel a dit excellemment et de façon pittoresque que le ministre chargé de la communication qui vous a précédé, monsieur le secrétaire d'Etat, ne s'était pas précipité dans les banques pour essayer de les intéresser au sort de La Cinq.

Je me pose vraiment la question de savoir, sans ne faire de reproche qu'au Gouvernement, car c'est un problème général, si toutes les possibilités qui auraient pu s'offrir ont été réellement examinées ?

L'une d'entre elles me paraissait spécialement intéressante ; elle consistait en la création sur La Cinq d'une chaîne d'information continue, à l'image de la station américaine CNN.

Ce projet plaisait d'autant plus à ceux qui se préoccupent de francophonie qu'il était question d'y associer les francophones de Suisse et de Belgique. Cette solution, qui aurait donné à la langue française unité et force à l'ouest et au centre de l'Europe, a-t-elle été vraiment étudiée sérieusement, ou le Gouvernement a-t-il considéré une nouvelle fois que ce n'était pas son affaire ?

A propos de francophonie et de diffusion de nos programmes à l'extérieur, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous parler maintenant de TV 5, bien que vous partagiez la responsabilité de cette chaîne avec Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures.

En ce qui concerne TV 5, le financement étatique est incontestable. La chaîne est gérée par le groupement « Satelimage » associant la France, la Suisse, la Belgique et le Québec. Sur le plan de la francophonie, cela me semble spécialement intéressant.

TV 5 Europe diffuse actuellement dix-huit heures de programmes par jour, tandis que TV 5-Québec-Canada constitue en Amérique du Nord - je peux en témoigner - la seule possibilité de faire face au déferlement des chaînes américaines sur les réseaux câblés.

Mais qu'en est-il de la jeune TV 5-Afrique ? Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et M. le ministre de la coopération y croient, et tous les Français d'Afrique, avec nos amis francophones, l'attendent.

Si mes informations sont exactes - mais vous me le confirmerez, monsieur le secrétaire d'Etat - le problème du frein constitué par l'absence de satellite de retransmission devait être réglé cette semaine, puisque - mais est-ce exact ? - TV 5 doit signer dans quelques jours une convention avec une société russe, Interspoutnik. Après quatre semaines de test du signal, la chaîne devrait être opérationnelle aux alentours du 15 juin, à condition que le Gouvernement veuille bien débloquent les fonds qui manquent encore. Allez-vous le faire ? Les Français d'Afrique, les francophones de ce vaste continent l'attendent et l'espèrent.

Pour un tel financement, il est bien dommage que la France n'ait pas su ou pu organiser un système comparable à celui qui existe aux Etats-Unis et dont on pourrait, à certains points de vue, s'inspirer.

Il existe, là-bas, des centaines, voire des milliers de stations privées commerciales et, d'autre part, un réseau public sans publicité regroupé dans le PBS, le *Public Broadcasting System*, créé en 1967. Ce réseau ne compte pas moins de trois cents stations de télévision, publiques et gratuites. Il est entièrement subventionné par le gouvernement fédéral et par ceux des différents Etats, mais aussi par le mécénat, par les dons des fondations - les fondations américaines ont des moyens immenses - ainsi que par ceux des universités, des entreprises, des compagnies commerciales ou industrielles. Ainsi, sans publicité ni redevance, le réseau public, aux Etats-Unis, fonctionne bien.

N'en déduisez surtout pas que je demande la suppression de la redevance en France ! Nous en avons absolument besoin et, comme plusieurs orateurs l'ont fait remarquer, son montant n'est pas du tout excessif. On peut cependant regretter que le mécénat, le patronage n'aient pas encore dans notre pays l'importance, l'efficacité qu'ils ont aux Etats-Unis.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est bien, les Etats-Unis !

M. Jacques Habert. Sur le réseau libéré par La Cinq, le Gouvernement a décidé de placer, par préemption, une chaîne franco-allemande, ARTE. Excusez-moi d'en parler encore, mais il y a tellement de choses à dire et, hélas ! tant d'inquiétudes à avoir ! Tous les orateurs, à quelque horizon politique qu'ils appartiennent, ont d'ailleurs émis des réserves à ce sujet.

ARTE est une bonne chose pour les rapports franco-allemands et pour l'Europe, mais c'est une moins bonne chose pour la francophonie. Comme nous aurions préféré la solution des trois pays francophones ! Il faut souhaiter bon vent à cette entreprise, mais, comme plusieurs orateurs l'ont dit, elle n'est pas sans dangers.

Le principal de ces dangers, à mon sens, vient de l'inégalité des deux partenaires : d'une part, l'ancienne SEPT française, dont on connaît les très modestes moyens ; de l'autre, les deux plus grosses chaînes publiques de l'Allemagne. Qui va prédominer dans cette alliance inégale ? C'est le pot de terre contre le pot de fer ! On sait, depuis La Fontaine, ce qui risque d'advenir.

De plus, ARTE, qui aura les moyens de produire d'excellents programmes culturels, ne risque-t-elle pas de rivaliser gravement avec F.R. 3 et A. 2 dans ce domaine ?

Par ailleurs, la SEPT était entièrement financée par des fonds publics. Ces fonds vont être intégralement versés pour le financement de ARTE, et il en faudra davantage encore. Tout le monde vous l'a demandé, monsieur le secrétaire d'Etat : où allez-vous trouver cet argent, et dans quels délais ? Sur quel budget ces fonds, nécessaires pour que ARTE fonctionne et pour que la France donne la part qu'apparemment elle a promise, seront-ils prélevés ? Ne craignez-vous pas que ces fonds publics n'aillent dans une entreprise qui gênera, en définitive, les chaînes publiques, qui ont déjà tant de mal à réaliser leur équilibre budgétaire ?

J'aurais encore beaucoup d'autres questions à évoquer. Ainsi, il serait intéressant de se pencher sur le rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, dans l'hypothèse de son

éventuelle réforme. Ne faudrait-il pas, par exemple, que le C.S.A. n'ait plus seulement des pouvoirs de « régulation », mais aussi des pouvoirs de « réglementation », ce qui lui donnerait des possibilités accrues ? Mais, ce qui importe surtout, c'est son impartialité. A cet égard, si les propos de M. Taittinger étaient d'abord philosophiques et poétiques, sa conclusion, que je partage, fut sans ambiguïté.

M. Laffitte a parlé excellemment de la télévision éducative : dans ce domaine, a-t-il dit, la France est « lanterne rouge » en Europe. Il a évoqué le rapport Pomonti et, après lui, je pose la question : n'y a-t-il que la commission des affaires culturelles du Sénat qui l'ait lu ? Evidemment, il appartient sans doute plus à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, d'intervenir en la matière, compte tenu des énormes moyens dont il dispose. Mais le problème n'a pas encore été vraiment saisi et nous ne sommes même pas sur la voie d'une solution. Quand le Gouvernement va-t-il enfin réagir ?

A cette heure tardive, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne prolongerai pas plus longtemps mon propos et mes questions. Les observations que j'ai présentées concernaient principalement - comme il était normal de ma part - la diffusion de la télévision française à l'extérieur. Mais, vous le savez, mes chers collègues, tout ce qui concourt au rayonnement de notre pays à l'étranger est aussi très important pour la France.

M. le président. La parole est à M. Diligent.

M. André Diligent. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, d'excellentes choses ont été dites par les orateurs qui m'ont précédé, que ce soit par M. Cluzel, par M. Gouteyron, par M. Taittinger ou par M. Habert, voire - je le dis au risque de surprendre -, par M. Renar, dont j'ai approuvé certains propos et à qui il arrive parfois de dire d'excellentes choses. (*Sourires sur toutes les travées.*)

Après tout ce qui a été dit, je m'efforcerai de concentrer mon propos sur les problèmes de l'information dans l'audio-visuel, avant d'évoquer quelques problèmes concernant la presse écrite.

Je commencerai par vous poser une question, monsieur le secrétaire d'Etat, qui est essentielle : sommes-nous mieux ou moins bien informés que dans un passé lointain ou récent ?

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Avec l'Etat-R.P.R. ?

M. André Diligent. Cette question peut paraître naïve, ou même saugrenue. Jamais, en effet, nos sociétés démocratiques n'ont disposé de moyens de communication aussi rapides et aussi performants. Des progrès technologiques foudroyants font de plus en plus de notre monde le fameux « village planétaire » invoqué par Mac Luhan.

Sommes-nous, malgré cela, mieux informés ?

Quand on évoque la liberté de l'information, tout le monde se retrouve, bien entendu, pour reprendre les pieuses pétitions de principe qui ont peuplé nos débats pendant des décennies. Mais c'est de faits concrets que je voudrais vous entretenir.

Je quitterai un seul instant notre territoire national pour évoquer, car nous le devons, les travaux de l'association « Reportages sans frontières ». Celle-ci a fourni récemment des chiffres effarants sur le nombre de journalistes qui, à travers le monde, ont payé de leur vie ou de leur liberté la défense de cette liberté.

M. Adrien Gouteyron. Eh oui !

M. André Diligent. Les moyens de communication ne suffisent donc pas quand on veut étouffer la vérité. En revanche, c'est grâce à ces mêmes moyens que des régimes totalitaires se sont effondrés à l'Est et que des murs sont tombés ces dernières années.

Mais restons chez nous, dans notre démocratie, et demandons-nous si ces moyens, notamment l'image, sont utilisés pour améliorer l'information, la conscience politique des citoyens, bref, pour apporter un « plus » au débat démocratique.

Ces questions font, en ce moment, l'objet de débats devant l'opinion et dans les médias eux-mêmes. Il serait hypocrite de les ignorer ou de les escamoter sous prétexte que nous avons chaque année à traiter des questions budgétaires, et

que toute autre préoccupation devrait être considérée comme une intrusion dans des domaines qui ne relèveraient plus de notre compétence. Personnellement, je n'en crois rien : tout ce qui concerne le fonctionnement de la démocratie nous touche directement.

Je ne reviendrai pas sur des exemples devenus, hélas ! classiques. Des journalistes eux-mêmes dénoncent la dérive de l'information parce qu'il faut faire vite, parce qu'on ne prend pas le recul minimum nécessaire pour vérifier. Ainsi, Timisoara, la pseudo-révolution roumaine, la guerre du Golfe ont donné lieu, parfois, à de véritables manipulations.

Si nous laissons à chacun ses responsabilités - celle de l'information réside essentiellement dans la conscience de ceux qui en sont chargés - il nous appartient de vérifier si le système lui-même n'est pas en cause et si nous, les élus, les responsables politiques, ne participons pas, fût-ce à notre insu, à cette dérive.

S'agissant de la télévision - et nous avons, ici, à traiter au moins de la télévision publique - il nous faut poser très clairement la question : cette télévision publique est-elle au service de l'information et des citoyens, ou bien est-elle au service d'une industrie avec l'impératif premier du marché, au service d'un Moloch qui ne sera jamais rassasié d'images ?

Si l'information, c'est d'abord l'image, n'est-on pas tenté de choisir les sujets, de les hiérarchiser en fonction des images dont on dispose ? Puisque l'image coûte cher, n'est-on pas conduit à l'exploiter quand on a pu se la procurer ? Puisque l'image est prioritaire, n'est-on pas conduit, parfois, à transformer l'information en mise en scène ? L'image doit-elle être livrée à l'état brut, hors de son contexte ? La vérité ne peut-elle pas, parfois, attendre une demi-heure ?

Va-t-on assister encore longtemps à cette course au sensationnel, fruit inéluctable de notre système ?

Si la télévision se donne aussi mission d'informer, est-elle véritablement condamnée à rester soumise à la seule loi du marché, l'Audimat étant le seul maître à bord ? Toute information, alors, serait vouée à devenir un spectacle : il s'agirait avant tout de faire de l'audience, de capter de plus en plus de spectateurs, d'auditeurs, de présenter certains débats comme de véritables galas de catch. Le cardinal Lustiger, à l'issue d'un débat télévisé, n'a-t-il pas avoué : « J'ai peur des médias. Comment peut-on préciser sa pensée en une minute trente ? Comment maîtriser un cheval fou ? Le système récupère tout, même les protestations ! »

Il est arrivé à beaucoup d'entre nous d'être entraînés dans un engrenage de l'information-spectacle, où la logique du technique et du marché l'emportent sur le sujet abordé. Raison de plus pour ne pas en redemander !

Qu'on m'entende bien : il ne s'agit pas ici de s'en prendre aux médias, encore moins aux journalistes, qui sont souvent les premiers à dénoncer les vices d'un système où règne la confusion entre les rôles - certaines choses excellentes ont été dites tout à l'heure à cet égard - d'un système où l'on cherche davantage à créer des émotions, à susciter des passions qu'à développer le sens critique du citoyen.

Bien entendu, je me garderai de généraliser. Nous avons tous à l'esprit d'excellentes émissions, où l'on donne aux interlocuteurs le temps de s'expliquer clairement et de faire progresser les connaissances dans des domaines qui touchent à l'évolution de nos sociétés, où l'on cherche à créer une meilleure compréhension entre les hommes, entre les groupes, entre les peuples. Et certaines de ces émissions, contrairement aux idées reçues en matière de concurrence, réalisent des taux d'audience particulièrement honorables. Il n'est donc nullement question - ce serait trop facile et un peu de mode - de jeter la pierre à une profession.

Nous sommes probablement tous responsables ou, plus exactement, nous n'avons pas entrepris d'accompagner par une éthique correspondante les progrès indispensables en matière de communication.

Considérant les heures passées par les jeunes devant la télévision, Michel Serres ne disait-il pas qu'il faudrait trouver un Jules Ferry pour la télévision ? Cela nous aiderait peut-être à sortir de la logique binaire et simpliste du pour et du contre ! On ne demanderait pas à un intervenant s'il a été bon ou mauvais, on demanderait simplement ce qu'il a dit. On refuserait le prêt-à-penser, les clichés, le nombrilisme, le vedettariat, véritable maladie infantile du système. On fixerait les limites du marché, on ouvrirait le grand débat nécessaire sur les médias.

Ce débat est d'ailleurs déjà ouvert devant l'opinion, qui s'inquiète et qui nous interroge.

On constaterait, dès lors, que ce ne sont pas les journalistes qui demandent le rejet à des heures tardives des émissions de qualité ou la mise en quarantaine de ce qui est réputé culturel, comme si c'était réservé aux élites.

Fallait-il consacrer, monsieur le secrétaire d'Etat, une chaîne à cet usage ? Je réserve mon jugement, connaissant la qualité de certaines émissions de la S.E.P.T., parfois remarquables ; mais, comme on l'a dit, le culturel, ne doit-il pas imprégner toutes les autres chaînes publiques ?

Comment la coordination des programmes se fera-t-elle dans ce secteur ? J'aurais souhaité, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos éclaircissements à cet égard soient encore plus précis.

Vous ironisiez tout à l'heure sur le « mieux-disant culturel ». D'une certaine façon, je vous comprenais. Mais n'assistons-nous pas en ce moment à un système pire, le « mieux comptant financier » ?

Voilà ce que je voulais dire très simplement aujourd'hui sur l'information télévisée. Il revient aux professionnels de définir une déontologie spécifique de l'image destinée non pas à alimenter le voyeurisme, mais à répondre au droit à l'information du citoyen et à élever toujours un peu plus son niveau de responsabilité.

Vous avez évoqué, monsieur le secrétaire d'Etat, l'idée d'un Audimat qualitatif. Je ne sais à quel système de mesure assez simple vous songez, mais je ne m'oppose pas à ce projet. Au moins, la démonstration serait enfin faite que l'on ne se résigne pas aux dérives que nous dénonçons.

J'en arrive maintenant aux problèmes de la presse écrite.

Surinformés parce que constamment bombardés d'informations où l'essentiel se noie trop souvent dans l'accessoire, mais finalement sous-informés sinon désinformés, les Français peuvent toujours recourir à la lecture de leur journal. Il ne manque pas de journaux ni de journalistes de qualité capables de fournir des informations claires en même temps que matière à réflexion.

Dependant, dans ce domaine également, hélas ! malgré des avertissements répétés depuis des décennies, il ne manque pas de zones d'ombre qui ne nous incitent guère à l'optimisme.

Certes, par rapport à l'information télévisée, la presse écrite a su éviter de tomber dans le piège de la précipitation et, plus généralement, d'une concurrence qui tire vers le bas. De ce point de vue, j'espère que la réaction des lecteurs français ne répondra pas aux espoirs de ceux qui voudraient introduire chez nous les produits et les mœurs d'une « presse de caniveau » dont quelques tentatives ont récemment défrayé la chronique et suscité le dégoût.

Encore faut-il que la presse écrite survive avec un minimum de moyens pour accomplir sa mission ! Si elle n'est pas encore entièrement en danger - certains magazines spécialisés se portent bien - on sait que la presse quotidienne vit, on l'a répété, des années difficiles.

Les recettes publicitaires sont en baisse et, de ce point de vue, celles de la grande distribution lui sont plus que jamais nécessaires. Certes, celle-ci n'a pas pour vocation de sauver la presse, comme elle n'a pas pour mission de préserver l'animation des centres villes. Mais l'intérêt général, monsieur le secrétaire d'Etat, peut parfois imposer des barrières au libéralisme.

Par ailleurs, les chiffres de la presse quotidienne accusent une érosion constante. Il est inutile de se livrer à de longues démonstrations pour décrire la situation : par rapport à une heure de télévision, le journal est devenu pour un Français moyen un produit cher, très cher. Dès lors, de nombreux foyers se regroupent pour l'acheter. Telle est la réalité.

La presse, que nos anciens de la République voulaient mettre à la disposition de tous, tendra de plus en plus, si nous n'y prenons garde, à devenir censitaire. N'est-ce pas précisément pour qu'elle soit à la portée de toutes les bourses et pour garantir le pluralisme qu'ont été instituées les aides à la presse ?

Que s'est-il donc passé pour que le nombre de titres chute, comme un certain nombre d'orateurs l'ont rappelé tout à l'heure ?

La publicité, qui n'est pas chargée non plus de sauver le pluralisme de la presse, va en effet naturellement aux gros tirages ou à la presse très ciblée.

De surcroît, la presse écrite, au regard de la télévision notamment, reçoit une part de plus en plus réduite d'une masse publicitaire qui est déjà nettement plus faible en France que dans les autres pays d'économie de marché.

Ainsi, des titres ont disparu dans le silence ou accompagnés d'émouvantes oraisons funèbres tandis que d'autres ont été absorbés par des groupes.

Paradoxalement, le système des aides à la presse, dont une certaine sélectivité a toujours été refusée, a favorisé ce mouvement. Ainsi, vous l'avez indiqué vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, seuls les journaux prospères ont tiré parti de ce fameux article 39 bis du code général des impôts qui permet de constituer des réserves pour investissement. On connaît la suite : les plus puissants sont en mesure d'utiliser cette possibilité et les plus faibles ne peuvent le faire faute de bénéfices, et ils sont alors souvent accusés de mauvaise gestion.

Dans le même temps, les contraintes économiques et les évolutions techniques ont continué de pousser aux concentrations multimédias. Certes, la constitution de groupes de presse n'entraîne pas nécessairement la fin du pluralisme, mais il faut veiller à préserver l'identité de chaque titre.

C'est pourquoi je me permets de vous signaler que, voilà six ans, à cette tribune, en accord avec diverses équipes de professionnels qualifiés et responsables, j'avais proposé l'institution d'une charte rédactionnelle garantissant cette liberté. Cette charte a d'ailleurs été adoptée par plusieurs quotidiens. Elle définit l'orientation philosophique ou politique du journal, ses références, le système de valeurs auquel il adhère en même temps que les règles qui s'imposent à tous dans le traitement de l'information. Nous sommes toujours prêts à reprendre cette proposition qu'on avait alors jugée digne d'intérêt bien que prématurée dans le contexte de l'époque. Peut-être pourrait-elle être de nouveau étudiée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez évoqué devant la commission l'idée d'un colloque sur l'économie des entreprises de presse réunissant les pouvoirs publics et les professionnels. Nous approuvons, bien entendu, ce projet, mais nous souhaitons y voir inviter les représentants non seulement des commissions des finances et affaires culturelles du Parlement, mais aussi de toute la profession, étant entendu que les journalistes sont les premiers concernés.

Il est temps de sortir des sentiers battus, de faire preuve d'imagination et de mettre en chantier les réformes indispensables, car, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous dire gravement : il est plus tard que nous ne le croyons !

Cet après-midi, des chiffres ont été cités. Dans un ouvrage récent paru voilà quelques jours, un auteur bien informé, Louis Guéry, citait d'autres chiffres encore plus consternants. Il rappelait qu'en 1914, à l'époque où un grand nombre de Français étaient, paraît-il, illettrés, on comptait 237 lecteurs de journaux pour 1 000 habitants ; actuellement, pour 1 000 habitants en France, on en compte 177.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il n'y avait pas beaucoup de télévisions à l'époque !

M. André Diligent. Nous en reparlerons ! J'avais prévu votre objection, car je me dis toujours : quelle colle va me poser M. Dreyfus-Schmidt ? Ne soyez pas pressé comme un journaliste à huit heures moins cinq ! (*Sourires.*) Vous aurez la réponse dans quelques instants.

Bien pis, et le chiffre est plus grave, la comparaison avec les pays étrangers est pour nous une véritable humiliation. Selon les statistiques de l'UNESCO, nous nous trouvons, en taux de lecture de presse par rapport à la population, au trentième rang, derrière l'Islande, la Malaisie, la Corée du Sud...

Oui, il est plus tard que nous ne le pensons ! Voilà où nous en sommes, nous qui nous prenons pour un des peuples les plus cultivés de la planète, nous qui, d'ailleurs, en matière de modestie, ne craignons personne.

On impute facilement - et je réponds là à M. Dreyfus-Schmidt - l'érosion de la diffusion de la presse écrite à la télévision. Je puis prouver que, s'il y a une part de vérité dans cet argument, cette raison n'est pas suffisante.

Au cours des années soixante, notre parc de téléviseurs s'est développée à raison de un million par an. Or, pendant un certain nombre d'années, la presse écrite a vu la diffusion

des quotidiens, dans des proportions évidemment beaucoup moins importantes que l'accroissement du parc de téléviseurs, progresser quand même.

En outre, les pays qui nous devancent ont eux aussi la télévision et sont même souvent encore mieux pourvus que nous en ce domaine.

Vous avez donc prévu, monsieur le secrétaire d'Etat, d'organiser ce colloque réunissant un certain nombre de parties prenantes. Je souhaite que vous l'élargissiez, comme je vous l'ai dit, aux parlementaires et aux différents professionnels concernés.

Il faut que nous examinions l'ensemble des problèmes, et la matière des débats ne sera pas mince. Nous évoquerons non seulement les problèmes de la presse nationale, mais aussi ceux de la presse locale, qui joue un rôle qu'aucune télévision ne peut remplir : non seulement, elle est une véritable banque de données pratiques de la vie quotidienne, mais, à une époque où l'on parle de plus en plus de décentralisation, elle est devenue le lien indispensable entre les citoyens et la communauté environnante.

Tout à l'heure, un orateur suggérerait de mettre en place des instances consultatives autour des stations régionales. Une loi datant de quelque vingt-cinq ans le prévoyait, mais le décret d'application n'a jamais été signé.

Par conséquent, tout est dit et l'on vient trop tard. Il est bon quelquefois de reprendre de bonnes et vieilles idées.

Nous évoquerons également, monsieur le secrétaire d'Etat, l'économie de l'entreprise de presse, dont le produit quotidien, c'est-à-dire le journal, est vendu moins cher qu'il ne coûte à fabriquer, ce qui est tout de même unique.

Nous évoquerons les rapports des journaux avec la publicité. Paradoxe : à partir d'une recette publicitaire constante, un quotidien qui gagne des lecteurs peut aller à la faillite puisqu'il perd de l'argent sur chaque exemplaire supplémentaire vendu.

Nous évoquerons le coût du papier, celui de la distribution.

Nous évoquerons les aides publiques - nous parlerons de l'article 39 bis - et nous traiterons de l'avenir de la francophonie. Il est inutile d'en débattre si nous ne voulons pas, d'abord, trouver les moyens de défendre notre langue à l'intérieur de nos frontières.

En conclusion, je dirai que je veux éviter toute polémique. En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je sais personnellement de vous m'inciterait plutôt à faire confiance à votre volonté de redresser la situation.

Vous êtes pétri de l'histoire de la III^e, de la IV^e et de la V^e République. Vous êtes à vous tout seul, par vos antécédents, une mémoire des institutions françaises. Vous connaissez donc mieux que personne le principe de la solidarité gouvernementale. Je ne vous demanderai donc pas de répondre à ma question ; mais je ne peux m'empêcher de relever qu'un certain nombre de nos concitoyens ont été plus que surpris quand un de vos collègues du Gouvernement, au cours d'un débat radiophonique - peut-être sa parole a-t-elle dépassé sa pensée, on peut toujours plaider les circonstances atténuantes - a imaginé, en s'en prenant aux médias, de leur opposer un contre-pouvoir, allant jusqu'à affirmer qu'une telle mesure entraînerait une conquête de la liberté. On peut s'interroger sur le sens de tels propos. Je veux croire qu'il s'agit plus d'un lapsus que de l'expression d'une pensée profonde.

Oui, il est régulièrement question, à juste titre, de retrouver un certain nombre de valeurs auxquelles nos anciens étaient particulièrement attachés. Quant à moi, il me semble inutile de prononcer de belles envolées sur le civisme si nous n'utilisons pas davantage cette liberté essentielle, celle de « penser par écrit », comme disait Voltaire. C'était vrai avant l'invention de la télévision, c'est sans doute encore plus vrai de nos jours. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Dupont.

M. Ambroise Dupont. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, beaucoup a été dit et fort brillamment par les orateurs précédents. Leur talent et leur compétence ont donné à ce débat tout son intérêt, même s'il vient bien tard, alors que tout se bouscule dans le paysage audiovisuel français.

Rappelons-nous, en effet, que le gouvernement de Mme Edith Cresson avait refusé d'inscrire ce débat à l'ordre du jour de la session extraordinaire dont le chef de l'Etat avait décidé la tenue, en janvier dernier, alors même que La Cinq était en train de disparaître du paysage audiovisuel français.

Rappelons-nous aussi que le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy a, ensuite, voilà presque deux semaines, devant les députés, d'ores et déjà en partie confisqué non seulement un réseau hertzien, mais aussi le débat au profit de l'annonce et le dialogue au profit du monologue.

Nous le déplorons. Et, pourtant, le débat qui se déroule aujourd'hui est marqué par l'esprit de construction positive qui caractérise notre Haute Assemblée.

Naturellement, l'écran noir sur La Cinq n'est pas la mort du paysage audiovisuel français, et ce serait réduire la réflexion des parlementaires que de la limiter à la seule défense des intérêts d'une chaîne privée.

De la même façon, l'annonce de l'installation de ARTE, chaîne culturelle franco-allemande, sur une partie du réseau de La Cinq ne suscite pas notre hostilité, parce que nous serions contre l'Europe ou contre la culture !

Si le débat d'aujourd'hui doit conserver un sens, c'est dans l'inquiétude qu'il l'exploite, l'inquiétude quant à l'avenir de l'information, écrite et audio visuelle, dans notre pays.

Il ne s'agit, me semble-t-il, que de cela ; il ne s'agit que des conditions propres à assurer le développement de l'information, à garantir son pluralisme et sa diversité, à asseoir les fondements de la démocratie, à laquelle nous croyons et à laquelle elle contribue pour une part essentielle.

Or, à quoi assistons-nous depuis quelques mois ? Nous sommes les témoins de la multiplication des mesures, de l'amoncellement des décisions, d'une recherche d'expédients, qui ne font que masquer la nécessité d'une remise à plat d'un système portant en lui-même les défauts de son fonctionnement, défauts aggravés et mis au jour par la détérioration générale de l'économie.

Ne soyons pas dupes ! La disparition de La Cinq n'est que le symptôme d'une maladie de langueur qui a déjà atteint successivement toutes nos chaînes de télévision, publiques et privées, et le révélateur d'un mal chronique.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si la solution de remplacement proposée a suscité de telles protestations, c'est parce qu'elle ajoute à la confusion, crée de nouveaux coûts financiers et sous-estime à nouveau la nécessité de faire une pause pour réfléchir. ARTE ne paraît être qu'une étape de plus dans une fuite en avant dont on ne sait pas très bien où elle conduira le paysage audiovisuel français.

Nous avons besoin de clarté, de cohérence, d'économie, de retenue, de retour à des principes simples et d'un assainissement des relations entre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et réglementaire et les acteurs de l'information. N'est-on pas en train de compliquer le système, de brouiller les images et de décourager les acteurs ?

Réduire l'effacement de la chaîne à l'échec d'une initiative privée est, me semble-t-il, aussi hypocrite que d'en rendre coupable la seule réglementation. C'est dans le « nœud » de ces facteurs croisés que se trouve la vérité.

Nous ne sommes plus dans une période de développement économique sans nuages. L'excès d'ambition s'exprime mal dans la récession, c'est un fait. De plus, la réglementation tatillonne, supportable quand le temps est au beau sur le marché publicitaire et sur la manne des deniers publics, devient insupportable quand le climat se gâte.

Que penser aujourd'hui de la décision, prise sans concertation ni avec le Parlement ni avec les professionnels, de préempter les meilleures heures d'écoute du réseau de La Cinq au profit de ARTE, en laissant le C.S.A. organiser un appel d'offres pour les seules heures restantes ?

Malgré vos engagements répétés, monsieur le secrétaire d'Etat, de n'atteindre ni les ressources de F.R.3 et d'Antenne 2 ni leur vocation de service public, leur contribution culturelle étant un élément essentiel, nous continuons à nous interroger. En effet, 400 millions à 600 millions de francs seront nécessaires, nous dit-on, pour installer la chaîne, prévue d'abord sur le réseau câblé multivilles, puis sur le réseau hertzien. Quant au coût de fonctionnement, il est lui-même estimé à 1,6 million de francs par an. Qu'en est-il réellement ?

Par ailleurs, a-t-on pensé à la complémentarité nécessaire de toutes les chaînes, privées et publiques ? On retire au câble, dont j'évoquerai tout à l'heure la situation de déficit chronique, son principal produit d'appel d'origine publique. On s'engouffre dans un pari sur l'avenir, alors que les programmes disponibles sont encore insuffisants et que leur audience est très incertaine, alors que la partie allemande s'appuie sur deux chaînes publiques importantes et tandis que F.R. 3 commence, enfin, à affirmer sa propre identité de chaîne régionale et culturelle d'une façon très positive.

Le rôle concédé au C.S.A. dans cette affaire est tout aussi révélateur : on y discerne toute la difficulté de cette institution, aux moyens excessifs ou insuffisants. On peut regretter, de façon générale, que son pouvoir de sanction dépende de la nature des chaînes, et, surtout, qu'il ne possède pas tous les moyens de sa mission, ce qui limite souvent son action à un simple pouvoir de « recommandation ».

Nous nous félicitons, certes, de l'inscription dans la loi de la possibilité, pour le C.S.A., d'apprécier les règles fixées par la loi et d'adapter la réglementation pour la définition d'« heures d'écoute significative » dans l'application des quotas de diffusion. Ce n'est cependant qu'une petite avancée.

Il faut veiller, plus généralement, à ce que l'esprit de la règle ne soit pas perverti par les détours de son application. S'il l'est trop souvent, c'est que la lettre est mauvaise. Il faut alors revenir sur la règle et sur la loi qui l'inspire.

Ainsi en est-il des quotas de diffusion. Ne faudrait-il pas mettre l'accent sur des quotas de production, qui seraient plus à même d'encourager la création ?

La définition des œuvres, où ne figure pas le plateau de *Bouillon de culture* ou de *Caractères*, mais où se situent en bonne place, pardonnez-moi cette expression américano-française, les *sitcom* franco-français, n'est-elle pas à revoir ?

Ne devons-nous pas, très bientôt, cesser de faire de l'acharnement thérapeutique en faveur de mauvaises décisions ? Ne devons-nous pas, au contraire, accepter de revoir l'édifice réglementaire, dont l'esprit d'origine a disparu pour cause d'inapplicabilité ?

Le paysage audiovisuel est vivant et changeant. La règle est rigide et uniforme.

Les cahiers des charges, conçus comme une protection de la liberté et de la création, peuvent en devenir les éteignoirs.

Cette perversion de l'esprit des textes se retrouve, me semble-t-il, dans le dévoiement des missions respectives des chaînes privées et des chaînes publiques, dévoiement caractérisé par la course à l'Audimat, pour les premières comme pour les secondes.

Sur le plan financier, j'observe que le gouvernement précédent a mis plus de zèle à envisager une chasse aux fraudeurs de la redevance que de soin à mettre fin à la retenue que pratique l'Etat lui-même en prenant des mesures sociales d'exonération de la redevance sur les dos des chaînes publiques.

Les 2,5 milliards de francs annuels de manque à gagner qui en découle pour Antenne 2 et F.R. 3 valent pourtant bien le milliard de francs qui leur fait défaut pour cause de non-déclaration de postes.

J'observe aussi que l'équilibre budgétaire des chaînes publiques est assuré à coup d'expédients annuels - importants, je vous l'accorde - alors qu'il nécessiterait une perspective saine à moyen terme et des ressources stables. Or il est actuellement particulièrement affecté par la diminution des ressources publicitaires qui alimentent, naturellement, en priorité les chaînes privées.

Avec leurs missions propres de service public, Antenne 2 et F.R. 3 doivent bénéficier d'une aide de l'Etat sans défaillance et de toute la redevance qui est perçue en leur faveur.

Dans ce contexte, puisque l'on se refuse toujours à entreprendre une réflexion sur la redevance ou à décider son augmentation - certains intervenants ont rappelé le montant de la redevance en France et dans des pays voisins - était-il opportun, dans le même temps, de lancer ARTE dans la nature, comme si l'intendance devait immanquablement suivre ?

MM. Taittinger et Diligent ont parlé de la presse écrite et ont évoqué avec talent sa grandeur, mais aussi ses difficultés et les dangers qu'elle court. Je ne les rappellerai donc pas.

L'attribution d'une fréquence, bien public rare, doit observer des règles et chercher à atteindre des résultats.

J'ai énuméré les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du réseau hertzien. Je voudrais à présent, monsieur le secrétaire d'Etat, attirer votre attention sur le sort des radios FM.

On ne peut que se réjouir de l'excellent travail accompli, en liaison avec le C.S.A., par les comités techniques radiophoniques des régions, et ce malgré la faiblesse de leurs moyens.

Ces radios, qui offrent une place aux informations locales et qui répondent ainsi à un besoin des auditeurs, connaissent aujourd'hui, elles aussi, des difficultés liées à la conjoncture, notamment à la détérioration du marché publicitaire.

L'attribution de fréquences avait obéi à des critères rigoureux, définis par la loi et appliqués, je l'ai dit, avec une sagesse exemplaire par les comités techniques radiophoniques. Aujourd'hui, une réorganisation du réseau des radios FM se dessine, avec des disparitions et des naissances, sur lesquelles pèse tout le poids des stations locales des réseaux nationaux.

Soyons, là aussi, vigilants, pour que l'esprit des attributions effectuées ne soit pas oublié dans les réattributions qui viendront. Evitons que ces réattributions ne se transforment en cessions plus ou moins pures ou plus ou moins simples !

L'anarchie préexistante à l'installation des comités ne doit pas faire place, demain, à une soumission du droit d'émettre, à des pratiques purement commerciales, qui appauvriraient le paysage audiovisuel local. En la matière, attention aux faux-nez !

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que, lorsqu'une station attributaire rencontre, pour des raisons diverses, des difficultés pour poursuivre sa mission, il faudrait mettre en place un nouvel appel restreint à candidatures et examiner aussi scrupuleusement les dossiers qu'à l'origine ?

En matière de câble, les mesures récemment annoncées par le ministère du logement pour les habitations à loyer modéré et les immeubles neufs, l'accord de mars dernier entre les câblo-opérateurs et France Télécom, qui aboutira à une baisse du prix de l'abonnement, la montée en puissance progressive des contraintes, par l'assouplissement des quotas en faveur des chaînes de cinéma pour le câble, marquent des efforts certains. Cependant, il en faudra beaucoup plus pour rentabiliser les 30 milliards de francs investis en faveur d'un câble qui ne touche aujourd'hui que moins de un million de foyers français.

Des incohérences successives dans l'engagement de l'Etat sont largement responsables de cet échec du câble. Le gel de l'attribution des chaînes hertziennes apparaissait comme l'une des conditions propres à lui assurer un véritable décollage. Je le répète encore une fois, le lancement de ARTE était-il opportun et les conséquences en ont-elles été bien mesurées ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, voilà un tableau désormais bien connu et un peu sombre. Il s'éclaircira si nous en revenons aux grands principes.

Conservons à chaque acteur du système d'information sa mission et ses ressources, réglémentons quand c'est indispensable, prévoyons des garde-fous à la rigidité de la règle, évitons la fuite en avant dans une situation de sous-financement endémique, privilégions la qualité et gardons toujours le souci de l'éthique, dans ces domaines si sensibles, puisqu'ils touchent à l'éducation des jeunes et à la bonne information de tous les Français.

Est-ce vraiment utopique que d'y tendre ? Peut-être pas ! Sans doute en avez-vous l'intention, monsieur le secrétaire d'Etat, mais cette ambition exige de la cohérence et une politique, comme l'ont dit plusieurs de nos collègues. En aurez-vous les moyens ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à Mme Bergé-Lavigne.

Mme Maryse Bergé-Lavigne. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, beaucoup l'ont dit avant moi, la télévision peut être la meilleure et la pire des choses. Aujourd'hui, le héros de la fable antique ferait apporter un poste de télévision !

Si la télévision est un outil puissant et, parfois, dangereux de formation de l'opinion publique, elle peut être aussi un merveilleux instrument de communication, de rêve, d'éveil à l'art, d'information et de connaissance.

Qu'on le veuille ou non, nos enfants sont les enfants de la civilisation de l'image ; la télévision fait partie de leur univers familial.

Tout en restant un instrument de divertissement, la télévision doit aussi être, pour les jeunes, un moyen de connaître, d'appréhender et de comprendre le monde dans lequel ils vivent.

La force extraordinaire de l'image doit aussi être mise au service de l'éducation des enfants et des jeunes. Or qu'en est-il des programmes éducatifs télévisés en France ?

La réglementation est peu contraignante quant aux obligations en matière de télévision éducative. Ainsi, l'article 1^{er} de la loi du 30 septembre 1986 définissant les missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel lui donne seulement le pouvoir de veiller à l'illustration de la langue et de la culture françaises, sans mentionner le rôle éducatif de la télévision.

Il est cependant prévu, aux termes de la loi, que des obligations relatives à la contribution à des actions éducatives peuvent figurer dans les cahiers des charges des chaînes privées. Toutefois, aucune mesure légale ne contraint une chaîne de télévision française quelle qu'elle soit à diffuser un certain quota de programmes éducatifs.

Pourtant, les contrats d'objectifs que les chaînes publiques ont signés en septembre 1990 avec le Gouvernement prévoyaient d'accroître la part réservée aux émissions éducatives. Mais qu'en est-il dans la pratique ?

Mes chers collègues, sur une semaine de programmes télévisés, une seule émission, *Parole d'école*, diffusée de dix heures trente à onze heures et réalisée par le Centre national de documentation pédagogique peut prétendre avoir un caractère éducatif. Pour le reste, la télévision pour les jeunes se résume à l'omniprésente *Dorothée*, qui, sur T.F. 1, réveille nos enfants le matin et les accueille le soir à leur retour de l'école, les plus grands ayant droit à *Giga* sur A. 2 et à *Une pêche d'enfer* sur F.R. 3.

Le mercredi, sur T.F. 1, les plus jeunes retrouvent *Disney Club* et, bien sûr, *Dorothée*, pratiquement sans interruption. Sur A. 2, ils peuvent voir *C'est Lulo* et *Pince-moi, je rêve*, avec les « merveilleuses » *Tortues Ninja*.

Les quelques tentatives éducatives - le plus souvent sur les chaînes publiques - sont noyées sous le flot des séries américaines et des dessins animés japonais.

Si l'on regarde avec attention ces émissions, on s'aperçoit vite que les enfants sont, d'abord et surtout, considérés comme des consommateurs, des acheteurs potentiels de disques, de billets de spectacles et de gadgets, de tortues et autres monstres.

Selon le rapport Pomonti, qui a déjà été évoqué par MM. Laffitte et Habert, la part des programmes éducatifs français est en régression constante depuis une vingtaine d'années. Les années soixante ont constitué l'âge d'or de la télévision éducative en France. Ainsi, au cours des années 1966 et 1967, ce sont environ mille heures d'émissions scolaires qui ont été diffusées. La situation s'est dégradée à partir de 1972. Depuis lors, le temps consacré aux programmes éducatifs par la télévision a été inversement proportionnel à l'extension de ce média.

Comparée aux autres pays, la France est la lanterne rouge en matière de télévision éducative ; cela a déjà été dit. Ainsi, par rapport à l'Hexagone, le nombre d'émissions scolaires est six fois supérieur au Portugal et en Grèce, sept fois supérieur en Belgique, treize fois supérieur en Australie, seize fois supérieur en Israël et trente fois supérieur en Grande-Bretagne.

Cette situation consternante pour la France n'est plus acceptable. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous propose de mettre à profit ce débat sur l'audiovisuel pour essayer de trouver un commencement de solution à cette insuffisance.

Avec des pédagogues, des professionnels de la communication, nous pourrions évaluer les besoins, engager une réflexion sur la nature de cette télévision éducative que nous souhaitons tous. S'agira-t-il de diffuser, dans les établissements scolaires, des programmes scolaires, s'adressant à un public bien défini ou souhaite-t-on créer une télévision diffusant de multiples émissions favorisant l'éveil, la création et la culture, et remplissant éventuellement la fonction de formation continue ?

La matière ne manquera pas. Lançons donc un appel à l'imagination des inventeurs et auteurs d'émissions éducatives ; c'est d'actualité. Pensons à l'efficacité pédagogique que pourraient avoir des émissions éducatives dans des domaines aussi divers que l'environnement, l'apprentissage des langues, la connaissance et le respect des autres peuples et des civilisations, l'éducation civique, l'art, les métiers et les professions évoquées par M. Laffitte, des émissions pour savoir comment ça marche, comment on le fabrique, comment redonner de la dignité au travail manuel.

Les techniques ne manqueront pas.

La rigidité d'émissions programmées à heures et jours fixes, peu compatible avec les méthodes de la pédagogie moderne, pourrait être évitée grâce au magnétoscope. Chaque enseignant, chaque unité pédagogique se constituerait ainsi un trésor de documents, dont chacun ferait son miel et qui seraient ensuite diffusés aux élèves en fonction des programmes et de la progression propre à chaque niveau.

Pour terminer, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi d'avancer modestement quelques solutions, un principe et une possibilité.

Parmi les solutions, je citerai d'abord la nécessité d'une bonne coopération entre les ministères concernés, celui de l'éducation nationale - les déclarations récentes du ministre vont dans le bon sens - et celui de la communication. Vous êtes un enseignant, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous savons que vous êtes attaché à favoriser tout ce qui peut élever le niveau de conscience, de culture, de connaissance des enfants et des jeunes de notre pays.

Je citerai ensuite la nécessité d'une meilleure utilisation des structures existantes, je pense notamment au Centre national de documentation pédagogique, pour l'éducation nationale, et à l'Institut national de l'audiovisuel, pour la communication.

Je citerai enfin la nécessité de sensibiliser les enseignants aux techniques de l'audiovisuel et de lutter contre l'image négative que revêt souvent la télévision, « source de facilité et téléspectateur passif ».

J'en arrive au principe que j'évoquais et qui, pour nous, est incontournable : la télévision éducative doit relever d'une mission de service public remplie par l'Etat et non de la télévision privée, qui risquerait de rendre la fonction éducative prisonnière d'un lobby particulier.

Enfin, j'en viens à la possibilité à saisir ce que le contexte audiovisuel français actuel offre.

Après son attribution partielle à la chaîne culturelle ARTE, le canal 32 reste vacant de minuit à dix-neuf heures. La tranche horaire libre n'est pas la plus porteuse d'audience et peu de projets complémentaires de ARTE sont susceptibles de prendre place sur l'ancienne fréquence de La Cinq. Il ne serait donc pas inopportun que le C.S.A. attribue la partie libre du canal 32 à une chaîne éducative.

Pour toutes ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, il me paraît que les conditions sont aujourd'hui favorables à une renaissance de la télévision éducative, renaissance qui donnerait à ce média ses lettres de noblesse et aux jeunes un nouvel outil d'acquisition des connaissances et du savoir, donc de leur liberté d'homme et de citoyen. Nous le savons, nous pouvons compter sur vous pour être un avocat convaincu et efficace de cette cause. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au terme d'un débat qui a été, à mes yeux, d'une grande richesse, souvent critique, mais toujours stimulant, je commencerai en prenant la liberté de réagir à un propos, d'un assez tendre chromatisme, de M. Taittinger, qui a évoqué Vermeer et Piero della Francesca tout à l'heure. J'ai trouvé qu'il y avait dans son propos une sorte de tendresse, une recherche de l'harmonie plutôt que de la résignation tourmentée, qui pouvaient, après tout, donner à l'ensemble de notre débat une tonalité qui ne lui messeyait pas. Pour tout dire, je préfère qu'il ait évoqué Vermeer et Piero della Francesca plutôt que Soutine ou Francis Bacon ! (*Sourires.*)

Après ce propos introductif, je formulerai une remarque.

Pendant un bref instant, je me suis senti, un peu à l'image de la noix dans un casse-noix, pris entre les pinces de deux critiques absolument contradictoires émanant de deux éminents représentants de formations de l'opposition. Je ne songerais pas à traiter quelqu'un de « noix », naturellement, ce serait tout à fait désobligeant, mais je peux me permettre d'utiliser cette image pour moi-même ! J'ai donc ressenti cela lorsque j'ai entendu M. Gouteyron dire qu'il y avait - je résume - beaucoup trop d'analyse et pas assez d'action et M. Cluzel dire que mon exposé manquait d'analyse, que je n'avais pas assez écouté le Parlement et que j'avais agi trop vite en décidant unilatéralement de « préempter » le cinquième réseau.

Avec votre permission, messieurs, je vais essayer de desserrer la pince en disant, non pas que je me sens conforté par ces critiques contradictoires, mais que j'y trouve un certain réconfort !

J'en viens maintenant au cœur du sujet, et Dieu sait combien ce sujet est riche !

Plusieurs d'entre vous ont évoqué les problèmes généraux de l'éthique de l'information. Avec sa longue expérience dans ce domaine, M. Diligent s'est posé une question à la fois simple et forte : sommes-nous mieux informés que jadis ? D'une façon qui m'a semblé tout à fait pertinente, il a évoqué le problème de ce « bombardement » de nouvelles, l'une chassant l'autre, qui, d'une certaine manière, accable notre quotidien.

Une émotion prenant la place d'une autre, une nouvelle se substituant à la précédente, il arrive parfois, c'est vrai, que le citoyen se retrouve un peu hagard et incapable d'assimiler cette masse de données, de faire son miel de ces informations pour les restituer dans un ensemble.

Rejoignant ici un propos ultime de Mme Bergé-Lavigne, je crois que cet état de choses met en lumière la nécessité - c'est, à mes yeux, la tâche de l'école - d'apprendre aux élèves, aux étudiants, aux futurs citoyens, à mieux lire un texte, à mieux interpréter une image, autrement dit à en décrypter les procédés, les significations, en un mot la portée.

A cet égard, le lien que vous avez fait, dans vos propos, entre l'écrit et l'audiovisuel est important, car c'est la culture par l'imprimé qui permet aux concitoyens de mieux assimiler ensuite l'audiovisuel dans toute sa modernité.

C'est ma conviction, et c'est aussi l'un des motifs pour lesquels j'ai souhaité si ardemment le choix que nous avons fait de promouvoir ARTE et de rendre cette chaîne accessible à l'ensemble de la communauté française. Nous avons estimé - moi, mais aussi le Gouvernement - que des émissions plus ambitieuses de recherche, d'approfondissement, enrichiraient l'offre audiovisuelle dans son ensemble.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous avez consacré une grande partie de vos riches interventions aux divers problèmes de la presse écrite, laquelle n'est pas, c'est vrai, monsieur Renar - mais personne, je crois, dans cet hémicycle, ne le pense - une marchandise ordinaire. Cela pose, d'entrée de jeu et d'une façon particulièrement lancinante, la question de l'analyse nécessaire des causes des difficultés de la presse, quotidienne en particulier, surtout quand on compare notre situation - je me suis essayé à le faire en ouvrant ce débat - à celle, qui est généralement nettement plus florissante, des pays voisins et amis qui connaissent un développement culturel et industriel similaire au nôtre.

Monsieur Diligent, vous avez évoqué le prix du numéro. C'est là, en effet, une cause très importante des difficultés des quotidiens, cause qu'il faudrait elle-même expliquer par des motifs profonds, sociaux, psychologiques et, peut-être, historiques. Si l'on compare sur une longue durée - cent cinquante ans - l'évolution du prix des quotidiens avec celle du timbre-poste ou de la baguette de pain, on s'aperçoit que l'augmentation des premiers est de deux à trois fois supérieure à celle des seconds. C'est sûrement une des causes des difficultés de la presse.

L'un d'entre vous signalait même que certains sont obligés de se mettre à plusieurs pour pouvoir acheter un journal ! Ce fait est effectivement préoccupant.

Toujours à propos de la presse écrite, M. Cluzel m'a posé une première série de questions. J'ai trop de considération pour son expérience et sa compétence pour ne pas m'efforcer

d'y répondre avec le plus de précision. J'espère ne pas trahir votre pensée, monsieur Cluzel ; en tout cas, croyez que mes réponses seront sincères.

Vous m'avez d'abord demandé quelles étaient les intentions du Gouvernement à l'égard des plans sociaux relatifs à la presse. Le Gouvernement négocie actuellement avec le Syndicat de la presse parisienne, négociation qui est menée, comme il est naturel, par Mme Aubry et qui devrait déboucher sur la signature d'un accord-cadre dans les prochains mois.

Le Gouvernement se félicite des efforts significatifs qui ont été réalisés par la presse parisienne dans le sens de la modernisation de ses entreprises. Pour la part qui lui revient, il a mobilisé, et il continuera à le faire, les moyens qui sont à sa disposition pour accompagner le volet social de ce plan de modernisation.

Par ailleurs, monsieur Cluzel, vous m'avez demandé si le Gouvernement considérerait que La Poste aurait les moyens de respecter les engagements qu'elle a pris, puis confirmés tout récemment, à l'égard de la presse.

Il est vrai que l'accord signé le 25 mars dernier entre La Poste et la profession s'inscrit dans l'application du contrat de plan de La Poste, qui prévoit que la distribution postale de la presse est un service obligatoire, sachant que le service postal est, bien entendu, un service public.

Dans cet engagement, il est explicitement fait référence aux fameux accords Laurent de 1980, aux termes desquels la presse ne supporte qu'un tiers des coûts de distribution postale, le reste étant pris en charge par l'Etat et par la poste.

L'institution, par la loi du 2 juillet 1990, de La Poste en établissement autonome a, certes, pu quelque peu modifier le jeu, conduisant à porter une attention renouvelée aux relations entre La Poste et l'Etat.

Je vous rappelle que, s'agissant de la distribution de la presse, le Gouvernement a fait des efforts notables puisque l'Etat versera à La Poste, à cette fin en 1992, une contribution de 2 milliards de francs, soit un quasi-doublement par rapport à 1991.

Dans un paysage qui est marqué par certaines inquiétudes, se manifestant ici ou là, quant aux possibilités financières de la collectivité à l'égard du secteur dont nous parlons, c'est une décision qui mérite, je crois, d'être saluée.

En ce qui concerne les modalités de distribution et la qualité du service, sur lesquelles vous avez, monsieur le sénateur, à juste titre insisté, elles font l'objet d'engagements réciproques et de négociations entre La Poste et la presse, en particulier en ce qui concerne les horaires de distribution, question qui revêt une très grande importance au regard de l'accès à la presse pour ceux qui souhaitent la lire.

Des négociations doivent se dérouler en septembre prochain pour déterminer les conditions dans lesquelles les objectifs retenus dans l'accord seront réalisés pour le service postal de base.

Votre troisième question, monsieur Cluzel, qui m'a également été posée par M. Adrien Gouteyron, concerne les prêts bonifiés à intérêts différés.

Il s'agit d'un projet qui est en effet caressé depuis longtemps par la profession, en particulier par les journaux qui se considèrent comme défavorisés par le fameux article 39 bis, dont les inconvénients sont bien connus : il tend à avantager les titres qui font des bénéfices par rapport aux autres.

Il reste que la profession dans son ensemble paraît demeurer très attachée - à écouter ses représentants - au dispositif de l'article 39 bis, en dépit de ses limites et de ses inconvénients. C'est une donnée importante qu'on ne peut éluder. Par conséquent, il faut étudier les instruments complémentaires qui pourraient être développés et mieux connaître les besoins dans ce domaine.

C'est pourquoi nous avons décidé de lancer, avec le concours comme toujours efficace du Service juridique et technique de l'information, une enquête prospective sur les besoins en investissements des entreprises de presse. Les résultats de cette enquête, qui seront communiqués à la représentation nationale si elle le souhaite, trouveront sûrement leur utilité au moment de définir un éventuel complément au dispositif actuel.

Il ne s'agit pas de dire : *quieta non movere* ; simplement, face à une profession sensible parce que fragile, nous le savons, il faut prendre des précautions et éviter de bousculer trop promptement des équilibres qui, dans l'ensemble, et en dépit de tel ou tel inconvénient, ont fait leurs preuves.

M. Cluzel ainsi que M. Taittinger ont évoqué la nécessité de réfléchir à la promotion du lectorat. Cette préoccupation a également été exprimée par M. Diligent.

Je partage tout à fait l'idée que M. Cluzel a énoncée, selon laquelle la presse n'a pas touché tout son lectorat. On a peine à comprendre que, dans un pays de haut développement culturel comme le nôtre, le taux de lecture de la presse, en particulier quotidienne, reste aussi bas.

Cette situation a probablement des causes historiques. C'est ainsi que, contrairement à d'autres pays, la presse parisienne n'est jamais devenue véritablement nationale. Nous n'avons pas vu non plus des quotidiens régionaux très prospères toucher progressivement l'ensemble du pays, comme cela s'est produit notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne.

La presse a donc encore des lecteurs à trouver, notamment parmi les jeunes. Je sais que l'ensemble des responsables de la presse s'en préoccupent beaucoup.

Cela dit, je rejoins un propos très juste et très moral qu'a tenu M. Diligent : il ne faudrait pas chercher à augmenter le lectorat en introduisant en France les habitudes déplorable de la « presse de caniveau », ou *gutter press*, comme disent les Britanniques, chez qui ce type de presse sévit - je ne connais pas le terme allemand qui désigne ces journaux, mais, outre-Rhin, ils sont également florissants.

Nous pouvons, sans excès, de chauvinisme nous féliciter que ne prospère pas chez nous une presse qui est à la limite du chantage et qui, au mépris de tout le respect dû aux êtres humains, fouille dans leur vie privée, usant de moyens souvent ignobles pour s'acquérir, à très vil prix, des fidélités peu louables.

Sous cette importante réserve, je reste convaincu que tout n'a pas encore été fait pour développer le lectorat de la presse. Je crois en particulier indispensable de renouveler ce lectorat en essayant de toucher les jeunes générations. A cet égard, tout ce qui a été fait pour tisser des liens entre la presse et l'école, pour apprendre aux élèves à lire le journal, par exemple, doit être salué et encouragé.

Peut-être convient-il, là comme ailleurs - c'était un des fils conducteurs de mon propos initial - de rechercher ou d'élargir les comparaisons internationales.

Quand on examine l'état des aides que consent la puissance publique à la presse, on peut observer que, comme plusieurs d'entre vous l'ont très pertinemment souligné, notre pays figure plutôt en tête du peloton européen en cette matière. Cela me paraît traduire un vrai consensus et la conviction que le pluralisme de l'information exige une certaine forme de soutien public ; M. Renar a, d'entrée de jeu, insisté sur ce point.

J'ai déjà fait remarquer que, dans beaucoup d'autres pays, les entreprises de presse ne bénéficient pas d'incitations fiscales autres que celles qui s'adressent aux entreprises en général.

Un deuxième trait propre à la France tient à la neutralité et à la transparence du système d'aides. Je crois que, de cela, nous pouvons être satisfaits. C'est un élément que nous ne devons pas, me semble-t-il, bousculer ou détruire.

La France se caractérise également par une certaine dispersion des aides, qui tendent à s'ajouter plutôt qu'à se substituer les unes aux autres. J'y vois, pour ma part - c'est plutôt un sentiment personnel, car je n'ai pas eu l'occasion, depuis un mois, de valider cette analyse auprès de la profession - la traduction d'un attachement très fort à certains mécanismes auxquels on s'est habitué de longue date et auxquels on tient, sans doute parce qu'ils symbolisent l'attention que consacre la collectivité publique à ce secteur.

Toujours à titre de comparaison, il est intéressant de rappeler que l'Allemagne et la Grande-Bretagne n'accordent aucune aide directe à la presse. En 1986, la France occupait, dans la Communauté, la deuxième position pour le total des aides directes, après l'Italie et à égalité avec l'Espagne ; encore ce classement a-t-il sans doute évolué depuis, puisque ces deux derniers pays ont plutôt diminué leurs aides.

La France est, avec l'Italie, le seul pays à accorder une réduction de 50 p. 100 des frais de télécommunications, huit pays européens sur douze n'accordant aucun avantage à ce titre.

Je rappelle, en outre, que l'Allemagne et les Pays-Bas ne prévoient pas de tarif préférentiel pour le transport ferroviaire de la presse.

Enfin, s'agissant du taux de la T.V.A., s'il est vrai que cinq pays ont un taux zéro, six autres ont un taux supérieur à celui qui est appliqué en France.

Si j'ai tenu à rappeler ces diverses données, c'est non pour dire que la situation est satisfaisante, mais pour conduire une réflexion vraiment synthétique sur l'effort que consent la collectivité nationale au profit de sa presse.

A propos d'un autre des sujets traités, l'audiovisuel, j'ai également été très sensible au fait que vous ayez été nombreux à évoquer les aspects internationaux ; c'est là, en effet, une préoccupation qui doit constamment nous animer.

Pour ce qui est de la présence de la presse française hors de l'hexagone, je suis comme vous, mesdames, messieurs les sénateurs, préoccupé par l'insuffisance de la diffusion, notamment des quotidiens, dans les pays étrangers.

Comme tout voyageur, j'ai souvent constaté avec beaucoup d'irritation et de frustration le coût vraiment trop élevé des numéros que l'on parvient, tant bien que mal, à se procurer dans des hôtels de pays lointains.

Cela doit nous inciter à réfléchir, en particulier, sur le rôle du fonds d'aide à l'expansion de la presse à l'étranger. Il s'agit d'un instrument original, qui n'a guère d'équivalent dans les autres pays et qui répond, me semble-t-il, à la légitime ambition d'un rayonnement efficace de notre langue et de notre culture hors de nos frontières.

Il convient de permettre à nos concitoyens expatriés, qui, n'ont pas tous le loisir d'écouter régulièrement Radio France internationale, de se tenir au courant de ce qui se passe dans leur pays.

J'attache trop d'importance à ce fonds et à sa mission pour ne pas, dans les mois qui viennent, œuvrer de toutes mes forces à l'augmentation des moyens dont il dispose ; ce sera, en tout cas, une de mes priorités, pour ce qui est de ce secteur, lors de la préparation du projet de loi de finances pour 1993.

Pour donner simplement un ordre de grandeur, je rappelle que ce fonds représente actuellement une quarantaine de millions de francs, contre 14 millions de francs en 1981, soit, en une décennie, un quasi-triplement.

Sur le chapitre de la radio, vous vous êtes montrés, mesdames, messieurs les sénateurs, à quelques brillantes exceptions près, peu disert dans l'ensemble, confirmant par là que ce n'est probablement pas le secteur qui affronte les difficultés les plus sévères.

Ce secteur est certes plus heureux que d'autres, M. Autain, en particulier, l'a souligné. Mais il ne faut pas pour autant faire preuve de moins d'énergie dans la lutte contre une excessive concentration, monsieur Renar, qui permettrait de tourner les intentions du législateur, quant au maintien des radios locales qui animent la vie culturelle et civique régionales, qu'elles soient publiques ou privées, associatives ou commerciales.

Il est vrai que les C.T.R., les comités techniques radiophoniques, comme l'a bien observé M. Ambroise Dupont, qui siège au sein de l'un d'eux, sont des institutions utiles ; leur activité mérite donc d'être encouragée, comme le souhaite d'ailleurs le C.S.A. En effet, le tri, sur le plan local, entre les radios est une tâche trop complexe pour être assurée de façon centralisée, à Paris.

M. Renar a soulevé la question de la publicité de marque - la publicité collective existe depuis longtemps - sur les ondes de Radio France.

Je crois en effet que la publicité de marque aurait constitué une fausse facilité, une de ces commodités qui donne à très court terme l'avantage d'apporter le dernier sou pour faire un franc.

En réalité, cela aurait commencé d'éroder de façon très préoccupante ce qui constitue pour les publiphobes - l'un d'entre eux s'est exprimé tout à l'heure - un des attraits, parmi d'autres, qui les attachent à Radio France.

J'ai beaucoup de respect pour les « budgétaires » - d'autant que je vais devoir négocier de manière très serrée avec eux ! - mais je me méfie de leur tendance à considérer que,

puisque Radio France se serait enrichie grâce à un peu plus de publicité, notamment commerciale, on aurait pu, l'année suivante, réduire d'autant sa redevance, ce qui serait, à l'évidence, insupportable.

Nombre d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, ont traité de l'institution « sophocratique », du corps des sages, du troisième avatar de l'institution créée en 1982, je veux parler du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

J'ai entendu avec préoccupation et même un peu de chagrin certains d'entre vous remettre en cause son impartialité et évoquer, en cas de changement de majorité, sa disparition. M. Gaudin a même esquissé de la main le mouvement d'un couperet, geste qui traduisait assez bien sa pensée. Cela me paraît injuste vis-à-vis de cette institution, dont l'impartialité a été démontrée.

Nombre d'entre vous ont également critiqué le mode de désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Plusieurs ont même dit : nous conserverons l'institution, mais nous changerons le mode de désignation de ses membres.

C'est une éminente responsabilité du législateur que d'en débattre. Pour ma part, il me semble que sa conformité avec le mode de désignation que le général de Gaulle avait souhaité pour le Conseil constitutionnel est un gage de sérénité et d'efficacité sur le long terme. En effet - le Conseil constitutionnel en est la preuve - très vite, un conseil nommé de cette façon devient indépendant des aléas politiques et des choix opérés par la nation aux élections législatives successives, et c'est bien là l'essentiel.

Je vais pénétrer peu à peu au cœur même du problème de la télévision, en commençant par répondre à M. Gouteyron, qui a soulevé la question importante des quotas de diffusion.

Le Sénat s'en souvient certainement, c'est la proposition qu'il avait faite au cours de la discussion de la loi de 1989 qui a permis de fixer par décret et par catégorie de services un volume minimum d'œuvres françaises et européennes devant être diffusées à des heures dite de *prime time*, afin de contrer une pratique par laquelle les chaînes s'acquittaient de leurs quotas la nuit.

Cette proposition a été en grande partie adoptée par le Gouvernement puisque les heures de grande écoute pendant lesquelles les quotas doivent être respectés ont été définies par un décret du 17 janvier 1990 comme l'ensemble des heures comprises entre dix-huit heures et vingt-trois heures ainsi que le mercredi après-midi.

A l'expérience - mais il ne me paraît pas anormal que, dans une telle affaire on tâtonne un peu avant d'arriver à une solution satisfaisante - cette définition s'est révélée trop rigide parce qu'elle ne tenait pas compte de la spécificité de la programmation ni surtout des contraintes particulières des différentes chaînes. C'est pourquoi la loi du 27 janvier 1992, tout en abaissant le niveau du quota de diffusion d'heures d'expression française de 50 p. 100 à 40 p. 100, a introduit la notion d'« heures d'écoute significative » que le C.S.A. pourra substituer aux « heures de grande écoute » pour les œuvres audiovisuelles diffusées par les chaînes privées.

Je n'arrive pas tout à fait à comprendre pourquoi M. Gouteyron critique cette nouvelle notion - peut-être ai-je mal compris ses propos - qui va dans le sens de la souplesse demandée par le Sénat dès 1989, et qui tend à donner au C.S.A., dans ce domaine, la faculté de moduler les règles applicables aux différents diffuseurs.

Pour autant, les critères de fixation des heures d'écoute significative ne sont pas imprécis ; ils ont été inscrits dans la loi elle-même, en concertation avec le Conseil. Il s'agit des caractéristiques de l'audience et de la programmation de chaque chaîne, ainsi que de l'importance et de la nature de sa contribution à la production. Ces critères justifient parfaitement que le C.S.A. définisse différemment, sans pouvoir être accusé de favoriser l'une ou l'autre chaîne, les heures d'écoute significative applicables à T.F.1 et à M.6, par exemple, puisque ces chaînes n'ont ni la même audience, ni la même programmation et qu'elles n'ont pas souscrit les mêmes engagements de contribution à la production.

M. Habert a salué TV 5 et les progrès réalisés par cette chaîne. C'est en effet une grande satisfaction de voir cette chaîne francophone, qui incarne une vraie solidarité entre la Suisse, la Belgique, le Canada de langue française et la France, progresser en rayonnement, en image et en influence.

Vous avez, dans le même élan, monsieur le sénateur, fait part de votre préoccupation concernant l'extension de TV 5 vers l'Afrique. Je voudrais à cet égard vous apporter une ou deux précisions.

Le principe du développement de TV 5 Afrique a fait, vous le savez, l'objet d'une décision au dernier sommet de la francophonie, qui s'est tenu au palais de Chaillot. Son financement a été prévu pour 1992 et pour 1993. Cette décision a été récemment confirmée par le Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, et les mesures nouvelles nécessaires sont inscrites au budget du ministère des affaires étrangères.

M. Jacques Habert. Et pour les Africains ?

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Au demeurant, il est vrai que le projet se heurte à une difficulté technique. En effet, le seul satellite disponible sur la zone n'est pas géostationnaire. Il n'offre qu'une couverture géographique variable, ce qui est évidemment de nature à dérouter les auditeurs potentiels. Il s'agit donc d'une solution provisoire dans l'attente, que j'espère courte, de la libération d'un canal sur un satellite fixe.

Le câble a été, comme c'est naturel, mesdames, messieurs les sénateurs, l'objet de la préoccupation de plusieurs d'entre vous.

Je ne reviens pas sur l'historique de cette aventure, qu'a résumée, entre autres, M. Gouteyron.

Il est vrai que du retard a été pris ; il est vrai que des erreurs techniques ont été commises - tout le monde le sait aujourd'hui - en particulier à propos de l'idée du « tout fibre optique », même si la fibre optique, si je puis utiliser cette formule hardie, n'a pas dit son dernier mot.

Il est important de ne pas mépriser les chiffres atteints : 4 millions de prises installées, 860 000 abonnés. L'un d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, s'est montré quelque peu en retrait par rapport à la réalité. Une accélération est à noter depuis deux ans : il n'y avait que 250 000 abonnés en 1990 ; il y en aura 1 million avant la fin de cette année, tout permet de le penser.

Le plan câble allemand, auquel on se réfère fréquemment à juste titre, n'offre pas un élément de comparaison valable. La *Bundespost*, c'est vrai, a choisi dès le départ une technologie éprouvée et n'a pas souffert des erreurs techniques du démarrage. Toutefois, il faut également relever qu'elle a déjà investi près de 50 milliards de francs pour 14 millions de prises installées, alors que France Télécom n'a investi que 13 milliards de francs pour un plan câble global de 25 milliards de francs. L'abonné continue de coûter plus cher en France mais dans une proportion qui n'atteint pas les dimensions déraisonnables que l'on pourrait craindre.

J'en viens au contenu même, qu'à juste titre vous avez évoqué comme étant le véritable attrait du câble. Il me paraît que sa principale séduction réside dans sa capacité à offrir de nombreuses chaînes thématiques et aussi, à terme, des services de télécommunication à destination des entreprises et des particuliers.

A propos de ARTE, dont la venue sur le cinquième réseau constitue, aux yeux de certains, un mauvais coup porté au câble, je voudrais faire deux observations.

D'une part, pour moi, il ne s'agit pas d'une chaîne thématique ou élitiste, il s'agit d'une chaîne culturelle et européenne. D'autre part, il avait été décidé au préalable de la diffuser sur le réseau hertzien multivilles, ce qui la faisait déjà sortir du faisceau du câble. Il était très important - le Gouvernement s'est efforcé de le faire - de se pencher sur les difficultés spécifiques liées aux problèmes internes de l'économie du câble, aux relations entre les câblo-opérateurs et les clients. Je me suis suffisamment expliqué sur ce sujet dans mon propos initial pour ne pas y insister davantage.

J'en viens maintenant au financement.

La maîtrise des coûts dans ce domaine est plus qu'ailleurs nécessaire. La rigueur qu'il faudra mettre en œuvre pour les limiter ne dispense pas, c'est vrai, de poser les questions que M. le sénateur Cluzel a soulevées et auxquelles, comme aux précédentes, je vais m'efforcer de répondre de mon mieux.

La première de vos questions, monsieur le sénateur, portait sur le raccourcissement des délais de perception de la redevance. A très juste titre, vous avez noté que la mesure qui a été prise de raccourcir d'un mois le délai de versement obli-

gatoire ne pouvait être prise qu'une seule fois. C'est une remarque de bon sens et, de ce fait, je me garderai de vous contredire.

Je ferai simplement observer que le besoin de financement pour 1993 sera, bien entendu, déterminé en tenant compte de ce paramètre. Naturellement, la réflexion du Gouvernement comme la vôtre s'organisera, d'une part, autour d'un éventuel accroissement du taux de la redevance, lequel taux est actuellement, je le répète, le plus faible d'Europe en dehors de l'Irlande - tout a été écrit à ce propos, je n'ai donc pas besoin d'y revenir davantage - et, d'autre part, autour de l'évolution du remboursement des exonérations.

Sur ce dernier point, je me contenterai de rappeler qu'un cercle magique a été brisé puisque le remboursement de ces exonérations a déjà commencé dans des proportions importantes. Ce remboursement a triplé en 1992 par rapport à 1991, passant de 117 millions de francs à 350 millions de francs ; plusieurs orateurs l'ont souligné.

Votre deuxième question, monsieur Cluzel - M. Gouteyron avait exprimé la même interrogation - concernait la lutte contre la fraude fiscale dès lors que la mesure qui avait été avancée à cet égard a été annulée par le Conseil constitutionnel. Le Gouvernement ne peut que respecter la décision du Conseil constitutionnel, puisqu'il en va du respect des libertés publiques - vous vous souvenez qu'il s'agissait de mesures législatives autorisant l'accès à certains fichiers pour faciliter la répression de la fraude.

Je tiens à signaler à ce propos que deux éléments devraient permettre de limiter les risques de moins-values en 1992. D'une part, les prévisions d'encaissement retenues par la loi de finances pour 1992 ont été établies de façon très prudente. D'autre part, les quatre premiers mois de 1992 ont connu un niveau de recouvrement particulièrement élevé par rapport aux années précédentes, alors même que le décret sur la réduction du délai de paiement n'était pas encore paru. Sur les quatre premiers mois de l'année en cours, les encaissements réalisés sont supérieurs aux prévisions, ce qui reflète le comportement civique des redevables. Je ne vois pas pourquoi nous ne le saluerions pas ici.

Votre troisième question, monsieur le sénateur - naturellement, vous n'êtes pas le seul à l'avoir posée -, concernait à propos de la décision prise par le Gouvernement, le financement de ARTE. Je crois m'en être déjà suffisamment expliqué dans mon exposé introductif. En effet, compte tenu des propos que vous avez tenus lors du débat sur le dépôt légal, je savais que vous m'interrogeriez sur ce point.

Le budget de ARTE s'élève à environ 1 200 millions de francs, tout compris, pour 1992 ; son financement est assuré pour moitié par l'Allemagne et pour moitié par la France. La décision prise se traduira par un surcoût de 160 millions de francs pour 1992 et de 400 millions de francs pour 1993. Ce surcoût s'explique essentiellement par les frais de diffusion et par les suppléments de coût de programme compte tenu de la couverture terrestre plus complète du cinquième réseau par rapport à ce qui avait été envisagé pour le réseau multivilles : 85 p. 100 des foyers français pourront être touchés, contre 40 p. 100.

J'ai dit que les sommes nécessaires pour 1992 seraient dégagées dans le cadre d'une loi de finances rectificative. Naturellement, les 400 millions de francs supplémentaires pour 1993 seront intégrés aux besoins de financement du secteur audiovisuel et votés dans le cadre de la loi de finances pour 1993. Sur ce point, le Gouvernement - vous n'en attendez pas moins de sa part ! - agira conformément à la logique politique et financière qui l'anime.

Enfin, monsieur le sénateur, vous m'avez demandé si le milliard de francs prévu par M. Kiejman pour les programmes de Antenne 2 et de F.R. 3 serait reconduit, voire doublé, comme il le souhaitait.

En 1992, Antenne 2 et F.R. 3 bénéficient, comme le Gouvernement s'y était effectivement engagé, d'un accroissement de ressources publiques de 1 milliard de francs par rapport à 1991.

Ces ressources sont, pour l'essentiel, consacrées à des dépenses concernant les programmes, qui devront par conséquent trouver leur couverture budgétaire dans la loi de finances pour 1993. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour en débattre à l'occasion de l'examen de celle-ci.

Plusieurs d'entre vous, notamment M. Gouteyron, ont évoqué le problème du financement par la publicité de l'audiovisuel public. Mes propos concernant la publicité sur Radio France montrent bien la légitimité de toutes les interrogations à cet égard.

Certains ont donc proposé, en diminuant ce financement, de laisser plus de souplesse au secteur privé. En 1992, la publicité représente 2,3 milliards de francs, soit, en francs courants, le même montant qu'en 1988, c'est-à-dire une diminution en francs constants.

La publicité ne représente plus que 18 p. 100 des ressources du secteur public de l'audiovisuel, contre 24 p. 100 en 1988. Le budget de Antenne 2 est désormais financé à 60 p. 100 par des ressources publiques, contre 30 p. 100 en 1987.

La contrainte publicitaire sur les chaînes du service public s'est donc desserrée, avec les effets qui en résultent pour le reste du marché, en particulier pour les chaînes privées.

J'ai dit que les interrogations étaient légitimes. La réponse réside dans le maintien de cette publicité pour les chaînes de télévision publiques, contrairement à ce qui se passe pour la radio du secteur public.

Actuellement, la BBC, qui est confrontée à la stagnation de ses ressources, s'interroge sur la perpétuation de l'exclusivité de son financement par la redevance. Dans ces conditions, je ne crois pas qu'on puisse réduire sensiblement, et sûrement pas supprimer, l'apport de la publicité pour l'audiovisuel public.

C'est non seulement une nécessité pour l'équilibre économique d'un secteur public placé en position concurrentielle, mais aussi, comme l'a souligné M. Cluzel, un stimulant. On peut même défendre l'idée selon laquelle, dans certains cas, par exemple pour une grande chaîne populaire, la présence de la publicité est un élément d'information sur l'air du temps, dont Antenne 2 ne pourrait pas se priver sans inconvénient.

En tout cas, au moment où nous nous interrogeons tous sur les moyens nécessaires au développement de l'audiovisuel public, il serait vraiment paradoxal de l'appauvrir en réduisant une partie de ses recettes : 2,3 milliards de francs, c'est-à-dire 36 p. 100 du produit net de la redevance.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué F.R. 3. Sa vocation, a dit M. Cluzel - je ne sais pas s'il le pense ou s'il pense que je le pense - serait essentiellement régionale. Je dirai que sa mission est double : F.R. 3 doit aussi être une chaîne nationale ; cet équilibre est indispensable à son efficacité.

Je n'ai pas dit que F.R. 3 devrait être essentiellement régionale. Mais - et l'adhésion croissante des téléspectateurs à F.R. 3 en témoigne - elle joue un rôle fondamental dans la vie locale, politique et civique, avec des progrès dans le contenu qui sont marqués et généralement reconnus.

Je sais qu'une partie de l'opposition évoque, à propos de la régionalisation, la possibilité d'une privatisation de F.R. 3. Selon moi, cette mesure serait tout à fait périlleuse et délétère. Il est naturel que F.R. 3 enrichisse sa vie quotidienne de contacts constants avec les collectivités territoriales et les élus locaux. Mais l'idée de privatiser, de régionaliser, de rapprocher intimement les stations régionales de F.R. 3 des pouvoirs économiques et politiques régionaux, comporte, me semble-t-il, des périls que je ne souhaite pas lui voir affronter.

Enfin, je continue de penser qu'elle remplit une mission d'intérêt national, de service public, à laquelle l'argent privé ne pourvoirait pas efficacement. Par conséquent, je regarde avec méfiance, inquiétude, et pour tout dire réprobation, l'évocation de telles perspectives.

Monsieur Cluzel, vous m'avez aussi interrogé, au nom de M. Gœtschy, sur les langues régionales. C'est une question importante, même si, d'une certaine façon, on peut considérer que, pour la France, c'est un privilège de ne pas avoir une trop grande diversité langagière - mais c'est là un débat philosophique dans lequel je ne m'engagerai pas.

Quoi qu'il en soit, il existe des langues qui ne sont pas des patois et des composantes de notre richesse culturelle. Il faut les honorer, les servir et les perpétuer.

Je rappelle que F.R. 3 diffuse, chaque année, environ trois cents heures d'émissions en langues locales, conformément à son cahier des charges. Les langues concernées sont le basque, le breton, l'occitan, le corse et l'alsacien, ces deux dernières faisant l'objet d'émissions quotidiennes.

La disparition de La Cinq a été longuement évoquée. Je n'y reviens pas car j'ai déjà suffisamment dit ce que j'en pensais. De plus, M. Autain a exprimé plus en détail que je ne l'ai fait l'essentiel de ce qu'il convenait de dire. Je pense notamment à sa remarque sur une banque nationalisée, à laquelle il n'y a aucune raison de demander un effort auquel ne consentirait pas une banque privée qui serait attentive aux intérêts de ses actionnaires. Je ne vois pas pourquoi il faudrait être moins attentif dès lors que l'Etat est actionnaire.

La disparition de La Cinq résulte, pour l'essentiel, des effets des lois du marché, qui sont très rudes. Au-delà du regret de beaucoup et du chagrin de certains - je les comprends et les respecte - la disparition de cette chaîne s'inscrit dans une longue série de disparition d'organes de presse remarquables, qui sont nés, qui ont prospéré plus ou moins longtemps puis qui ont disparu en laissant des attachements frustrés.

J'en viens maintenant à la chaîne ARTE.

M. Adrien Gouteyron. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Gouteyron, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Adrien Gouteyron. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aurais dû demander à vous interrompre plus tôt car mon intervention concerne la réglementation. J'attendais que vous ayez terminé votre développement sur la télévision ; mais comme vous allez maintenant nous parler de ARTE, le moment m'a semblé opportun.

Je vous ai en effet demandé de préciser les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la réglementation. Vous avez indiqué que vous ne compreniez pas bien ma position. Comme je sais votre intelligence vive et comme je connais vos méthodes d'historien,...

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. *Timeo Danaos...*

M. Adrien Gouteyron. ...je ne puis que vous renvoyer aux débats qui ont eu lieu dans cette assemblée.

Vous avez rappelé que la réglementation de la diffusion aux heures de grande écoute avait été la conséquence - elle n'avait pas été voulue par la majorité du Sénat - d'un débat qui avait eu lieu dans cette enceinte. C'est vrai ; je ne peux pas le nier puisque j'ai participé moi-même à ce débat.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne peux pas admettre que vous laissiez entendre que les « super-quotas » qui devraient être imposés - parce qu'ils n'ont pas encore été appliqués par décret - sont conformes à la proposition que j'avais alors faite. Il s'agissait de prévoir un niveau minimal de diffusion d'œuvres françaises et européennes aux heures de grande écoute, et non d'imposer à toutes les chaînes des quotas identiques à ceux qui étaient prévus globalement pour l'ensemble du temps de diffusion : 50 p. 100 d'œuvres françaises et 60 p. 100 d'œuvres « communautaires », puisque tel était le qualificatif utilisé.

Je tenais à apporter cette précision car elle me semble importante pour la clarté du débat.

Permettez-moi de garder la parole pendant encore un instant pour préciser ma position sur la réglementation. En effet, je n'ai sans doute pas été très clair et je le regrette.

Je suis de ceux qui pensent qu'il faut effectivement donner plus de pouvoir et de responsabilités au Conseil supérieur de l'audiovisuel. Tout à l'heure, lorsque vous évoquiez ceux qui mettent en cause le C.S.A. ou qui doutent de son impartialité, de sa compétence, j'espère que vous ne me visiez pas, même si, dans mon propos, j'ai pu le laisser croire. Je tiens à m'expliquer.

Je considère que le Conseil supérieur de l'audiovisuel, comme la femme de César, ne doit pas être soupçonné. C'est la raison pour laquelle la question de son mode de désignation est très importante. Plusieurs sénateurs, dont M. Jean Cluzel et moi-même, ont lancé ce débat sans l'approfondir ; il reviendra en son temps, car il est tout à fait essentiel. Nous pensons - je crois pouvoir utiliser le pluriel - que le Conseil

supérieur de l'audiovisuel rénové quant à son mode de désignation pourra assumer des responsabilités beaucoup plus importantes.

Le dispositif actuel a un inconvénient : il donne au Conseil la possibilité de déroger à une réglementation que l'on a posée au départ comme générale. C'est en cela que le dispositif est mauvais. Si l'on entrait dans un système différent consistant d'abord à définir une réglementation minimale, puis, alors seulement à permettre au Conseil de signer un contrat avec chacun des diffuseurs, lorsque les objectifs auraient été clairement posés, la situation serait beaucoup plus claire. Nous éviterions ainsi les difficultés et les écueils actuels.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais ces précisions n'étaient sans doute pas tout à fait inutiles pour clarifier un débat que je crois important.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Votre propos n'était sûrement pas inutile, monsieur Gouteyron. Vous avez eu la courtoisie de dire que vous n'aviez pas été clair, mais c'est sans doute moi-même qui n'ai pas été assez attentif ; je me félicite que vous ayez pu, de la sorte, préciser votre pensée en ce qui concerne les quotas.

S'agissant du C.S.A., je ferai simplement remarquer que le seul fait d'envisager une modification de son mode de désignation et, par conséquent, l'éventuelle interruption du mandat de ses membres avant le terme fixé par la loi antérieure conduiraient forcément à une remise en cause de cet organisme, donc de sa liberté, et ferait remettre les pas de la République dans des traces que je crois malheureuses, sans que j'aie besoin de développer l'historique des institutions qui ont précédé le C.S.A.. Personnellement, j'aspire à cet égard au calme, à la sérénité, et le C.S.A., tel qu'il est, n'est pas, à mon avis, indigne de les mériter.

J'en viens maintenant à la chaîne ARTE. « Ce ne doit pas être un ghetto », a dit M. Renar. « Ce ne doit pas être la propriété de l'intelligentsia intra-périphérique », a dit M. Cluzel. « Faut-il la réserver, a demandé M. Gouteyron, citant Stendhal, aux *happy few* ? »

Je me suis déjà suffisamment expliqué sur ce point, pour, compte tenu notamment de l'heure tardive et des limites que j'imagine à votre obligeante patience, ne pas revenir longuement sur ma conviction selon laquelle ce ne sera pas une chaîne élitiste.

Sociologiquement, le public concerné ne sera bien entendu pas composé d'aussi grandes masses que celui de T.F. 1 ou d'Antenne 2. Certaines télévisions occupent l'espace, alors que d'autres sont écoutées et regardées avec une attention spécifique. Cette chaîne sera destinée à un public de qualité, qui croîtra et qui, surtout - j'en suis convaincu - sera issu de l'ensemble des catégories de la population et non pas seulement d'un petit groupe de Parisiens, privilégiés tant en matière de diplômes que de culture.

Il s'agit, de ma part, d'un acte de foi. Je ne peux donc opposer que ma conviction à votre scepticisme. Mais l'avenir nous donnera certainement raison très rapidement.

A propos de ARTE, plusieurs orateurs ont également évoqué la question de la concurrence et du risque de chevauchement des vocations et des images avec Antenne 2 et F.R. 3. Sur ce point aussi, je crois m'être suffisamment expliqué pour ne pas y revenir longuement.

Les responsables de chaînes - je le répète avec vigueur - auront pour devoir d'assurer des concertations structurelles et fréquentes. Par ailleurs, les émissions de qualité d'Antenne 2 et de F.R. 3, quels que soient leurs mérites, ne me paraissent pas suffisantes, tant en programmation qu'en nombre, pour étancher aujourd'hui la légitime soif que nos compatriotes peuvent avoir de ce type de prestations.

Enfin, je crois, je le répète, à un effet de dynamique. Lorsqu'une bonne émission sera diffusée sur l'une des chaînes du secteur public ou même sur des chaînes du secteur privé - il y en a souvent et j'ai dit que l'ambition du secteur public était de tirer l'ensemble vers le haut - les téléspectateurs auront envie d'en voir davantage.

Toujours à propos de ARTE, M. Cluzel, notamment, a évoqué la concertation avec les Allemands. M. Habert a parlé à ce sujet du pot de fer et du pot de terre. ARD et ZDF

étant le pot de fer, la SEPT serait le pot de terre. Sur ce point, monsieur Habert, tous les rapports au sein de ARTE entre les Français et les Allemands, qu'ils soient d'ordre financier, relatifs aux personnes, aux programmes ou aux décisions de toutes sortes, sont réglés, je vous le rappelle, sur la base d'une stricte parité garantie par le contrat de formation qui a été adopté en application du traité. Les Allemands ont un esprit suffisamment juridique pour que les risques ne soient pas grands qu'ils s'en écartent.

La question de la réaction des Allemands face à la décision prise par la France a également été évoquée. Nos voisins regrettaient en effet, dans un premier temps, un déséquilibre des audiences potentielles. Certes, il existe désormais une sorte de déséquilibre inverse. Mais les Allemands ne se plaignent pas, je vous l'assure, que la mariée est trop belle ! Si l'on peut naturellement relever les propos, comme il est toujours possible de le faire en démocratie et comme M. Cluzel l'a fait, de tel ou tel mauvais coucheur ou esprit chagriné par cette décision, pour des raisons que l'on pourrait probablement étudier ou expliciter en détail - mais je ne m'y hasarderai pas ! - l'essentiel est que nos interlocuteurs - je les ai rencontrés moi-même dès la semaine dernière - même s'ils sont certes préoccupés d'avoir à aménager les conséquences de cette décision, la voient néanmoins comme une chance heureuse, une « fée nouvelle » penchée sur ce berceau.

D'ailleurs, en février dernier, au cours d'une assemblée générale de ARTE, les Allemands avaient exprimé avec vigueur l'espoir que nous accéderions à un réseau hertzien national.

M. Cluzel a évoqué la question de la participation des Allemands à *Euronews*. Même si les deux chaînes publiques allemandes ne sont pas associées directement aux structures opérationnelles d'*Euronews*, qui verra prochainement le jour, elles fourniront leurs images, leur son et leurs magazines d'actualité et d'information, comme tous les autres membres de l'Eurovision. Elles viennent d'ailleurs de demander tout récemment un statut d'observateur dans les futures instances de décision d'*Euronews*. Cela me paraît constituer une anti-chambre.

Nombre d'entre vous se sont interrogés sur le reste du cinquième réseau, dès lors que la soirée est attribuée à ARTE. Ainsi, M. Autain s'est demandé si la chaîne ARTE serait exclue de l'éventualité de ce réseau global, s'étendant d'environ une heure du matin jusqu'au soir.

ARTE, en tant que chaîne européenne franco-allemande, ne peut pas juridiquement prétendre à l'occupation des heures de journée du cinquième réseau puisque les textes constitutifs franco-allemands prévoient que sa programmation est assurée à parité par les deux partenaires. Or, il n'est pas question que les Allemands, de leur côté, ouvrent leur câble antérieurement. En revanche, juridiquement, il n'est pas exclu, c'est vrai, que la SEPT, en tant que société française, réponde à un appel de candidatures qui serait ouvert par le C.S.A. pour l'occupation des heures de la journée.

Cela étant, j'ai eu l'occasion d'indiquer aux dirigeants de la SEPT que pour l'heure, leur préoccupation exclusive doit être la préparation efficace de l'accès de la chaîne ARTE au cinquième réseau, dans la soirée, tâche qui, vous l'imaginez, est déjà assez lourde. Victor Hugo disait, je crois : « Je suis l'homme qui pense à autre chose. » Je ne voudrais pas que M. Clément fût l'homme qui pense à autre chose. (*Sourires.*)

Que fera-t-on du temps d'antenne antérieur ? Voilà un sujet très important, que plusieurs d'entre vous ont abordé, mesdames, messieurs les sénateurs, et qui nous amène à la grande question de la chaîne éducative.

J'ai été très attentif aux propos tenus par M. Laffitte, aux ambitions et aux espoirs qu'il a développés à la tribune.

Il est vrai - je le déplore comme vous, monsieur Laffitte - que la France, à cet égard, est la « lanterne rouge » de l'Europe - je reprends votre expression, qui est pertinente - et que nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation. Il est non moins vrai que développer en cours de journée la formation de nos compatriotes qui, pour des raisons diverses, sont alors disponibles, les aider à s'enrichir l'esprit et à se cultiver serait très positif.

L'Etat peut-il se charger de cette tâche ? A cet égard, les opinions de Mme Bergé-Lavigne et de M. Laffitte diffèrent quelque peu. Théoriquement, l'Etat serait, à mon avis, à même de s'en charger. Mais je ne suis pas sûr que cette solution soit la meilleure.

La réflexion n'est pas aujourd'hui achevée. Des raisons tant financières, sur lesquelles je ne reviendrai pas ici, que d'efficacité, pourraient s'opposer à cette solution. En effet, une chaîne éducative sera peut-être plus efficace si elle irrigue ses composantes et si elle assure son assise sur tout un réseau d'associations, de collectivités locales, d'assemblées consulaires et d'institutions diverses, pour reprendre les termes de M. Laffitte.

Peut-on créer une association à cette fin ? C'est à considérer, pratiquement et juridiquement. En tout cas, M. Jack Lang, ministre d'Etat, attache à cette perspective une grande importance, comme il l'a déclaré à la télévision dimanche dernier. Le fait qu'il soit chargé, pour la première fois depuis de longues années, à la fois de la culture et de l'éducation me paraît constituer une chance historique que nous serions coupables de ne pas saisir pour servir des idées de cette sorte.

Cela dit, ces idées doivent mûrir, beaucoup peuvent y collaborer, notamment ceux qui, ici même, au sein de la Haute Assemblée, voudraient apporter leurs lumières. Cette réflexion doit s'engager promptement, mais elle a toute la liberté des discussions débutantes. Autrement dit, madame Bergé-Lavigne et monsieur Laffitte, je vous remercie l'un et l'autre de vos propos ; je n'apporte aucune réponse définitive, car c'est un sujet où beaucoup d'initiatives doivent pouvoir se développer. Pour être efficace, il faut, c'est certain, réfléchir en même temps au contenu, à la forme, qui devra être moderne, et au financement. Si la réflexion n'est pas menée sur ces trois points en même temps, elle se perdra alors dans l'inefficacité ou dans la rêverie.

Je vous remercie, mesdames, messieurs les sénateurs de bien vouloir excuser la longueur de cette réponse. J'espère que vous n'y verrez qu'un hommage très sincère à la qualité d'un débat dont je vous suis reconnaissant. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, mes chers collègues, au début de sa réponse, M. le secrétaire d'Etat a cru pouvoir opposer M. Gouteyron à M. Cluzel. Je lui dirai très simplement que, s'il consulte ses notes, il constatera alors qu'il a commis une erreur involontaire.

D'après vous, monsieur le secrétaire d'Etat, M. Gouteyron vous aurait critiqué en vous accusant de n'avoir pas de dessein politique clair. Au contraire, M. Cluzel vous aurait reproché d'aller trop vite et de brûler les étapes.

En fait, M. Gouteyron visait votre exposé introductif de cet après-midi, alors que M. Cluzel s'est explicitement référé à votre discours du 23 avril dernier à l'Assemblée nationale, discours au cours duquel vous avez annoncé la décision de préempter le canal de La Cinq avant tout débat.

C'est une simple mise au point ; elle a néanmoins son importance, car le rapporteur spécial de la commission des finances et le rapporteur de la commission des affaires culturelles, commission que j'ai l'honneur de présider, sont bien exactement sur la même longueur d'onde et, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, ils tiennent le même langage. Je tenais à le dire.

Je voudrais maintenant m'adresser à vous sur un ton plus personnel, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous savez que si j'ai un préjugé à votre égard, c'est tout le contraire d'un préjugé défavorable ; vous en connaissez les raisons, dont les plus anciennes ne sont pas les moins fortes.

Je m'autorise, si vous le permettez, de ce lien pour vous adjurer, en cette fin de soirée, de porter votre attention - vous l'avez fait tout à l'heure, mais j'ai des raisons de vous demander de le faire encore - sur le point commun aux interventions de la plupart des orateurs qui se sont exprimés en votre présence, en particulier de tous ceux, sur quelques travées qu'ils siègent, qui appartiennent à la commission des affaires culturelles dont j'ai l'honneur d'assumer la présidence. Il s'agit, vous l'avez compris, des conséquences, pour les chaînes publiques de télévision, qu'entraînera la diffusion de la chaîne culturelle européenne sur le réseau attribué à La Cinq.

Le raisonnement qui vous est soumis comporte trois étapes : le constat, la nécessité, la prévision.

D'abord, le constat : le coût supplémentaire pour une diffusion quotidienne comportant six heures de programmes en première diffusion sera, d'après tous les renseignements que nous avons pu recueillir, d'environ 700 millions de francs en année pleine, sans tenir compte des charges induites. Je sais qu'un autre chiffre à pu être cité, mais je vous donne rendez-vous sur celui que je viens de produire.

Ensuite, la nécessité : il s'agit de trouver de nouveaux financements. Seront-ils issus de la redevance, partiellement ou totalement ? Y aura-t-il d'autres sources ?

Enfin, la prévision : A 2 et F.R. 3 devront tôt ou tard rechercher un auditoire de remplacement.

La conclusion de ce constat, de cette nécessité et de cette prévision, c'est que, en dépit de ce que vous avez annoncé tout à l'heure et qui est formellement et juridiquement exact, il y a - *rebus sic stantibus* - un déséquilibre entre le pôle français et le pôle allemand.

Pourquoi ? C'est très simple : les relations ne sont pas les mêmes entre ARTE et le service public en deçà et au-delà du Rhin. En Allemagne, ARTE est composée des deux chaînes publiques. En France, au contraire, le secteur public ne participe à ARTE que par le biais de la participation minoritaire de F.R. 3 au conseil d'administration de la chaîne.

La conséquence, c'est que le pôle allemand d'ARTE est pris entièrement en charge par le secteur public, qui diffusera ses programmes, tandis que le pôle français entrera tôt ou tard en concurrence avec le secteur public, et d'abord avec F.R. 3, sur le plan financier.

Par conséquent, ne dramatisons pas. Disons très simplement, très fermement et, si vous le permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, très amicalement, que ce débat aura atteint son but si nous avons réussi à vous faire partager notre angoisse sur l'avenir du secteur public, qui nous est cher. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., et de l'union centriste.*)

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je ne voudrais pas ne pas réagir, avec le respect et la considération que je lui dois, à ce que vient de dire M. Maurice Schumann. Je lui répondrai d'autant plus volontiers qu'il a fait appel à des souvenirs qui me sont, par personne interposée, aussi précieux qu'à lui-même - et que je ne développerai pas davantage, étant d'un tempérament pudique.

Je ne me reproche pas vraiment d'avoir commencé mon intervention par un propos qui, à mes yeux, était un peu facétieux, lorsque j'ai évoqué une différence de tonalité entre MM. Gouteyron et Cluzel. En effet, grâce à cette facétie, l'occasion vous aura donc été donnée d'affirmer l'unité psychologique et doctrinale de deux des plus éminents membres de la Haute Assemblée. C'est chose faite.

Mais j'en viens au point majeur que vous avez évoqué. Comme il était légitime, la préoccupation dont vous vous êtes fait l'écho a naturellement traversé l'ensemble de nos débats. Mais croyez bien que votre souci est partagé par le Gouvernement ! Ce qui nous sépare, dans notre dialogue démocratique, c'est que, selon vous, les inconvénients ou les risques que vous évoquez auraient dû nous conduire à ne pas prendre cette décision et à ne pas affronter ce péril.

Quant au Gouvernement, s'il a pris cette décision grave, difficile et importante, c'est parce qu'il considérait qu'elle était bonne.

Comme toute décision riche, elle comportait forcément un certain nombre de risques dans ce monde compliqué de l'audiovisuel. A nous d'affronter ces risques, à nous d'y répondre en termes de concertation, en termes de finances.

Je crois que nous y parviendrons. J'en ai la conviction intime, parce que cette décision repose sur une volonté politique forte et parce que nous avons une vision dynamique des choses, persuadés que nous sommes que la qualité appellera la qualité, l'audace, l'audace et, finalement, la culture, la culture.

M. le président. Plus personne ne demande la parole ?...

Je constate que le débat est clos.

Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

5

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. - M. Paul Caron demande à Mme le ministre de la jeunesse et des sports de bien vouloir dresser le bilan complet des XVI^{es} jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie, notamment quant aux résultats sportifs obtenus, à la fréquentation, à l'équilibre financier, à l'organisation, aux retombées à en attendre pour le sport et les collectivités territoriales concernées et aux leçons à en tirer pour les prochains jeux Olympiques. (N° 14.)

II. - M. Paul Caron désirerait obtenir de Mme le ministre de la jeunesse et des sports une clarification quant à la politique menée à l'égard des associations de loisirs et d'éducation populaire.

Il semble que l'aide au projet destinée aux jeunes prime désormais sur l'aide aux associations. Si tel est bien le cas, il serait souhaitable d'informer largement les jeunes et les associations des critères retenus pour accorder les subventions et de s'interroger sur les conséquences, à moyen et long terme, de cette politique sur l'existence et la qualité de l'encadrement des jeunes au cours de leurs activités sportives et de loisirs et sur l'entretien des équipements exigés par lesdites activités. (N° 15.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Louis Virapoullé une proposition de loi portant adaptation aux départements d'outre-mer de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 329, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

7

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. François Trucy, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 330 et distribué.

J'ai reçu de M. André Bohl un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (n° 23, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 333 et distribué.

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Oudin un rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur la gestion administrative et la situation financière de l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC).

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 332 et distribué.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 13 mai 1992, à quinze heures et le soir :

1. - Discussion du projet de loi (n° 289, 1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Rapport (n° 312, 1991-1992) de M. Josselin de Rohan, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

2. - Discussion du projet de loi (n° 285, 1991-1992) relatif aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Rapport (n° 319, 1991-1992) de M. Charles de Cuttoli, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

3. - Discussion des conclusions du rapport (n° 283, 1991-1992) de M. Charles de Cuttoli, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi (n° 255, 1991-1992) de MM. Charles de Cuttoli, Jacques Habert, Pierre Croze, Paul d'Ornano, Jean-Pierre Cantegrit, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Mme Paulette Briseperre et M. Hubert Durand-Chastel, relative aux conditions d'exercice du mandat des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à cette proposition de loi n'est plus recevable.

4. - Discussion des conclusions du rapport (n° 320 rectifié, 1991-1992) de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de résolution (n° 272, 1991-1992) de M. Roger Chénaud, tendant à modifier l'article 47 bis du règlement du Sénat.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à cette proposition de résolution n'est plus recevable.

Délai limite pour le dépôt des amendements à trois projets de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire (n° 286 rectifié, 1991-1992), est fixé à aujourd'hui mercredi 13 mai 1992, à dix-sept heures ;

2° Au projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (n° 23, 1991-1992), est fixé au lundi 18 mai 1992, à dix-sept heures ;

3° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 316, 1991-1992), est fixé au mardi 19 mai 1992, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi examiné selon la procédure de vote après débat restreint

En application de l'article 47 ter du règlement, la conférence des présidents a décidé que le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au code de la propriété intellectuelle (partie législative) (n° 301, 1991-1992), sera examiné selon la procédure de vote après débat restreint et a fixé le délai limite pour le dépôt des amendements au jeudi 14 mai 1992, à seize heures.

Personne ne demande la parole ?..

La séance est levée le mercredi 13 mai 1992, à zéro heure trente-cinq.

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
DOMINIQUE PLANCHON*

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Le 12 mai 1992, M. le président du Sénat a désigné M. José Balarello et M. Philippe François pour représenter le Sénat au sein de la Commission nationale consultative des gens du voyage créée en application du décret n° 92-262 du 24 mars 1992.

QUESTIONS ORALES**REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT**

(Application des articles 76 et 78 du règlement)

*Conséquences du marché unique européen
pour les personnels des douanes*

426. - 9 mai 1992. - **M. Jean Simonin** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget**, sur les conséquences de l'abolition des frontières, programmée pour le 31 décembre prochain. Il lui fait part de l'inquiétude tant des personnels de l'administration des douanes que des communes frontalières. Il lui semble donc indispensable que de promptes mesures de reconversion soient recherchées, avec notamment des concours financiers européens. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour répondre aux préoccupations des intéressés.

*Politique du Gouvernement face à l'augmentation
du nombre de personnes âgées dépendantes*

427. - 12 mai 1992. - **M. Henri Collette** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration** sur le développement de la dépendance. L'allongement de la durée de vie a des conséquences heureuses dont chacun, dans sa famille et son entourage, ne peut que se réjouir. Mais il n'est pas douteux que les pouvoirs publics aient de nouvelles missions à cet égard afin de permettre aux personnes âgées d'être placées, matériellement et moralement, dans les meilleures conditions de vie. Des rapports ont été réalisés et des propositions formulées : rapports de MM. Schopflin (commissariat général du Plan) et Boulard (Assemblée nationale). Il lui demande donc de lui préciser son action ministérielle dans cette perspective du développement constant de la dépendance, dont les chiffres démographiques sont significatifs : 4 millions de personnes ont plus de soixante-quinze ans et 1,9 million ont plus de quatre-vingt-cinq ans. Il s'agit d'un vaste phénomène de société auquel le Gouvernement ne peut être insensible.

Prix du numéro : **3 F**